

# Sources de financement durables pour les aires protégées de la Région Méditerranéenne

Séville 2006

Arturo López Ornat et Sira Jiménez-Caballero



[English Version](#) - [Versión Española](#) - [Version Française](#)



# Sources de financement durables pour les aires protégées de la Région Méditerranéenne

Séville 2006

Arturo López Ornat et Sira Jiménez-Caballero

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN, de la Fundación Biodiversidad ou de la Agencia Española de Cooperación Internacional du Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN, de Fundación Biodiversidad ou de l'Agencia Española de Cooperación Internacional du Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación.

Publié par: UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, en collaboration avec Fundación Biodiversidad et Agencia Española de Cooperación Internacional du Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación



Droits d'auteur: © 2006 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Fundación Biodiversidad et Agencia Española de Cooperación Internacional du Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación

Reprint 2006

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Citation: Arturo López y Sira Jiménez. 2006. *Sources de financement durables pour les aires protégées de la Région Méditerranéenne*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, Fundación Biodiversidad, Madrid, Espagne et Agencia Española de Cooperación Internacional du Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, Madrid, Espagne. 144 pages.

ISBN-10 (livre): 2-8317-0936-9  
ISBN-13 (livre): 978-2-8317-0936-9

ISBN-10 (CD): 2-8317-0943-1  
ISBN-13 (CD): 978-2-8317-0943-7

Dessin conçu par: Chadi Abi Faraj

Photo couverture: Alison Johnson

Mise en page: Pedro Molino / Diseño, Creatividad y Comunicación

Produit par: Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN

Imprimé par: Gráficas La Paz. Torredonjimeno (Jaén)

Disponible auprès du: Centro de Cooperación del Mediterráneo de la UICN  
Parque Tecnológico de Andalucía  
C/ Marie Curie, 35. Sede Social  
Campanillas 29590 Málaga, Espagne  
Tel: +34 952 02 84 30, Fax: +34 952 02 81 45  
www.uicnmed.org

Agencia Española de Cooperación Internacional (AECI)  
Avda. de los Reyes Católicos N° 4  
28040 Madrid, Espagne  
Tel: +34 91 583 8448, Fax: +34 91 5838219  
www.aeci.org  
www.programa-azahar.org

Fundación Biodiversidad  
C/ Fortuny, 7  
28010 Madrid, Espagne  
Tel: +34 91 121 09 20, Fax: +34 91 121 09 39  
www.fundacion-biodiversidad.es

Il existe aussi un catalogue des publications de l'UICN disponible auprès du:  
Service des publications de l'UICN  
219c Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL  
Royaume Uni  
Tél.: +44 1223 277894  
Télécopie: +44 1223 277175  
Courriel: info@books.iucn.org  
www.iucn.org/bookstore

# Index

|   |     |
|---|-----|
| Sommaire .....  | 96  |
| Conclusions .....   | 98  |
| 1. Introduction.....  | 100 |
| 1.1 Limitations de l'information .....  | 101 |
| 1.2 Méthodologie .....  | 102 |
| 2. Évaluation des besoins de financement des aires protégées de la Région Méditerranéenne ..... | 103 |
| 2.1 Calcul des besoins de financement .....   | 104 |
| 3. Le secteur public national: politiques et financement .....                                  | 106 |
| 3.1 Les budgets nationaux .....   | 106 |
| 3.2 Politiques nationales et soutien institutionnel.....  | 108 |
| 3.3 Fonds Environnementaux .....  | 108 |
| 3.4 Impôts environnementaux .....   | 108 |
| 3.5 Subventions .....   | 110 |
| 3.6 Compensations de l'impact sur l'environnement .....   | 112 |
| 3.7 Fondations Gouvernementales et Fédérations .....  | 112 |
| 4. Sources de financement et programmes internationaux .....                                    | 114 |
| 4.1 Engagements internationaux en matière de conservation.....                                  | 114 |
| 4.2 Aides Officielles bilatérales au Développement (AOD). Statistiques de l'OCDE .....          | 115 |
| 4.3 Information concernant l'AOD bilatérale des Agences.....                                    | 116 |
| 4.4 Conclusions Préliminaires concernant l'AOD Bilatérale .....                                 | 117 |
| 4.5 Soulagement de la dette .....   | 118 |
| 4.6 Bailleurs de fonds multilatéraux : l'Union européenne .....                                 | 119 |
| 4.7 Bailleurs de fonds multilatéraux : le Fonds pour l'environnement mondial .....              | 121 |
| 4.8 Considérations sur l'aide internationale aux AP méditerranéennes.....                       | 122 |
| 4.9 Conclusions sur l'aide publique dans les AP méditerranéennes .....                          | 123 |
| 5. Mécanismes de marché.....  | 125 |
| 5.1 Perception de droits d'entrée .....   | 125 |
| 5.2 Le potentiel élevé de la plongée sous-marine .....  | 127 |
| 5.3 Prédilection à payer .....  | 128 |
| 5.4 Concessions conditionnelles .....   | 129 |
| 5.5 Services rendus par l'écosystème .....  | 130 |
| 5.6 Contributions volontaires du secteur privé .....  | 131 |
| 5.7 Tourisme .....  | 133 |
| 5.8 Approches de gestion conjointe .....  | 136 |
| 5.9 Plans d'activité .....  | 136 |
| 5.10 Capacité d'autofinancement et opportunités de formation.....                               | 137 |
| 6. Bibliographie.....   | 139 |

# Sommaire

**L**es Aires Protégées (AP) de Méditerranée contribuent à l'économie de l'ensemble de la région. Couvrant une superficie d'environ 300 000 Km<sup>2</sup>, les AP fournissent des tonnes d'eau douce et d'importantes ressources hydroélectriques, des activités de loisirs et de tourisme ; elles permettent la pêche tout en protégeant la biodiversité et rendent bien d'autres services d'écosystème. Les évaluations réalisées à l'échelle régionale ont toutefois abouti à une conclusion : il est nécessaire de faire un effort considérable pour résoudre une situation imputable à un manque chronique de financement et aux fluctuations imprévisibles de celui-ci.

La Conférence de Murcie sur Aires Protégées de Méditerranée et le V Congrès Mondial de Parcs, tous deux organisés par l'UICN en 2003, ont permis d'identifier une vaste gamme d'alternatives dans le domaine de la génération de revenus, et ont souligné la nécessité de développer des approches innovatrices en matière de financement comme, par exemple, l'échange de créances, les fonds de dotation ou le paiement des services rendus par l'écosystème, l'amélioration des politiques de développement (par ex., à travers la réforme des politiques de subventions), et le partage des coûts et des bénéfices à travers la gestion conjointe et la participation locale. L'accent a également été mis sur l'adoption d'une approche entrepreneuriale pour les aires protégées (AP), et la nécessité de constituer des alliances stratégiques avec des organisations, sous forme de partenariat. Ces recommandations ont été adoptées par la septième Conférence des Signataires (CDS VII, 2004) lors de la CDB, dans le cadre du Programme de Travail sur les Aires Protégées (Décision VII-28), puis rappelées et explicitées lors de la première Réunion ad hoc sur les Aires Protégées, à Montecatini (Italie, Juin 2005).

Ce document nous permettra de passer en revue le degré de mise en œuvre de ces recommandations en Méditerranée, et d'évaluer les besoins et les déficits de financement à un niveau général. L'éventail des sources de financement inclut les gouvernements nationaux et régionaux, les agences de développement bilatérales et multilatérales, ainsi que divers apports du marché et du privé. Les données ont été obtenues à partir de sources bibliographiques, de sites web et de questionnaires adressés à des responsables nationaux d'AP, des agences d'Aide officielle au développement (AOD), et des experts et institutions impliqués. Une partie de l'information, détenue par des agences et des bailleurs de fonds, est trop fragmentée pour en permettre la collecte et encore moins l'exploitation. Le grand nombre de pays, l'hétérogénéité des accords institutionnels et la diversité des catégories de conservation des AP, aussi bien terrestres que marines, compliquent encore davantage la recherche.

Force a été d'estimer les besoins de financement des AP de la région. Si les budgets sont extrêmement variables en fonction de la sous-région d'appartenance (principalement entre les états membres de l'UE et les pays tiers méditerranéens), les besoins spécifiques de chaque aire en matière de protection (marine ou terrestre, catégories de conservation, taille...) ne le sont pas moins. Néanmoins, les vastes AP des Catégories VI-VI, qui permettent normalement des usages multiples et des responsabilités de gestion partagées, requièrent de 18 à 60 dollars/ha/an pour des aires terrestres, et le double pour les aires marines, alors que les Catégories I-IV (protection stricte et parcs nationaux) requièrent de 60 à 240 dollars/ha/an pour les aires terrestres, et plus de 1000 dollars/ha/an pour des aires marines protégées de petite taille. Ces chiffres préliminaires indiquent donc que les besoins annuels de financement des APM se situent entre 1147 et 3820 millions de dollars.

L'information sur les budgets nationaux pour les AP est hétérogène et peu systématique. Toutefois, grâce aux données collectées pour la présente étude et à celles apportées lors de la Conférence de l'UICN sur le « Financement Durables des Aires Protégées » (Janvier 2006), des renseignements préliminaires sur quinze pays (sur un total de vingt) sont désormais disponibles, publiés et exploitables. La moyenne de la région recouvre une énorme différence entre les différentes zones ; les AP de l'Union européenne (43 dollars/ha) perçoivent en moyenne dix fois plus que celles des pays tiers (4,5 dollars/ha).

Tous les pays méditerranéens se sont engagés vis-à-vis de la conservation de leurs AP à travers la Convention de Barcelone et la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; dans les deux cas, la nécessité de la coopération Nord-Sud a été soulignée. Toutefois, dans la plupart des pays en développement, les AP ne constituent pas une priorité nationale, et leur financement dépend en grande mesure de l'aide internationale. Malheureusement, l'AOD bilatérale totale pour la diversité en Méditerranée ne couvre que 6 à 9 millions d'euros par an. En comparaison avec d'autres régions, ces chiffres restent trop faibles. Alors que la Biodiversité représente 2,7 % de l'AOD à travers le monde, la proportion est réduite à un vingtième pour le Nord de l'Afrique et le Moyen-Orient. Une autre source possible d'apports de l'aide internationale est constituée par les programmes de soulagement de la dette ou d'échange de créances ; en Méditerranée, ce mécanisme n'a été essayé que dans trois pays, dont l'Égypte, seul pays ayant mis en œuvre un programme d'échange dette-nature, en collaboration avec l'Italie, pour un montant total de 10 millions de dollars pour la période 2001-2006.

L'UE et le GEF sont les principaux bailleurs de fonds pour les

programmes environnementaux en Méditerranée. L'UE, à travers trois programmes spécifiques, SMAP, LIFE- Pays Tiers et INTERREG, a apporté un montant moyen annuel de 3,1 millions de dollars aux AP des pays de la Méditerranée Orientale et Méridionale. De son côté, le GEF a apporté un montant moyen annuel de 5,1 millions de dollars dans ce même objectif. En ajoutant l'AOD bilatérale et multilatérale, on obtient des dons annuels moyens aux AP de la région estimés à 14-17 millions de dollars. En termes de superficie, cela se traduit par une AOD de 1,5 dollars par hectare et par an, chiffre similaire à la moyenne mondiale ; ce montant ne représente cependant que de 1,1 à 4 % du total requis dans cette sous-région. Toutefois, si l'on tient compte du total des budgets nationaux dans la région, estimés entre 15 et 30 millions de dollars par an, les apports des bailleurs de fonds sont assez significatifs (de 30 à 50 % des budgets disponibles dans les pays tiers). Si l'on y ajoute tous les apports nationaux et internationaux, les fonds actuellement disponibles pour les AP dans les pays tiers méditerranéens atteignent de 25 à 55 millions de dollars par an, un apport annuel de 2,2-5,3 dollars par hectare.

Dix pays tiers ont mis en place des fonds environnementaux alimentés par des impôts spécifiques sur le tourisme, des compensations d'impacts environnementaux, ainsi que par diverses sources internationales, dont notamment l'AOD et les échanges de créances. Cependant, ces Fonds sont surtout destinés au soutien de l'industrie para-environnementale (brown sector), et la Jordanie est le seul pays où ces fonds contribuent de façon importante aux AP.

Malgré le soutien au développement rural à travers des investissements dans des secteurs tels que l'eau, la sylviculture, la pêche et d'autres domaines, les AP ne bénéficient que rarement des subventions : elles se trouvent plutôt sous la menace des effets pervers des subventions à d'autres secteurs économiques, dont la pêche, la sylviculture, l'agriculture, l'énergie et l'eau. Les estimations au niveau mondial et nos propres calculs en ce qui concerne la Méditerranée vont dans le même sens : les AP existantes ne requerraient qu'une faible fraction (de 2 à 5 %) de la quantité que les gouvernements dépensent tous les ans en subventions ayant des effets pervers sur l'environnement. Le cas de l'UE a pu être examiné plus en détail.

En résumé, le financement provenant du secteur public demeure nettement insuffisant pour subvenir aux besoins de base des APM. Ce qui est surtout vrai pour les pays tiers, mais qui ne l'est pas moins dans les états membres de l'UE. Comme il semblerait qu'aucune source de financement ne soit capable, à elle seule, de couvrir tous les coûts, il s'avère donc nécessaire d'y remédier à travers la diversification des portefeuilles et le développement de nouvelles ressources sur une base entrepreneuriale.

Les AP produisent des bénéfices conséquents dans les domaines du tourisme et des loisirs. Les AP peuvent obtenir des revenus importants à travers des paiements directs (droits d'entrée, permis pour réalisation d'activités récréatives, impôts indirects sur les places hôtelières, taxes au

départ des aéroports, etc.). Toutefois, trois pays seulement (la Jordanie, le Monténégro et la Slovaquie) ont mis en place des mécanismes de droits d'entrées pour toutes leurs AP, et sept autres pays perçoivent des droits d'entrée pour certaines AP, ou tentent de mettre en place une politique dans ce sens pour des espaces pilotes. Pour les Aires protégées marines (APM), la demande croissante d'activités de plongée sous-marine pourrait bien représenter un potentiel des plus significatifs, les plongeurs payant jusqu'à 120 euros par jour dans les APM méditerranéennes. Certains parcs nationaux marins sont totalement auto-financés grâce aux recettes provenant des droits d'entrée. On peut également souligner que, bien souvent, les revenus générés par les AP sont versés sur des comptes centralisés gouvernementaux : en Égypte, par exemple, les revenus des AP représentent plus du double du budget national consacré aux AP, mais un faible pourcentage, entre 3 et 5 % de ce montant, est restitué au système des AP.

Toutefois, l'essentiel du déficit de financement des AP est imputable à leur sous-évaluation. Les AP ne se limitent pas à produire des revenus à travers le tourisme : elles fournissent de l'eau propre pour les agriculteurs et les villes en aval, contribuent à la prévention des catastrophes naturelles, constituent des réserves de biodiversité et des stocks halieutiques à haute valeur commerciale, entre autres bénéfiques. Si l'on tient compte des emplois, du patrimoine culturel et d'autres valeurs, les services fournis par les AP représentent un apport critique vis-à-vis du soulagement de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. Dans le contexte méditerranéen, c'est à peine si cet important aspect est pris en compte. Les meilleures opportunités se trouvent du côté de la production d'eau et d'énergie hydro-électrique, et dans les secteurs du tourisme et des loisirs. Une étude récente a estimé la valeur économique totale moyenne des forêts de 18 pays méditerranéens à quelque 133 €/ha/an : les services forestiers à eux seuls représentent ainsi un bénéfice économique largement supérieur aux investissements consacrés à la protection des forêts.

Il n'y a aucune raison à ce que le secteur public doive faire cavalier seul en matière de financement et de gestion des AP, de leurs installations et de leurs services. Le coût de gestion des AP peut être partagé moyennant des accords de collaboration. La Méditerranée accueille plus de 200 millions de touristes tous les ans, et les AP sont des produits touristiques dont la valeur va s'accroissant. Le présent document décrit quelques exemples du soutien croissant aux AP méditerranéennes de la part de quelques entreprises pionnières du secteur touristique.

Les accords de collaboration et la participation permettent également d'éviter de futurs conflits et leurs cortèges d'imprévus, en termes de temps et d'argent. On trouve en région méditerranéenne de nombreux exemples de coûts partagés et de situations où des organismes privés et des ONG ont volontairement assumé des responsabilités en matière de gestion : la Jordanie, l'Italie, la Slovaquie et l'Espagne en sont des parangons remarquables. Sont également décrits ici un certain nombre de cas de compensations des impacts envi-

ronnementaux imputables aux infrastructures ; il est probable que ce type d'initiatives cessent d'être des cas isolés résultant d'accords volontaires pour s'institutionnaliser. L'UE a récemment approuvé une Directive en matière de responsabilité environnementale, que les États-membres devront transposer sur leur territoire avant le 30 avril 2007.

## Conclusions

- La moyenne régionale dissimule d'énormes inégalités entre les zones de la région ; les AP européennes reçoivent dix fois plus (43 \$/ha) que celles des pays tiers (4,5\$/ha).

### En Union européenne

- Au total, l'apport de l'UE à la conservation des AP est demeuré faible. Natura 2000, qui couvrira jusqu'à 25 % du territoire de certains pays méditerranéens, ne recevra que de 3 à 5 % des subventions destinées aux ressources naturelles. Dans le meilleur cas de figure, cette quantité atteindra 18\$/ha/an, pour l'essentiel destinée au développement rural à l'intérieur des espaces protégés et dans les zones limitrophes. Pour avoir accès à ces fonds, généralement administrés par des ministères autres que celui de l'Environnement, les projets devront satisfaire à d'autres priorités de l'UE : l'emploi, la réhabilitation, l'éducation, la formation et le contrôle des espèces exotiques. Les fonds de l'UE étant administrés au niveau national, les programmes nationaux des ministères tels que celui de l'Agriculture, de la Pêche ou du Développement régional devront en retour inclure des priorités concernant les AP.
- Le financement des espaces marins Natura 2000 n'ayant fait l'objet d'aucune mention dans la proposition de Réglementation du Fonds européen pour la Pêche, il semblerait donc que les APM ait été exclues des nouvelles perspectives financières. Le soutien et le financement des APM devraient pourtant être pris en compte dans le cadre des politiques en matière de pêche, et notamment en tant que partie intégrante des accords de pêche souscrits par l'UE avec les pays tiers de la région.

### Dans les pays tiers

- On trouve près de 10 millions d'hectares protégés dans cette zone de la région. Les postes budgétaires nationaux qui leur sont consacrés se trouvent dans une fourchette de 15 à 30 millions de dollars par an ; si l'on y ajoute les sources de financement internationales (16 millions de dollars supplémentaires), on obtient une moyenne de 3 à 4,5 \$/ha/an dans les pays tiers, la situation la plus précaire étant celle du Nord de l'Afrique (1\$/ha).
- Le déficit de financement des AP dans les pays tiers est de 319 à 1318 M\$/an, et à l'heure actuelle les investissements nécessaires ne sont couverts qu'à hauteur de 3 à 15 %. La situation est donc plus précaire encore que lorsque la septième Conférence des signataires (CDS-VII) en avait brossé le tableau à l'occasion de la Convention

sur la diversité biologique dans les pays en développement (17-29 %).

- La plupart des fonds liés à l'environnement dans ces pays sont alloués à l'industrie para-environnementale -le brown sector -, laquelle constitue actuellement la priorité environnementale des pays tiers. Alors que la biodiversité perçoit, en moyenne, 2,7 % de l'AOD dans le monde, ce pourcentage est réduit au vingtième dans le Nord de l'Afrique et le Moyen-Orient. Dans l'ensemble, ni les autorités nationales, ni les bailleurs de fonds internationaux ne paraissent considérer la Méditerranée comme une priorité pour la biodiversité (et les AP), et ce malgré le fait que la région soit considérée comme un hot spot mondial en matière de biodiversité.

### Politiques des Bailleurs de fonds dans les Aires Protégées

- Les bailleurs de fonds traitent généralement l'Environnement plus comme un thème interdisciplinaire que comme un secteur à part entière (par exemple, la Banque Mondiale, l'UE, les Pays-Bas, le Royaume-Uni). Et les frontières séparant les concepts de « développement durable », d'« Environnement » et de « Biodiversité » sont bien souvent trop flous dans les budgets d'AOD.
- Bien que les dons aux Aires Protégées dans les pays tiers (16 millions de dollars/an) ne représentent que de 1,2 à 4,2 % de leurs besoins dans la région, ils jouent un rôle de levier vis-à-vis des fonds nationaux, les dons étant en effet liés à un engagement à consacrer des fonds nationaux dans une proportion donnée (20-60 %). Dans de nombreux pays, l'aide internationale reste la principale source de financement des AP.
- La contribution des Fonds GEF s'est révélée particulièrement importante pour couvrir des dépenses courantes d'administration des AP, un poste budgétaire que les Agences d'AOD tendent à éviter. Si le GEF a été créé pour couvrir des coûts environnementaux en augmentation dans les pays en développement, il ne peut plus continuer à allouer des fonds aux dépenses courantes de gestion des AP, précisément l'un des déficits de financement les plus significatifs dans les pays en développement. Lors de la dernière Conférence sur la biodiversité, la CDS VII (2005) a pris compte de ce risque et déclaré que « d'autres agences de financement, principalement les bailleurs de fonds bilatéraux, devront bailleur des fonds supplémentaires aux AP, en incluant le cofinancement de projets du GEF ». En ce sens, il convient de poursuivre la politique d'échange dette-nature dans les pays en développement fortement endettés de Méditerranée.
- Les fonds d'AOD, rares, sont assignés à des projets concrets qui, en règle générale ne durent pas plus de trois ans ; par ailleurs, les priorités en matière de financement peuvent également varier, ce qui implique la nécessité de programmes à long terme pour les AP. La contribution la plus significative des Agences d'AOD a visé des activités de développement durable à l'intérieur des AP et dans

leur voisinage, dans la ligne des Objectifs du Millénaire pour le développement. À l'avenir, pour tirer le meilleur parti des dons d'AOD, les projets d'AP des pays en développement devront être mieux programmés et à plus long terme, être liés au soulagement de la pauvreté, et mettre l'accent sur les services que peut rendre l'écosystème au sein des aires rurales pauvres. Cela inclut l'alimentation en eau, l'énergie, la pêche et les produits forestiers, des opportunités en matière de parité hommes-femmes et pour l'emploi local, et enfin l'innovation pour le développement de nouvelles activités économiques durables.

- Les AP peuvent aussi attirer l'attention des Agences d'AOD en affichant leur soutien direct aux Objectifs du Millénaire pour le développement, à travers les indicateurs de l'Objectif 7 concernant la couverture des aires protégées et les forêts. Les objectifs de décentralisation figurent également parmi les priorités des agences baillant des fonds.

#### Toutes les APM requièrent un Plan de financement « Bis »

- Toutes les ressources - nationales ou internationales - du secteur public allouées au financement des AP méditerranéennes se révéleront le plus souvent insuffisantes à court terme. La vision traditionnelle des AP en tant qu'initiatives de l'État sur des terrains étatiques et jouissant d'un financement d'État devient obsolète. La manque de financement n'en est d'ailleurs pas la seule raison : petit à petit, la plupart des AP méditerranéennes (de Catégorie V, comme les réserves marines et de pêche, ou les terrains privés assujettis à un dispositif réglementaire écologique, ou en tant que prestataires de services d'écosystème pour une valeur économique significative) voient s'intéresser et s'impliquer un nombre croissant d'acteurs économiques et sociaux de nos sociétés.
- Les responsables et les administrateurs d'AP devront dorénavant recourir à une gamme de mécanismes de financement élargie :
  - Politiques de subvention revues et corrigées, compensations au titre de l'impact environnemental d'infrastructures, et impôts spéciaux.
  - Développement de Mécanismes de Marché tels que

droits d'entrée, concessions, redevances ouvrant le droit à l'extraction de ressources et, surtout, paiement des services d'écosystème.

- Le partenariat avec les secteurs économiques et sociaux et l'augmentation des apports d'entreprises privées devront être généralisés et mieux développés. Toutefois, les AP devront être attentives à ne pas se laisser déborder par l'influence croissante des secteurs entrepreneuriaux et à éviter leur éventuelle influence vis-à-vis des objectifs de conservation ; les dispositions de la direction devront donc être clairement indiquées, et respectées. Il incombe aux AP de fixer les limites aux collaborations privées, et de savoir jusqu'où aller.
- Ces mécanismes commencent à peine à se développer en Méditerranée. Peu de pays ont institutionnalisé ces approches, qui demeurent des exceptions. La dépendance vis-à-vis des budgets gouvernementaux nationaux et des dons étrangers reste pour l'instant la règle. Les perspectives les plus prometteuses dans notre région sont les suivantes : (a) droits d'entrée (principalement dans les zones de plongée sous-marine) susceptibles de couvrir la plupart des dépenses courantes de l'AP dans certains pays ; et surtout (b) le paiement des services d'écosystème, notamment par l'alimentation en eau des centrales hydroélectriques, des villes et de l'agriculture, en mettant à profit les expériences d'autres systèmes d'AP dans le monde.
- Une polémique subsiste : une ressource du patrimoine public, comme les AP, devraient-elles ou non percevoir des droits d'entrée ? Cependant, l'accord est général sur le fait qu'il convient de faire payer les services qu'elles fournissent.
- Enfin, les cadres des AP doivent acquérir de nouvelles connaissances leur permettant de développer des plans d'activité pour leurs AP, de collecter des fonds et d'établir des sociétés de gestion conjointe avec des partenaires intéressés. Malheureusement, seul MedPan propose actuellement une formation dans ces domaines, une initiative qui n'a toujours pas droit de citer parmi les onze autres cours de spécialisation et de troisième cycle disponibles dans les pays méditerranéens.



# 1.0 Introduction

Les rencontres régionales y les rapports d'experts ont souligné que les Aires Protégées (AP) méditerranéennes contribuent considérablement à l'économie de la région. Couvrant quelque 300 000 km<sup>2</sup> d'habitats terrestres (92 %), littoraux (6 %) et marins (2 %), les AP fournissent eau douce, pêcheries, biodiversité, ressources pour les loisirs et le tourisme, et rendent d'incalculables services d'écosystème en évitant les inondations, en empêchant l'érosion du sol, ainsi que comme puits à CO<sub>2</sub>. Malheureusement, la conclusion de cette évaluation est que l'une des principales faiblesses des AP dans la région réside dans l'insuffisance chronique et des fluctuations imprévisibles de leur financement. (voir Encadré 1).

Les sources de financement sont diverses ; elles mettent en jeu des gouvernements nationaux et régionaux, des agences bilatérales et multilatérales, des institutions internationales, ainsi que quelques contributions privées.

Bien qu'une évaluation détaillée de la situation financière des AP en région Méditerranéenne fasse toujours défaut, divers calculs mondiaux attirent notre attention à ce sujet : la septième Conférence des Signataires (CDS VII) de la Convention sur la diversité biologique (CDB 2005) a affirmé que le financement actuel des AP des pays en développement se situait entre 17 % et 29 % du total nécessaire.

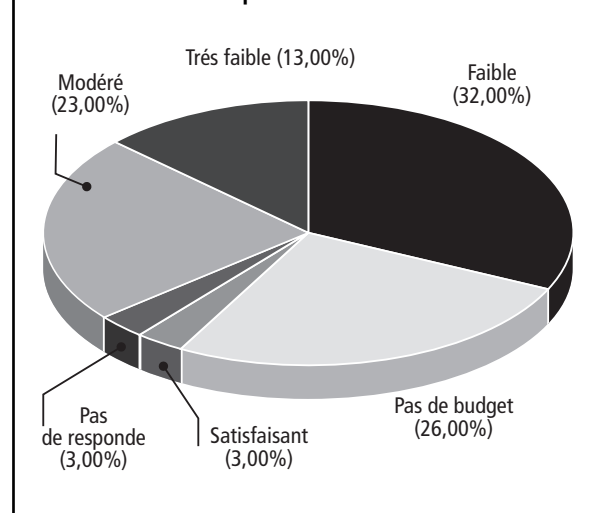
On ne dispose que de deux estimations sur la région Méditerranéenne, et toutes deux font état d'une situation financière très précaire. Balmford et al. (2003) estiment que le nord de l'Afrique et le Proche-Orient ne financent que 5 % de leurs besoins de base, pourcentage similaire à celui de l'Asie en développement et du Pacifique ; l'Europe, en tant que continent, n'atteint que 20 %, alors que l'Amérique du Nord couvre environ 80 % des besoins de financement de ses AP.

Le Centre d'Activité Régionale des Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) (1997) est venu fournir une estimation plus spécifique concernant la Méditerranée, à partir d'un questionnaire adressé aux gérants de 59 ASP (Aires Spécialement Protégées littorales et marines), dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée : 3 % seulement considéraient que leurs niveaux de financement étaient satisfaisants, alors que près de 40 % affirmaient que leur financement était très faible (13 %), voire inexistant (26 %) (voir Figure 1).

En réponse à cette situation, et à l'occasion de la préparation du Congrès Mondial sur les Parcs (CMP 2003), le Centre UICN pour la coopération méditerranéenne avait convoqué une Conférence sur les AP dans les pays méditerranéens (Murcie, 2003). Cela avait permis d'identifier bon nombre de priorités, d'enjeux et de lacunes importantes en matière de

financement durable des AP, et de conclure (UICN 2003) qu'il conviendrait de rechercher, dans la région, des formes de financement nouvelles et innovantes. Par exemple, le captage de fonds des nouveaux marchés (crédits-carbone et autres services d'écosystème), trouver de nouveaux donateurs (comme les grandes compagnies, ou des mécanismes d'imposition spécifiques), s'associer avec les secteurs touristiques et privés, et/ou réduire les coûts de direction (à travers la mise en pratique de co-direction et la mise en réseau entre initiatives existant déjà).

Figure 1. Budget Annuel dans les Zones à Protection Spéciale - 1997



Durant le CMP 2003 le thème du financement durable des AP a été traité en profondeur (UICN 2003b). Ce Congrès a identifié un large éventail d'alternatives pouvant générer des bénéfices, tout en soulignant la nécessité d'utiliser de nouvelles formes de financement et de développer des approches innovantes pour le captage de fonds, telles que l'échange dette-nature, les fonds de dotation, les paiements des services d'écosystème ou les transactions fondées sur la propriété ; celle d'améliorer les politiques de développement (par exemple à travers la réforme des subventions), et de partager coûts et bénéfices à travers la co-direction et la participation. L'adoption d'une approche entrepreneuriale pour les AP et la nécessité de forger des alliances stratégiques avec des organisations partenaires furent également soulignées. Cependant, « rares sont les pays qui ont institutionnalisés ces approches, qui demeurent une exception à la traditionnelle dépendance vis-à-vis des budgets des gouvernements locaux et des donateurs internationaux » (Emerton et al. , 2005).

Le moment est venu de déterminer, dans la mesure du possible, jusqu'à quel point les recommandations du Congrès

**ENCADRE 1****RAPPORT SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DES AP EN MÉDITERRANÉE**

À l'occasion du Congrès mondial sur les aires protégées (UICN-CMAP, 1994), le Plan « Parks for Life » pour les AP européennes affirme que les Parcs Nationaux de la plupart des pays du sud de l'Europe souffrent d'un manque de personnel et de financement.

Le « Réseau Émeraude » pour les pays d'Europe centrale et orientale affirme que, dans ces nations « en transition », l'environnement est exposé à de nouvelles menaces, résultat d'un développement rapide, et que les AP doivent y faire face à de nouveaux défis, notamment en termes de sources de financement tarissantes.

Un questionnaire portant sur 59 ASP des pays Méditerranéens en développement (CAR/ASP 1997, op. cit.) reflète un manque constant d'équipement et de financement pour couvrir les besoins les plus élémentaires en matière de protection des AP littorales ou marines.

La Déclaration de Cilento (UICN/CMAP, 1999) a conclu que les AP littorales et marines contribuaient à soutenir l'économie de la région, notamment dans les secteurs de la pêche et du tourisme ; et qu'il était nécessaire de mettre en place des accords entre l'industrie touristique et les AP.

Un Avis du Conseil de l'Europe sur la biodiversité et les accords internationaux en Méditerranée (Öztürk, 2002) affirme que « *les fonds sont plutôt modestes, et qu'ils ne financent que des activités régionales conjointes (telles que réunions, préparation de documentation et autres coûts annexes)* ».

des Parcs sont mises en pratique en Méditerranée. Pour ce faire, l'UICN a convoqué une Conférence sur le financement durable des aires protégées en région méditerranéenne, conférence qui s'est déroulée à Séville (Espagne), du 29 au 31 janvier 2006.

Le présent document examine le degré de mise en pratique de ces recommandations dans la région, et identifie sommairement les actions de financement les plus importantes et intéressantes pour les AP, notamment celles entreprises par des agences de coopération et par le secteur public. Y est également expliqué le développement de mécanismes pionniers, à travers la description d'études de cas actuellement à l'œuvre dans notre région. Il a été présenté à la Conférence en tant que document préliminaire, et s'est ensuite vu compléter par les exposés et les discussions des participants.

Au long des dernières décennies, une grande variété de mécanismes de financement des AP se sont développés, et l'on dispose de bon nombre d'orientations techniques en matière de financement de la conservation<sup>(1,2)</sup>. Toutefois, ce document ne vise ni la description, ni la révision d'une quelconque théorie ou leçon sur la pratique des mécanismes de financement des AP : il vise à évaluer leur degré de mise en pratique dans la région méditerranéenne.

**1.1 Limitations de l'information**

Comme dans la plupart des régions du monde, il n'existe pas en Méditerranée de vision globale du financement des AP de la part des gouvernements, des donateurs et des autres ressources. Bien qu'il existe un certain niveau d'information au niveau des agences ou des donateurs, celle-ci est éparpillée ou peu claire, et ne fait pas l'objet d'une compilation systématique.

Il n'est pas rare qu'au sein d'un même pays, les AP puissent bénéficier du soutien de différents ministères, par exemple ceux de l'Environnement, des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Intérieur, voire celui de la Défense. Le grand nombre de pays, l'hétérogénéité des accords institutionnels et la diversité des catégories de conservation (qui vont depuis la protection la plus stricte jusqu'aux usages multiples ; ou encore regroupées en terrestres, littorales ou marines) viennent compliquer encore la recherche. Les aires de Catégorie V sont très dispersées au sein de la région, et les responsabilités institutionnelles sont bien souvent trop floues ; à cela s'ajoute un fort degré de décentralisation dans de nombreux pays. Par ailleurs, les budgets des AP peuvent inclure, ou non, les coûts des services centraux, les dépenses d'administration et autres dépenses courantes, et/ou divers projets au sein de l'AP ou en dehors de celle-ci, ou encore des inves-

<sup>1</sup> Conservation Finance Alliance. 2002. *Mobilizing Funds for Biodiversity Conservation. A user friendly Training Guide for selecting and implementing Conserv. Finance mechanisms.* <http://guide.conservationfinance.org>

<sup>2</sup> EPA-USA. 1999. "A Guidebook on Financial Tools". <http://www.wpa.gov/efinpage/>

tissements. Cette situation rend d'autant plus difficile la comparaison de budgets d'une année sur l'autre, ainsi qu'entre différents pays.

Les organisations multilatérales et les agences de coopération bilatérales ne consacrent que rarement un poste budgétaire à la conservation de la biodiversité ou à celle des AP. Ces dernières années, le plus gros de l'AOD pour la biodiversité était liée au soulagement de la pauvreté, et les donateurs tendent à traiter l'environnement comme un thème davantage transversal que sectoriel (par exemple, la Banque mondiale, l'UE, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Les lignes de démarcation entre « développement durable », « environnement » et « biodiversité » sont presque toujours floues pour les budgets des AOD.

## 1.2 Méthodologie

Afin de contourner toutes ces difficultés, nous avons tout d'abord procédé à une revue de détail de toute l'information disponible, aussi bien sur support papier qu'à travers Internet. Les nombreuses lacunes rencontrées ont été

comblées, dans la mesure du possible, à travers diverses consultations auprès des Agences d'AOD, des responsables des organisations et des experts des AP, ainsi qu'à travers des questionnaires adressés par courriel aux responsables des AP de tous les pays. Nous avons également consulté les coordonnateurs des Plans d'Action et des principaux Réseaux méditerranéens et de l'UICN (CMAP, Secrétariat et Membres).

La méthode adoptée pour la préparation des différentes séries de données et des tableaux est exposée en détail au chapitre correspondant de ce document.

La première version de ce document a été rédigée en un temps relativement restreint, mais elle s'est vue complétée au cours de la Conférence de Séville, grâce à l'information fournie par les participants. Les résultats ont été jugés satisfaisants par rapport à l'objectif du document, qui est d'évaluer les carences et les nécessités de financement générales, les principales sources mises à contribution, et de passer en revue la réalité de la mise en pratique des mécanismes de financement conventionnels et innovateurs en Méditerranée.

# 20 Évaluation des besoins de financement des aires protégées de la Région Méditerranéenne

**D**iverses études ont évalué le déficit de financement des Aires Protégées dans le monde. James et al. (1999a) pensent que le financement actuel des AP dans les pays en développement est de quelque 800 millions de dollars, environ 25 % de ce qui serait nécessaire. Bruner et al. (2004), en analysant la nécessité d'élargir les AP de nombreux pays pour protéger 15 % des aires terrestres du monde, ont calculé qu'il faudrait 25 milliards de dollars par an, pendant 10 ans. Selon ces auteurs et plusieurs autres, la CDB (2005, op. cit.) estime (Figure 2) que le déficit de financement des pays en développement pourrait se situer entre 71 % et 83 %.

Dans la région méditerranéenne, et à l'exception de l'évaluation qualitative réalisée par le Centre d'Activité Régionale des Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) (1997), le coût de protection et d'administration des AP et le déficit de financement n'ont jamais été évalués. Dans ce chapitre, nous cherchons à calculer les besoins de financement afin de protéger et d'administrer de façon acceptable la richesse régionale des AP.

Il est difficile d'obtenir une estimation des budgets nécessaires par hectare, car ils sont variables en fonction des besoins spécifiques de chaque aire en matière de protection;

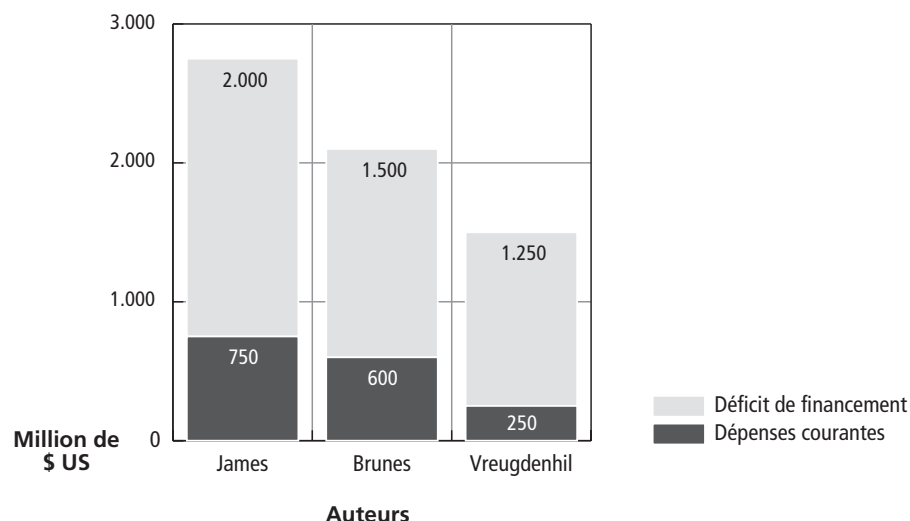
- Taille : les AP de plus faible taille sont comparativement plus chères à protéger et à administrer ;
- Nature : les aires marines sont beaucoup plus chères à protéger ; et

- Catégorie de conservation : les aires à protection stricte et les Parcs Nationaux (Catégories I-IV) requièrent davantage de financement que les paysages protégés à usages multiples, les forêts ou les réserves de pêche (Catégories V-VI).

Nous avons malgré tout calculé les coûts tantôt à partir des budgets disponibles dans certains pays, à partir des budgets de diverses AP qui, en théorie, couvrent relativement bien leurs besoins élémentaires de gestion. (Tableau 1 et Tableau 4).

Dans le Tableau 1, nous avons construit un ensemble de données préliminaires incluant des sites concrets ou des catégories de conservation financés par une seule institution. Par exemple, le Parc National de l'Ichkeul en Tunisie, une zone intérieure également cataloguée Aire Ramsar et Réserve de la Biosphère, reçoit tous les ans 160 000 € pour ses 12 000 ha (14 €/ha), alors que le Parc National Plitvice, aire de Croatie inscrite au Patrimoine mondial, est auto-financée grâce à un revenu brut annuel de 2,08 millions d'euros pour ses 29 482 ha (73 €/ha). Il existe en Espagne un vaste réseau de parcs naturels, pour la plupart classés dans la Catégorie V. Le Réseau des aires protégées andalouses, avec une surface totale de 1,7 millions d'hectares, perçoit une enveloppe annuelle de 30 € par hectare, alors que la Communauté Valencienne alloue une moyenne de 58 €/ha à ses 119 970 ha (dans cette Région, les aires, comparativement plus petites, reviennent sans doute plus chères à protéger). En Navarre, le montant est de 22 €/ha. Si l'UE a estimé à 15 €/ha le coût du réseau Natura 2000 (pour la plupart dans la Catégorie V), plusieurs groupes spécialisés,

Figure 2. Déficit de Financement pour une gestion efficace des AP dans les pays en développement



**Tableau 1. Budgets de plusieurs AP et systèmes d'APM. Estimation des Ressources annuelles moyennes (€ x1000)**

|  | Budget annuel | Hectares Protégées | (€ / ha) |
|--|---------------|--------------------|----------|
| <b>PARCS NATIONAUX, aires concrètes (terrestres)</b>       |               |                    |          |
| PN Plitvice (Croatie)                                      | 2,080         | 29,482             | 71.7     |
| PN Ichkeul (Tunisie)                                       | 160           | 12,000             | 13.3     |
| <b>CATÉGORIE V - Aires à usages multiples (terrestres)</b> |               |                    |          |
| Réseau UE Natura 2000                                      | 6100,000      | 50,000,000         | 15       |
| Italie, Parcs Régionaux                                    | 130,000       | 1,447,883          | 89.8     |
| C. Valencienne (Espagne)                                   | 7,000         | 119,940            | 58.3     |
| Prov. de Barcelone (Espag)                                 | 10,000        | 108,000            | 92.5     |
| Andalousie (Espagne)                                       | 50,000        | 1,700,000          | 29.4     |
| Navarre (Espagne)  | 1,800         | 80,000             | 22.1     |
| <b>PARCS NATIONAUX MARINS</b>                              |               |                    |          |
| PN Port Cros (France)                                      | 5,000         | 2,475              | 2,020    |
| AP Miramare (Italie)                                       | 400           | 190                | 2,000    |
| Ses Negres (Scientifique)                                  | 42            | 78                 | 1,860    |
| <b>RÉSERVES MARINES (Espagne et Italie)</b>                |               |                    |          |
| Masia Blanca, Espagne                                      | 120           | 340                | 353      |
| RM Columbretes, Espagne                                    | 1,235         | 4,400              | 281      |
| RM Détroit Espagne   | 500           | 7,000              | 71,4     |
| Réseau MPA, Italie   | 250,000       | 12,000             | 48       |
| <b>HAUTE MER Réserves de Pêche</b>                         |               |                    |          |
| La Graciosa (pêche)  | 600           | 70,700             | 8,5      |
| Alboran (haute mer)  | 800           | 200,000            | 4,0      |
| Pelagos High Seas Int'l                                    | 250           | 8'000,000          | 0.04     |

tels que Birdlife International, l'UICN et le Fonds mondial pour la nature (WWF), considèrent cette quantité absolument minimale (eu égard aux coûts européens standards). On peut néanmoins estimer qu'une AP terrestre « raisonnablement budgétisée » requiert un montant situé entre 15 € et 50 €/ha (un montant plus élevé dans l'UE vu les coûts d'exploitation ; voir Tableau 3).

Les aires marines sont plus gourmandes en financement car elles requièrent un personnel plus qualifié, et le transport, l'équipement, la surveillance et le suivi y sont également plus coûteux. De plus, certaines Aires Marines Protégées (AMP) sont de très petite taille, ce qui augmente d'autant les coûts par hectare. Le Tableau 1 permet de constater, à l'extrémité du gradient, le poids de la gestion de divers Parcs Nationaux Marins soumis à un usage intensif : les 2475 ha du Parc National de Port Cros (France), et les 190 ha de la Réserve Marine Miramare (Italie), perçoivent approximativement le même budget par hectare (env. 2000 €/ha/an). Ces deux espaces, très bien protégés, sont destinés à l'usage récréatif et à la recherche. Ses Negres, en Espagne, (voir Encadré 17), répond à des visées strictement conservacionnistes et scientifiques (1860 €/ha/an). Par contre, les réserves

marines, généralement plus grandes et moins exposées aux agressions liées à un usage récréatif, requièrent des budgets plus modestes. En Espagne, cela va de 71 à 343 €/ha/an, selon la taille (Tableau 1).

En résumé, les besoins des Réserves et des Parcs Marins se situent entre 50 € et 1000 €/ha/an, voire davantage, en fonction de leur taille, de l'intensité des mesures de protection, de la surveillance et des besoins de contrôle des visiteurs, des activités de recherche, et de la répartition des responsabilités administratives. Pour les trois derniers exemples, de vastes Réserves de Pêche en haute mer exemptes de visiteurs, on estime qu'elles requièrent - selon leur taille - de 1 à 10 €/ha/an (Ministère espagnol de la Pêche et ministère italien de l'Environnement, communication personnelle).

Toutes ces quantités sont similaires à celles d'autres rapports mondiaux (pour les AP terrestres) ; Chape et al. (2003) estiment que la dépense mondiale moyenne se situe aux alentours de 13 \$/ha/an. James et al. (1999a) affirment que la dépense annuelle dans les pays développés vers la moitié des années 90, en tenant compte de l'inflation au cours de la décennie, était de 20 \$/ha, alors que dans les pays en développement elle n'était que de 1,57 \$/ha. Par exemple, les dépenses des gouvernements africains se situaient entre 2 et 3 \$/ha/an (Howard, 1995), alors qu'en Amérique Latine l'investissement estimé était de 2,5 à 4 \$/ha/an<sup>3</sup>.

**Tableau 2. Surface des Aires Protégées dans les pays méditerranéens**

|   | Toutes les AP <sup>4</sup>       |
|---|----------------------------------|
| Nord de l'Afrique                         | 71 097                           |
| Moyen-Orient                              | 16 202                           |
| Europe de l'Est                           | 10 458                           |
| Union européenne                          | 125 57                           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>223 328 Km<sup>2</sup></b>    |
| Seulement aires littorales et humides ASP | <b>17 640 Km<sup>2</sup> (6)</b> |
| Seulement marines                         | <b>5,480 Km<sup>2</sup> (6)</b>  |

## 2.1 Calcul des besoins de financement

Le Tableau 2 présente les AP terrestres et côtières/marines de notre région, toutes aires riveraines et tous pays compris.

Le Tableau 3 présente un calcul des besoins bruts de financement pour les AP méditerranéennes. L'information sur les AP, par Catégories et par régions, provient des données du Congrès Mondial sur les Aires Protégées (CMAP, 2003) ; il

<sup>3</sup> Seminar on "A finance strategy for Protected Areas in Iberoamerica". Working Papers in preparation of the Working Group 3 "Financing and Training" for the WPC in Durban. Seville, 25-25 June 2003.

<sup>4</sup> WCPA. 2003. World Data Base on Protected Areas. WDPA Consortium. UICN/UNEP/TNC/WWF.

<sup>5</sup> [www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org).

<sup>6</sup> [www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org) It includes the recently established High Seas MPA in Liguria (80.000 Km<sup>2</sup>).

| Tableau 3. Évaluation des coûts élémentaires d'exploitation pour les Aires Protégées méditerranéennes |                      |  |                           |  |  |
|---|----------------------|--|---------------------------|--|--|
|   | Pays UE              |  | Pays extra-communautaires |  | Total estimé<br>(en Millions d'unité/an) |
|   | Surface (ha)         | Niveau de coût<br>(en milliers d'unité /ha/an) | Surface (ha)              | Niveau de coût<br>(en milliers d'unité /ha/an) |  |
| Terrestres<br>Catégories I-IV (Unité : €)   | 3 804 800            | 100-300  | 8 872 200                 | 30-100   | 430-2472                                 |
| Terrestres<br>Catégories V-VI (Unité : €)   | 8 752 300            | 20-70  | 903 500                   | 10-30  | 193- 648                                 |
| Marines,<br>Catégories I-IV (Unité : €)   | 30,000               | 1500   | 30,000                    | 1000   | 75                                       |
| Aires littorales/marines et<br>de haute mer<br>Catégories V-VI (Unité : €)                            | 882,000              | 50-300   | 882,000                   | 50-200   | 88-441                                   |
| <b>TOTAL (en €)</b>   | <b>13,539,100 ha</b> | <b>644 - 2,063</b>                             | <b>10'757,700 ha</b>      | <b>312 - 1,120</b>                             | <b>956 – 3183</b>                        |
| <b>TOTAL (en \$ US)</b>   |                      | <b>US\$ 773 - 2,475</b>                        |                           | <b>US\$ 374 -<br/>1,344</b>                    | <b>1,147 – 3,820 US\$</b>                |

s'agit des données par région publiées pour l'année en question, et non des aires qu'il conviendrait de protéger pour assurer la conservation d'un échantillon représentatif des habitats et de la biodiversité. Les chiffres de l'UE n'incluent pas non plus l'élargissement prévu pour les AP à la suite de la mise en place du Réseau Natura 2000.

Les résultats suggèrent que les besoins de financement annuels se situent entre 950 millions et 3,2 milliards d'euros (entre 1,14 et 3,84 milliards de dollars). Les besoins de financement, d'après la situation en 2003, sont répartis, grosso modo, à raison de 60 % / 40 % entre l'UE et les pays extra-communautaires. À l'heure actuelle, l'UE, malgré une surface protégée plus réduite (40 % / 60 %), doit faire face à des salaires et à des coûts d'exploitation plus importants ; la vaste zone de terres arides de la Catégorie V dans les pays extra-communautaires peut également contribuer à cette disparité.

Les notes suivantes expliquent le calcul préliminaire du Tableau 3 :

- Les coûts par hectare, extraits des Tableaux 1 et 4, tiennent compte des coûts d'administration périodiques (personnel, administration, maintenance des équipements et activités de base sur le terrain, telles que surveillance, information et contrôle des visiteurs, activités de base pour la recherche et le suivi, etc.), mais excluent ceux concernant des infrastructures, des investissements ou des projets spécifiques.
- Les données concernant les coûts comparatifs des Catégories I-IV et V-VI pour la région proviennent du Congrès Mondial sur les Aires Protégées (CMAP 2003, op. cit.). Signalons au passage que cet ensemble de données contenait d'importantes erreurs (imputables au logiciel), notamment en ce qui concerne diverses données chiffrées, lesquelles contenaient des virgules ou des points mal placés, et qu'il a fallu corriger.
- Les données concernant la superficie des aires marines des Catégories I-IV et des Catégories V-VI pour la région sont demeurées introuvables ; aux fins de réalisation du Tableau 3, et d'après les cartes disponibles grâce au CAR/ASP, nous avons pu estimer que la répartition était d'environ moitié-moitié entre l'UE et les pays extra-communautaires.
- Les coûts par hectare pour les AP terrestres sont considérés plus faibles dans les pays extra-communautaires que dans l'UE, eu égard à la superficie aride de certaines aires et au fait que les salaires de ces pays sont de 50 % inférieurs à ceux de l'UE.
- Les coûts par hectare pour les AP Marines des Catégories I-IV devraient être similaires dans tous les pays, les besoins en matière de personnel qualifié et d'équipement spécialisé étant équivalents.

# 3.0 Le secteur public national: politiques et financement

## 3.1 Les budgets nationaux

Les budgets des gouvernements nationaux constituent, dans la plupart des pays, la principale source de financement des AP. On estime que, dans le monde entier, les apports locaux ne couvrent que de 35 % à 40 % du total des fonds destinés aux AP. Cette dépense représente entre 0,1 % et 0,5 % du PIB pour de nombreux pays, mais en Amérique Latine, le pourcentage atteint même 0,9 % : dans cette région, 25 % de la surface terrestre est protégée par une catégorie de conservation<sup>7</sup>.

| Tableau 4. Budgets des Aires Protégées : échantillon de pays méditerranéens et diverses Catégories d'AP. Annuel, en milliers de \$ US |               |                                |         |
|---|---------------|--------------------------------|---------|
|   | Budget annuel | Hectares protégés <sup>8</sup> | \$ / ha |
| <b>Budgets nationaux (seulement Parcs Nat.)</b>   |               |                                |         |
| Italie  | 72,000        | 970,000                        | 75      |
| Israël  | 16,000        | 325,600                        | 49      |
| Espagne   | 86,000        | 329,178                        | 262     |
|   | Moyenne       |                                | 107     |
| <b>Budgets Nationaux, toutes Catégories</b>   |               |                                |         |
| Algérie   | 445           | 158,000                        | 2.8     |
| Albanie   | 830           | 102,500                        | 8       |
| Croatie   | 4,700         | 396,000                        | 12      |
| Égypte  | 520           | 793,800                        | 0.7     |
| Grèce   | 3,000         | 358,168                        | 8.4     |
| Italie, Parcs Rég.  | 90,000        | 1'750,000                      | 51.4    |
| Jordanie  | 716           | 70,000                         | 10.2    |
| Liban   | 400           | 20,700                         | 19.3    |
| Monténégro  | 525           | 94,800                         | 5.5     |
| Maroc   | 180           | 247,600                        | 0.7     |
| Slovénie  | 3,420         | 120,200                        | 28.4    |
| Espagne, 4 Gouv. Rég.   | 82,500        | 1'924,000                      | 42.9    |
| Syrie   | 1,050         | 647,500                        | 1.6     |
| Tunisie   | 250           | 200,000                        | 1.2     |
| Turquie   | 7,200         | 993,350                        | 7.2     |
| <b>Totaux sous-régionaux, toutes Catégories</b>   |               |                                |         |
| EU  | 178,920       | 4'152,000                      | 43      |
| Extra-communautaires  | 17,136        | 3'757,000                      | 4.5     |
| Europe de l'Est   | 6,055         | 594,000                        | 11.2    |
| Moyen-Orient  | 9,366         | 1'731,000                      | 5.4     |
| Nord de l'Afrique   | 1,395         | 1'432,000                      | 1.0     |
| Moyenne Régionale   | 196,056       | 7'909,000                      | 24.7    |

Dans la région méditerranéenne, il n'est guère fréquent de disposer de l'information concernant les budgets nationaux dans ce domaine. Le plus souvent, l'information est incomplète et on ne dispose que d'estimations très approximatives. L'information peut ne concerner que quelques-unes des catégories de conservation (principalement, les Parcs Nationaux), mais elle peut aussi inclure des espaces à valeur culturelle ou historique, comme par exemple la plupart des AP, de très petite taille, en Israël ; elle peut inclure ou exclure des AP littorales ou marines, inclure les dépenses des administrations centrales et/ou les investissements...

Les données obtenues à travers les questionnaires ont été converties en dollars US (taux de change 1€ = 1,2 \$) dans le Tableau 4. Les Parcs Nationaux, probablement parce qu'ils font l'objet de mesures de protection plus intenses et de dépenses plus importantes pour la surveillance et le contrôle de visiteurs disposent, d'après nos données, de budgets proportionnellement plus conséquents que les aires de Catégorie V. Leur montant peut même être de 5 à 10 fois

| Tableau 5. Stratégies de Biodiversité, les Fonds Environnementaux et les Fonds et Systèmes des AP dans les pays méditerranéens <sup>9</sup> |                        |                   |            |
|---|------------------------|-------------------|------------|
| PAYS  | Stratégie Nat. Biodiv. | Système Nat. d'AP | Fonds Env. |
| Italie  |                        | Oui               | Oui        |
| Portugal  | Oui                    | Oui               |            |
| Espagne   | Oui                    | Oui               |            |
| Albanie   | en cours               | Phase initiale    |            |
| Bosnie-Herz.  | en cours               | en cours          |            |
| Croatie   | Oui                    | Oui               |            |
| Macédoine   | en cours               | Phase initiale    | Oui        |
| Monténégro  | en cours               | Oui               | procs      |
| Slovénie  | Oui                    | Oui               | Oui        |
| Algérie   | Oui                    | Phase initiale    | Oui        |
| Grèce   |                        | 2 Ministères      | Oui        |
| Égypte  | Oui                    | Oui               | Oui        |
| Israël  |                        | Oui               | Oui        |
| Jordanie  | en cours               | en cours          | Oui        |
| Liban   | Oui                    | Phase initiale    |            |
| Maroc   | Oui                    | en cours          | Oui        |
| Syrie   | en cours               | en cours          | Oui        |
| Tunisie   | Oui                    |                   | Oui        |

<sup>7</sup> Voir références diverses in Emerton et al. , (2005), page 9

<sup>8</sup> CMAP, 2003. CD World Database on Protected Areas (WDPA Consortium) (op. cit.)

<sup>9</sup> Sources : questionnaires adressés aux représentants des pays. Voir aussi : [www.biodiv.org](http://www.biodiv.org) et [www.gefonline.org](http://www.gefonline.org)

## ENCADRE 2

## FONDS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS

En **Jordanie**, un fonds de dotation, à hauteur de 1,5 millions de dollars, aide au financement des AP. Ce fonds est perçu par une ONG (la RSCN), investi sur les marchés locaux et internationaux, et administré par une entreprise de gestion.

En **Égypte**, le Fonds environnemental égyptien est géré par l'Agence des affaires environnementales, laquelle dépend du ministère de l'Environnement. Les recettes proviennent depuis différentes sources, qui vont de l'éco-taxe sur les billets d'avion aux droits à payer pour faire de la plongée sous-marine dans certaines aires marines protégées. Les Fonds sont utilisés pour financer des projets environnementaux, la plupart sous la tutelle de l'industrie para-environnementale. Certaines AP ont perçu certains apports, mais ceux-ci n'ont jamais représenté plus de 5 % du total des ressources dont dispose le Fonds (Agence égyptienne de l'environnement, et Lindber et Halpenny, 2001). Un autre défi important dérive du fait que l'inflation, galopante, dévore les budgets gouvernementaux, de sorte que la valeur réelle du Fonds ne couvre pas toujours les montants budgétisés.

En **Slovénie**, un Fonds pour le développement environnemental, conçu à partir d'un fonds public de financement, a été créé en 2001. Il permet de canaliser le financement de projets environnementaux portant sur les déchets, l'eau et la pollution atmosphérique. Les fonds proviennent des budgets nationaux, de subventions aux services publics et de ressources diverses obtenues à travers des mécanismes légaux (par exemple, les amendes pour utilisation illégale du sol). Le GEF a participé au cofinancement de 6,2 millions de dollars pour l'élimination progressive de substances réduisant l'épaisseur de la couche d'ozone<sup>10</sup>. Il n'y a pas de fonds pour le « secteur vert » mais, selon la loi, une part des bénéfices obtenus grâce à la vente de terrains et par le leasing sur les propriétés du Fonds national du sol agricole et des forêts est destinée à la gestion des AP.

La Corporation Financière Internationale (CFI) a approuvé la création du **Fonds environnemental pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord** afin de stimuler la participation privée à un large éventail de secteurs environnementaux : traitement des déchets, alimentation en eau, traitement des eaux usées, prévention de la pollution, énergies renouvelables, ou encore écotourisme. Les premiers marchés-cibles ont été l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie, la Cisjordanie et la Bande de Gaza.<sup>11</sup>

En **Algérie**, un impôt sur les billets d'avion est versé au Fonds environnemental national. En **Grèce**, il existe quelque chose d'approchant : un impôt sur l'essence est versé au Fonds ETERPS, lequel perçoit tous les ans, depuis 1995, 1,8 millions de dollars pour la conservation de la nature ; toutefois, on ignore la part de ce montant allouée aux AP.

En Tunisie, le Fonds environnemental national (FODEP) a été créé comme instrument de financement visant à aider les industries privées à développer des mesures de prévention de la pollution. En **Macédoine**, le Fonds environnemental national a été créé en 1998 ; au départ placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement, ce Fonds a acquis son indépendance en l'an 2000.

Au **Maroc**, l'Agence de coopération allemande (GTZ) a contribué à la création d'un fonds de 3 millions de dollars, dont une partie devrait être consacrée aux AP. En **Croatie** également, la GTZ a soutenu la création d'un Fonds environnemental (2004)<sup>12</sup>. Le **Monténégro** a prévu de créer le sien en 2006.

supérieur par hectare, presque aussi important que celui des AP marines. L'échantillon, sur quelque 79 000 km<sup>2</sup> (environ un tiers des AP de la région, qui perçoivent une enveloppe de 196 millions de dollars), est incomplet, car il manque les données concernant les aires de Bosnie Herzégovine, de Chypre, de la France, de la Libye, de Malte et de la Serbie. L'échantillon, bien que trop hétérogène pour en tirer des

conclusions sur les budgets nationaux, apporte toutefois des pistes intéressantes. La moyenne régionale recouvre de fait une énorme disparité à l'échelle sous-régionale : les AP de l'UE (43 \$/ha) perçoivent 10 fois plus par hectare que les pays extra-communautaires (4,5 \$/ha) ; la situation la plus précaire est rencontrée dans les pays du nord de l'Afrique (1 \$/ha).

<sup>10</sup> OECD. *Selected Environmental Funds in Central and Eastern Europe*. <http://www.oecd.org/dataoecd/23/59/35158062.pdf>

<sup>11</sup> [http://www1.ifc.org/ar1999/ar99/pdf/reg\\_camena.pdf](http://www1.ifc.org/ar1999/ar99/pdf/reg_camena.pdf)

<sup>12</sup> <http://www.aequiconsult.com/pages/1/index.htm>



On verra au point 4.8. qu'en tenant compte de la surface totale protégée en région méditerranéenne et des données concernant les sources de financement internationales, l'estimation des fonds pour les pays extra-communautaires est de 30 à 45 millions de dollars, c'est à dire de 3 et 5 \$ par hectare et par an.

### 3.2 Politiques nationales et soutien institutionnel

L'absence de données concernant certains pays peut être le reflet de la faiblesse des systèmes nationaux des AP. Seuls neuf pays méditerranéens (toujours d'après nos questionnaires) avaient mis en place un système national, détaillé et coordonné, en ventilant les catégories d'AP, les accords institutionnels et, dans certains cas, les stratégies d'administration et de financement (Tableau 5).

Par exemple, l'une des recommandations de la CDB est que chaque pays formule ses propres stratégies nationales en matière de biodiversité. Bien que ces stratégies soient d'ores et déjà disponibles pour au moins neuf pays méditerranéens (Tableau 5), mais on ne sait toujours pas jusqu'à quel point elles ont été développées. Deux sont les stratégies habituellement recommandées : établir un Système National d'Aires Protégées, et développer une Stratégie de Financement. Les AP peuvent renforcer leur pouvoir politique lorsqu'elles se structurent au sein de Systèmes Nationaux ; toutefois, jusqu'à présent, la moitié au moins des pays de la région en sont dépourvus. Lorsqu'un Système National d'AP est devenu légal et institutionnellement établi, il devient plus facile de développer une stratégie de financement des AP au niveau national. Dans notre région, nous n'avons trouvé d'information que dans le cas du Liban (Awad, 2006). Le Ministère de l'Environnement y a récemment mis sur pied une stratégie de financement des AP incluant la participation de tous les intéressés (gouvernements locaux, ONG et groupes privés), des droits d'entrée dans les aires et des plans d'activité (« business plans ») pour ses AP. En Jordanie, la stratégie de financement repose sur un étroit accord de collaboration avec une ONG (la Société Royale pour la Conservation de la Nature, RSCN), décrite dans l'Encadré 9.

### 3.3 Fonds Environnementaux

Une autre façon d'assurer le financement à long terme des AP est de créer des Fonds Environnementaux. Au cours des quinze dernières années, une bonne centaine ont ainsi été créés ; le GEF (Fonds pour l'environnement mondial), à lui seul, a aidé à la constitution de 23. Il y a de nombreux exem-

ples dans le monde entier : Madagascar (12 M\$), le Fonds pour les Parcs Nationaux de l'Ouganda (6 M\$), le Fonds pour la « Table Mountain » d'Afrique du Sud (7 M\$), le Buthan (36 M\$), la Colombie (30 M\$), les Philippines (26 M\$) ou l'Indonésie (25 M\$) entre autres.

Certains Fonds environnementaux sont destinés à être dépensés au cours d'une période de 3 à 10 ans, mais ils peuvent être renouvelés grâce à des versements provenant d'éco-taxes, d'échange de créances, de dons privés et d'autres sources (par exemple, le Fonds mexicain des Aires Protégées « FANP » a augmenté considérablement ces dernières années grâce aux recettes apportées par les droits d'accès aux AP).

Jusqu'à présent, des Fonds Environnementaux ont été créés dans onze pays méditerranéens (l'Algérie, l'Égypte, la Slovaquie, la Grèce, l'Italie, Israël, la Jordanie, la Macédoine, le Maroc, la Syrie et la Tunisie) (voir Encadré 2). Presque tous ces Fonds sont alloués aux besoins de l'industrie para-environnementale - secteurs miniers et énergétiques, de la gestion des eaux usées et des déchets solides, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire -, qui constitue une priorité environnementale dans les pays extra-communautaires ; il semblerait que seuls les Fonds de l'Algérie, de la Jordanie et de l'Égypte visent à bénéficier les AP, mais que cette dernière ne leur consacre que 5 % du total des Fonds générés.

### 3.4 Impôts environnementaux

Plusieurs pays font payer des impôts environnementaux, dont les montants sont destinés aux Fonds environnementaux ; en règle générale, ces montants sont alloués à l'industrie para-environnementale. Néanmoins, dans le monde entier, de plus en plus d'impôts sont directement alloués au financement du secteur vert. Au Belize, les touristes étrangers doivent payer un droit de 3,75 \$ - au titre d'une loi de 1996 - pour la conservation environnementale ; ce droit est versé en même temps que les taxes d'aéroport grevant le vol de retour. Les touristes se voient remettre un reçu et un prospectus qui leur explique que ces recettes sont directement versées au Fonds pour la conservation des AP (PACT)<sup>13</sup>. Au Costa Rica, l'impôt sur les combustibles n'est pas spécifiquement destiné aux AP, mais une autre formule lie les émissions de carbone à la conservation (Spergel, 2003) : 50 % de l'impôt sur les combustibles permet de financer un fonds environnemental, qui subventionne les petits propriétaires s'engageant à ne pas couper d'arbres sur leur terrain durant une période, renouvelable, de 5 ans.

<sup>13</sup> [www.pactbelize.org](http://www.pactbelize.org)

**ENCADRE 3****EN FRANCE, DES IMPÔTS SUR LA CONSTRUCTION POUR PROTÉGER LES ESPACES NATURELS**

En France, chaque département peut grever, au moyen d'une *taxe pour les espaces naturels sensibles*, la construction ou l'agrandissement de n'importe quel bâtiment, et ce jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur totale de la construction envisagée. 71 des 100 départements ont appliqué cet impôt, sur une base qui va de 0,5 % à 2 % ; certains départements perçoivent à ce titre de 5 à 6 M€ par an. La recette totale est estimée entre 100 et 120 millions.

Ces recettes sont destinées, à travers le *Conservatoire du Littoral*, à des installations à usage public et à l'achat de terrains destinés à la conservation. Un récent article sur les impôts considérait que cet outil fiscal était le plus important et le plus efficace en France (Shine, 2004).

En Méditerranée il existe également plusieurs initiatives intéressantes vis-à-vis de la biodiversité.

Les taxes perçues par l'Algérie et l'Égypte sur les billets d'avion sont investies dans le domaine de l'environnement, et les AP peuvent en bénéficier (voir Encadré 2). En Grèce, le Fonds ETERPS, partiellement financé grâce aux impôts sur l'essence, consacre, depuis 1995, 1,8 millions de dollars par an à la conservation de la nature. En Espagne le Gouvernement régional de l'Aragon a créé en 2005 trois impôts environnementaux qui visent les industries polluantes, les stations de sports d'hiver et les centres commerciaux ; ces impôts visent à améliorer le comportement environnemental de ces secteurs, à soutenir la restauration environnementale, ainsi que divers projets de conservation. En France, un impôt sur les espaces naturels sensibles a été mis en

place (Encadré 3). En Italie il existe une proposition visant à ce que les AP puissent bénéficier d'un fonds destiné aux projets d'intérêt général ; ce fonds est alimenté grâce à un versement de 0,5 % de la recette des impôts sur le revenu.

Il s'avère très important d'informer sur les avantages de ces impôts afin qu'ils soient acceptés car, lors des réformes fiscales, les impôts « verts » sont bien souvent supprimés. C'est ce qui s'est passé aux Baléares, où une éco-taxe sur le tourisme a été instaurée, puis abrogée. (voir Encadré 4).

En Croatie, un système d'éco-redevance payable par les visiteurs a été proposé afin de réduire et de prévenir la pollution dans l'aire littorale-marine de Hvar. Un sondage de l'opinion des parties intéressées a permis de constater un soutien public généralisé à cette initiative, et une étude préliminaire

**ENCADRE 4****L'ÉCO-TAXE DANS LES ÎLES BALÉARES (ESPAGNE)**

Les Baléares accueillent environ 11 millions de touristes par an. En 2001, le Gouvernement Autonome avait introduit une éco-taxe sur le tourisme afin d'obtenir des recettes permettant de financer le « Fonds pour la Restauration d'Aires Touristiques » ; il visait la promotion du tourisme durable et l'amélioration de la compétitivité et de la conservation de la nature.

Le paiement de cette éco-taxe, entrée en vigueur en mai 2002, était obligatoire pour tous les visiteurs âgés de plus de 12 ans ; elle était perçue directement par l'hôtel ou par l'agence de location des appartements. Le tarif était variable, de 0,5 à 2 € par jour, selon la catégorie de l'hôtel ou de l'appartement ; ce montant représentait environ 2 % de la dépense quotidienne moyenne par touriste.

En juillet 2001, suite aux fortes pressions exercées par le secteur hôtelier, le Gouvernement central a requis le Tribunal Constitutionnel afin qu'il tranche sur le sujet de l'éco-taxe, dont l'application a été suspendue de septembre 2001 jusqu'à la décision judiciaire, en janvier 2002. Finalement, à la suite du changement de Gouvernement régional, un décret, prononcé en juillet 2003 et entré en vigueur en octobre, est venu abroger l'éco-taxe.

permettait même d'envisager un montant de 0,65 € par jour pour financer diverses améliorations environnementales, quantité d'ailleurs supérieure à celle initialement prévue. Toutefois, comme dans le cas des Baléares, divers obstacles politiques et légaux en ont empêché l'entrée en vigueur<sup>14</sup>.

### 3.5 Subventions

À travers les subventions, les gouvernements apportent une aide financière à différents secteurs, notamment à la pêche, aux forêts, à l'agriculture, à l'énergie et à l'eau. Une subvention peut être définie comme « une intervention gouvernementale visant à modifier le marché, soit à travers une réduction du coût de production d'un bien ou d'un service donné, soit à travers une augmentation du prix à payer pour l'obtenir ».

Dans certains pays, il existe aussi des « subventions à la conservation ». Il s'agit de paiements directs aux Mairies afin qu'elles protègent leurs ressources naturelles plutôt que de les exploiter. En Espagne, l'institution des Parcs Nationaux consacre une part de son budget (entre 6 et 20 M€ par an, c'est à dire de 18 à 60 € par hectare et par an) à la subvention d'institutions et de particuliers possédant des propriétés au sein des Parcs ou dans leurs environs. Le Gouvernement régional de l'Aragon octroie des subventions de 5,4 € par hectare et par an pour les aires centrales des Parcs Naturels, et de 2,7 € par hectare pour les aires limitrophes. Toutefois, l'encouragement économique aux fins de protection de la biodiversité n'est pas une solution durable, et les subventions à la conservation doivent plutôt être considérées comme des coûts que comme une source de financement.

Par rapport à la conservation, les subventions les plus lourdes de conséquences sont celles qui entraînent des effets pervers qui « en ultime instance, aggravent l'impact des pratiques agricoles modernes sur l'environnement, sur la qualité du sol ou celle de l'eau, et la diversité des plantes et des espèces animales » (OCDE, 1998). Les subventions portant atteinte à la conservation ou causant un préjudice aux ressources naturelles de base sont de natures très diverses (Bishop, 2006) : subventions diverses (par exemple : l'irrigation, l'eau, l'électricité ou les engrais) ; la stabilité des

prix (garanties de revenus sur les récoltes, subsides à l'exportation) ; sans oublier les infrastructures (comme le réseau routier). Le financement des réserves naturelles du monde entier ne représenterait qu'une faible part (2 %) du montant actuellement alloué par les gouvernements aux subventions environnementalement perverses (James et al., 1999b). Steenblik (1998) avance des chiffres similaires : « Alors qu'il suffirait de quelque 30 milliards de dollars par an pour la conservation de toutes les AP du monde, le montant des subventions brutes annuelles destinées à l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, la génération d'énergie et la production d'eau a été estimé à 500 milliards de dollars ».

En Union européenne, l'un des postes des perspectives financières pour la période 2007-2013 s'intitule Conservation et Gestion des Ressources Naturelles, et un total de 371,2 milliards d'euros devrait lui être consacré au cours de la période 2007-2013 (Tableau 6) ; la plus grande part du budget sera consacrée à l'agriculture, au développement rural et aux politiques de pêche. La politique agricole a entraîné des impacts négatifs sur l'environnement dans toute l'Europe (eaux polluées, dégradation d'habitats et irrigation de terrains arides des pays européens méditerranéens). Les mesures agro-environnementales introduites depuis 1992 se sont jusqu'à présent révélées insuffisantes pour pallier ces effets. En Grèce, par exemple, sur les 762 M€ destinés à des mesures agro-environnementales pour la période 2000-2006, 2,7 % seulement (20,6 M€) ont été alloués à des projets dans des aires limitrophes des AP. La politique de pêche a également entraîné une réduction de la population des espèces pêchées, ainsi qu'une perte significative de la biodiversité.

D'après les nouvelles Réglementations en matière de Développement Rural et de Fonds Structuraux, une part du budget de l'agriculture pourrait être employée au financement du réseau Natura 2000 (le réseau paneuropéen d'espaces naturels protégés, qui couvre plus de 50 milliards d'hectares (500 000 Km<sup>2</sup>). La Commission a calculé que les dépenses de gestion de Natura 2000 atteindront 6,1 milliards d'euros par an, durant la période 2003-2012. La Birdlife, l'UICN, le WWF et d'autres organisations internationales<sup>16</sup> considèrent

Tableau 6. Perspectives financières de l'UE 2007-2013. Source : UE<sup>15</sup>

| POSTES BUDGÉTAIRES ALLOUÉS   | Milliards d'€                   | %          |
|--|---------------------------------|------------|
| 1. Compétitivité et cohésion pour la croissance et l'emploi                          | 379,700                         | 44.1       |
| 2. Conservation et gestion des Ressources Naturelles (RN)                            | Dépenses liées au Marché des RN | 293,100    |
|  | Conservation et gestion des RN  | 78,100     |
| 3. Autres (citoyenneté, sécurité, justice, globaux UE, administration, compensation) | 111,400                         | 12.9       |
| <b>TOTAL ENGAGÉ</b>  | <b>862,300</b>                  | <b>100</b> |

<sup>14</sup> Taylor et al. *Sustainable tourism and economic instruments: the case of Hvar, Croatie*. [http://www.bath.ac.uk/cpe/workingpapers/economic-instruments-taylor-fredotovic-povh\\_Markandya.pdf](http://www.bath.ac.uk/cpe/workingpapers/economic-instruments-taylor-fredotovic-povh_Markandya.pdf)

<sup>15</sup> Financial Perspective 2007-2013 (2005). Grybauskaitė, D., Commissioner. December 2005.

<sup>16</sup> Financing Natura 2000 (2004). CEEWEB, Birdlife, WWF, IUCN, BEEFEB, Planta Europa, SHE, The Coastal Union, IUCN, Coastwatch Europe. <http://www.eeb.org/activities/agriculture/Natura-2000Financing-joint-FINAL.pdf>

## ENCADRE 5

## AUTOROUTE À TRAVERS LE PARC NATUREL « LOS ALCORNOCALES » (ANDALOUSIE, ESPAGNE)



L'autoroute qui relie Los Barrios avec Jerez, en Andalousie (Espagne), traverse l'une des plus grandes forêts de chênes-liège du monde, et qui est aussi l'habitat d'importantes espèces en danger d'extinction. Le Gouvernement régional (*Junta de Andalucía*) a alloué environ 35-40 % du budget total du chantier (plus de 313 M€) aux mesures de correction et compensatoires environnementales.

Les mesures compensatoires ont été définies par une équipe d'experts (5-10 % du total du budget), conformément à un accord souscrit par la *Junta* et la Station biologique de Doñana. Entre autres mesures, cet accord prévoit des programmes spécifiques en matière de conservation des espèces et des habitats en danger.

Par ailleurs, les autorités régionales se sont engagées à compenser l'impact environnemental de l'autoroute à travers des programmes écologiques tels que la réintroduction dans le Parc de l'Aigle impérial, du Balbuzard et de la Loure. Les autorités européennes ont apporté leur soutien à ces mesures et les ont données comme exemple à suivre pour de futures actions similaires en Europe.<sup>17</sup>

que cette quantité (15€/ha/an) est sous-estimée. Le total devra être co-financé entre la CE, qui contribuera à hauteur de 35-40 % (environ 2,5 milliards d'euros par an), et les pays possédant des espaces Natura 2000, qui devront couvrir le solde. Plus de 50 % de ces espaces se trouvent dans des pays méditerranéens de l'UE ; les espaces Natura 2000 d'Espagne, par exemple, tels qu'ils ont été prévus, occuperont environ 25 % du territoire.

La plupart des fonds européens actuels seront alloués à travers les Fonds de Développement Rural et les Fonds Structuraux. Malgré l'amélioration des mesures agro-environnementales, ce budget permettra néanmoins de subventionner des activités susceptibles de comporter d'importants effets négatifs pour l'environnement. Le mécanisme unique proposé afin d'unifier les mesures strictement environnementales, le Programme LIFE+, disposera d'un budget de 2,19 milliards d'euros pour la période 2007-2013 (365 M€/an), dont 47 % seulement seront alloués à Natura 2000, c'est à dire quelque 3,5 €/ha/an.

En résumé, l'UE consacra sur la période 2007-2013 environ 53 M€/an aux subsides destinés aux ressources naturelles et à l'agriculture : les espaces Natura 2000 obtiendront environ 4,7 % de ce montant (quelque 2,5 milliards d'euros), dont la moitié pour les pays méditerranéens, tandis que 171 M€ seront directement alloués à la gestion des AP

à travers le programme LIFE+ (ce qui représente 0,3 % de toutes les aides pour les ressources naturelles).

On voit donc que l'UE a consacré fort peu de ressources à la conservation et aux AP. Les espaces Natura 2000 recevront de 3 à 5 % des subventions aux ressources naturelles, et la plupart seront destinées au développement rural à l'intérieur et autour de ces espaces. Les projets pouvant prétendre à ces fonds - en général sous la tutelle de ministères autres que celui de l'Environnement -, devront également viser d'autres priorités de l'UE, comme par exemple l'emploi, la réhabilitation, l'éducation et la formation, ou encore le contrôle d'espèces exotiques. Cependant, les fonds européens étant gérés au niveau national, les programmes nationaux devront comporter des priorités pour les AP. Ces priorités devront être définies non seulement pour les ministères de l'Environnement, mais également pour d'autres ministères tels que ceux de l'Agriculture, de la Pêche ou du Développement Régional.

Le financement des espaces marins Natura 2000 n'a pas encore été mentionné dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche, et il est donc possible que les APM aient été exclues des nouvelles perspectives financières. Le soutien et le financement des APM devront par conséquent faire appel à la politique de pêche, et devront également être considérés comme partie intégrante des accords de pêche souscrits par l'UE avec les pays de notre région.

<sup>17</sup> [http://www.juntadeandalucia.es/economia/hacienda/fondos/poia\\_interreg/POIA/ejemplos/a381/a381](http://www.juntadeandalucia.es/economia/hacienda/fondos/poia_interreg/POIA/ejemplos/a381/a381)

### 3.6 Compensations de l'impact sur l'environnement

Ces compensations visent à contrebalancer l'impact des interventions et des infrastructures. Certains pays exigent aux entreprises de services publics, de télécommunications et d'électricité de verser des millions pour les droits à construire et à entretenir leurs infrastructures au sein des AP. On rencontre des exemples remarquables de ces compensations dans le monde entier. Par exemple aux Philippines, où une entreprise de télécommunications doit payer une redevance annuelle - calculée au prorata des bénéfices de l'entreprise - pour les pylônes situés à proximité du sommet du Mont Kitanglad ; un autre exemple nous est fourni par le Mécanisme compensatoire environnemental incorporé au projet de construction d'un oléoduc au Cameroun, dont les mesures prévues vont de l'aide à la protection de l'environnement aux activités de conservation de la biodiversité dans deux Parcs Nationaux, d'une surface totale d'environ 1 million d'hectares (Bissek, 2003).

En Bolivie, une entreprise énergétique internationale a dû déboursier 20 millions de dollars pour la création d'un Fonds pour la conservation d'une aire naturelle où elle envisageait la construction d'un gazoduc pour plusieurs milliards. Il s'agissait d'un pré-requis pour l'obtention d'un prêt à faible taux d'intérêt, pour un montant de 200 millions de dollars, de l'U.S. government's Overseas Private Investment Corporation. (Spergel, op. cit., 2003).

En Tunisie, il est prévu que des compensations soient versées en fonction des Études d'impact environnemental (EIA), mais ces compensations seront destinées à l'industrie para-environnementale ; les industries devant résoudre des problèmes environnementaux devront contribuer au financement requis à hauteur de 30 %, le ministère de l'Environnement contribuera à hauteur de 20 % à travers le Fonds environnemental national, et les 50 % restants pourront être obtenus à travers des crédits bancaires offerts à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché (Curtis, 1996). Un autre cas directement lié aux AP nous est fourni par le sud de l'Espagne (Encadré 5), bien que dans ce cas ce soit le gouvernement qui ait pris en charge les compensations.

À l'avenir, il est probable que ces initiatives requièrent l'implication du secteur privé, et qu'elles soient institutionnalisées au lieu de demeurer une exception. En Union européenne, après 15 ans de débats, le Parlement et le Conseil ont approuvé, en avril 2004, la Directive 2004/35/CE sur « la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnemen-

taux ». Cette Directive, qui est la première loi européenne fondée sur le principe « pollueur-payeur », cherche à garantir que le dommage environnemental causé au sein de l'UE fasse l'objet soit de prévention, soit de compensation, et que ceux qui en seraient la cause soient tenus comme responsables<sup>18</sup>. Sont considérés « dommages environnementaux » les dommages à la faune, à la flore ou aux habitats, la pollution des ressources hydriques et de la terre causant un préjudice significatif à la santé humaine. La Directive concerne aussi les habitats et les espèces protégés (Annexe II 1.1.3.) : « La réparation compensatoire est entreprise pour compenser les pertes provisoires de ressources naturelles (...) Cette compensation consiste à apporter des améliorations supplémentaires aux habitats naturels et aux espèces protégées ou aux eaux soit sur le site endommagé, soit sur un autre site. (...) ». Au titre de la Directive sur la Responsabilité pour dommages environnementaux, les autorités publiques devront garantir que les opérateurs responsables exécutent ou financent les mesures de prévention ou de réparation, et les groupes d'intérêt public, comme par exemple les ONG, seront habilités à exiger de ces autorités qu'elles agissent et portent les actions illégales à la connaissance des tribunaux. Les États-membres doivent mettre en pratique des lois et des mesures visant le développement de la Directive avant le 30 avril 2007.<sup>19</sup>

### 3.7 Fondations Gouvernementales et Fédérations

La France, l'Italie et l'Espagne ont créé des fondations gouvernementales afin de soutenir la conservation de la biodiversité et les AP.

#### *France : Conservatoire du Littoral*

Le Conservatoire du Littoral est une fondation publique française chargée de la protection des côtes et des aires humides à travers l'acquisition, voire l'expropriation, de terrains pour des raisons d'intérêt public. Depuis sa création (1975), le Conservatoire a ainsi acquis 73 610 hectares de côtes et de berges fluviales sur l'ensemble des territoires français<sup>20</sup>. Les autorités locales administrent ces sites, parfois en collaboration avec des organisations conservationnistes. Le Conservatoire dispose d'un budget annuel de 30 M€, dont 25 M€ sont spécifiquement consacrés à l'achat et à la gestion des aires. L'essentiel de ce montant provient de l'État, mais la contribution de groupes locaux européens, d'entreprises privées et de particuliers est aussi possible. Depuis 1996, plusieurs dons de terrain donnant droit à un abattement fiscal ont également été effectués.

<sup>18</sup> European Press Release: *Environmental liability: Commission welcomes agreement on new Directive*. IP/04/246, 20/02/2004

<sup>19</sup> <http://europa.eu.int/comm/environment/liability/>

<sup>20</sup> [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Le Conservatoire a mis en place une collaboration technique avec douze autres pays méditerranéens pour divers projets, dont notamment le programme MedWet. Il a également collaboré à la préparation de projets financés par le FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial) et par l'Agence française de développement.

#### **Italie : Federparchi**

Federparchi est une fédération regroupant 150 organismes de gestion des Parcs Nationaux et Régionaux, des Aires Marines Protégées et des Réserves Naturelles régionales et nationales en Italie<sup>21</sup> ; elle représente les AP dans leurs relations vis-à-vis de l'État, des Régions, des collectivités locales, de l'Union européenne et d'autres institutions, publiques et privées. Federparchi, qui a travaillé très activement à la création du système d'AP italiennes, en collaboration avec l'UICN et la Fédération Europarc, apporte son soutien aux projets du système d'AP, avec un budget annuel variable (750 000 € en 2005). Elle alloue également

des fonds à certains projets de coopération.

#### **Espagne : Fundación Biodiversidad**

La Fundación Biodiversidad a été créée, en 1998, par le ministère de l'Environnement espagnol ; ses activités concernent les domaines de la conservation, de la recherche et de l'usage durable de la biodiversité, ainsi que l'aide à la coopération internationale au développement<sup>22</sup>. En 2005, elle a géré un budget pour les AP d'environ 280 000 €, ventilés en sept projets. Certains projets sont dotés d'un financement complémentaire lorsqu'ils concernent des espaces limitrophes des AP ou des espèces vivant à l'intérieur de ces dernières, ou lorsqu'il s'agit de projets de formation en rapport avec les AP. Son budget à la coopération était situé entre 100 000€ et 150 000 € en 2005. Il convient ici de souligner que le ministère espagnol de l'Environnement a récemment lancé (en novembre 2005) un programme d'acquisition de terrains côtiers appelé à se développer dans les années à venir, et doté d'un budget, pour 2006, de 20 M€.

<sup>21</sup> [www.parks.it/federparchi](http://www.parks.it/federparchi)

<sup>22</sup> [www.fundacion-biodiversidad.es](http://www.fundacion-biodiversidad.es)

# 4. Sources de financement et programmes internationaux

## 4.1 Engagements internationaux en matière de conservation

Les pays méditerranéens se sont engagés vis-à-vis de la conservation des AP à travers un certain nombre de conventions, d'accords et de déclarations internationales. Les plus spécifiques par rapport à la région sont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention de Barcelone, qui mentionnent également la nécessité de la coopération nord-sud.

### a) Convention de Barcelone

La Convention de Barcelone, souscrite par tous les pays riverains de la Méditerranée, est venue apporter un important soutien aux AP littorales et marines méditerranéennes. Son protocole sur la biodiversité a établi une catégorie d'Aires Spécialement Protégées (ASP), qui comprend 152 aires depuis 1982, ainsi qu'une catégorie, plus stricte, de ASP d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM), avec 14 aires incluses depuis 1995. La responsabilité quant à leur financement et leur gestion a été confiée à chacun des Signataires. La déclaration « ASP » n'a que rarement permis de garantir l'existence de budgets dans de nombreux pays (voir Encadré 1), mais les nouvelles ASPIM disposent de meilleures perspectives financières, les Signataires devant s'engager vis-à-vis d'un financement adéquat en tant que pré-requis à la présentation d'une aire concrète comme candidate à la Liste ASPIM.

Les Signataires financent également le CAR/ASP de Tunisie, qui assume les fonctions de Secrétariat Technique du Protocole. Bien que le budget du Centre pour les AP n'était que de 130 000 \$ pour les deux années 2004-2005, il a permis de mobiliser d'importantes opportunités de formation et de soutien technique dans les pays en développement méditerranéens pour les AP littorales et marines, et d'obtenir d'importants fonds du GEF, de l'UE et d'autres sources internationales pour les ASP et les ASPIM.

### b) Convention sur la diversité biologique (CDB)

La question du financement est évoquée à l'Article 20 de la CDB, qui établit que chaque Signataire a la responsabilité de « financer les activités nationales visant à atteindre les objec-

tifs de la Convention et de fournir les ressources financières supplémentaires et novatrices afin que les pays signataires en développement puissent faire face au coût de leur mise en œuvre ». L'Article 8(m) établit que les Signataires doivent coopérer pour fournir, entre autres, un soutien financier à la conservation in-situ ; défini à l'Article 21, le GEF est investi par l'Article 39 en tant que mécanisme financier intérimaire.

### c) Programme de Travail pour les Aires Protégées de la CDB

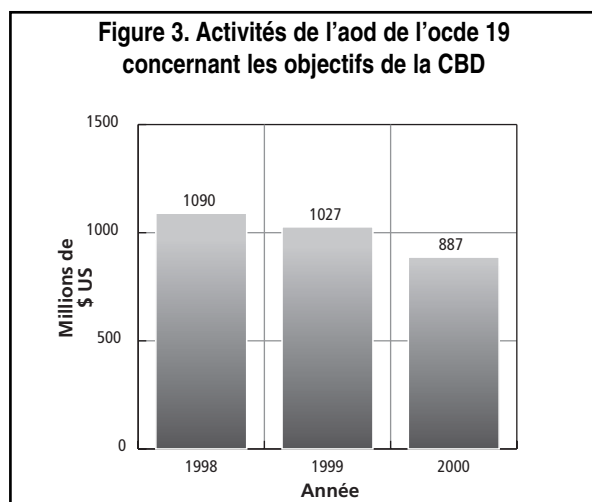
Le Secrétariat de la CDB et le PNUE (2004)<sup>23</sup> ont rédigé un Programme de Travail pour les AP. L'un de ses objectifs vise à « garantir que, d'ici l'an 2008, elles auront été dotées de ressources suffisantes pour faire face aux coûts nécessaires au déploiement et à la gestion efficace des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées »<sup>24</sup>. Le programme souligne la nécessité de développer des sources de financement durables, d'identifier et d'éliminer les mesures d'encouragement perverses et incohérentes des politiques sectorielles qui soumettent les AP à une pression croissante, et de les transformer, dans la mesure du possible, en encouragements positifs à la conservation, et à améliorer les capacités des institutions nationales des AP afin qu'elles développent un financement durable à travers des mesures d'encouragement fiscales, des services environnementaux, et d'autres instruments. Lors de la VII Convention des Signataires (CDS VII), les Signataires de la CDB ont adopté ce Plan (Décision VII/28) et ont encouragé les Signataires, d'autres Gouvernements et les organismes de financement à mobiliser les ressources financières correspondantes, tout en demandant au GEF de poursuivre le développement de son portefeuille d'aires protégées. La CDS VII a également demandé aux Signataires de formuler des estimations des implications en termes de coûts pour les AP, et d'en informer à l'occasion de la CDS VIII.

### d) Objectifs du Millénaire pour le développement

Lors du Sommet mondial des Nations Unies de 2000, les leaders du monde entier se mirent d'accord pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'Objectif 7, qui traite de la durabilité environnementale et inclut un indicateur du ratio d'aire terrestre protégée afin de conserver la

<sup>23</sup> Secretariat of the Convention on Biological Diversity. 2004. *Programme of Work on Protected Areas* (CDB Programmes of Work). Montreal, CDB Secretariat. 31 pp.

<sup>24</sup> CDB. 2003. *Protected Areas*. Note by the Executive Secretary to the 7th Conference of the Parties to the Convention of Biological Diversity, PNUMA/CDB/COP/7/15.



**Tableau 7. Aide liée à la biodiversité biologique (DB) par bailleur de fonds 1998-2000 (OCDE-CAD 2002). En millions de \$ US**

| Principaux pays bailleurs de fonds dans la région | Moyenne Annuelle      | % DB par rapport à AOD bilatérale totale |
|---|-----------------------|--|
| France  | 44.7                  | 1.7                                      |
| Allemagne   | 275.6                 | 9.0                                      |
| Grèce   | Non communiqué au CAD |  |
| Italie  | Non communiqué au CAD |  |
| Espagne   | 14.5                  | 1.4                                      |
| Suisse  | 15.9                  | 2.4                                      |
| États-Unis  | 84.2                  | 1.0                                      |
| <b>TOTAL pour tous les pays de l'OCDE</b>         | <b>999.5</b>          | <b>2.7 %</b>                             |

diversité biologique, et d'un autre concernant les aires terrestres boisées. De nouveau, à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, la communauté internationale

a souligné la nécessité de travailler pour atteindre l'objectif de réduction significative de la perte de biodiversité pour l'an 2010.

Malgré les efforts réalisés au niveau national pour appliquer les accords internationaux, le fait est que la transposition de ces engagements au niveau national souffre encore d'un retard considérable dans de nombreux pays. Les agences de coopération internationale et les organisations multilatérales collaborent également à leur mise en œuvre.

## 4.2 Aides Officielles bilatérales au Développement (AOD). Statistiques de l'OCDE

En 2002, le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD-OCDE) a proposé que toutes les Agences de Coopération au Développement utilisent des « Indicateurs de Rio » pour chaque projet afin de faciliter l'évaluation du financement total consacré au soutien des trois Conventions de Rio (Biodiversité, Changement climatique et Désertification). Bien que ces marqueurs ne soient toujours pas utilisés de façon systématique, lorsqu'ils le sont, ils s'avèrent très utiles pour déterminer l'aide liée à la biodiversité. Le concept reste malheureusement trop vague et recouvre bien souvent toute sorte de projets mettant en jeu, à des degrés divers, des composantes environnementales, l'alimentation en eau, le développement de l'agriculture, la sylviculture ou la pêche, voire le développement rural en général. Par conséquent, l'information concernant l'aide bilatérale destinée aux AP nous oblige à avoir recours aux listes des projets de l'AOD.

Si l'on tient compte de l'aide liée à la biodiversité dans son ensemble, les montants mondiaux pour la période 1998-2000

**Tableau 8. Aide liée à la biodiversité (BD) en Europe Orientale et au Moyen-Orient /Afrique du Nord<sup>25</sup>**

| 1998-2003 (millions de \$ US) | EUROPE ORIENTALE      |             |               | MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD |              |               |
|-------------------------------|-----------------------|-------------|---------------|---------------------------------|--------------|---------------|
|                               | AOD Totale            | AOD pour BD | % BD / Totale | AOD Totale                      | AOD pour BD  | % BD / Totale |
| <b>FRANCE</b>                 | 1,360                 | 0.00        | 0.00          | 4,535                           | 0.93         | 0.021         |
| <b>ALLEMAGNE</b>              | 2,280                 | 1.14        | 0,05          | 3,731                           | 1.88         | 0.051         |
| <b>GRÈCE</b>                  | 626                   | 0.45        | 0,07          | 179                             | 0.29         | 0.163         |
| <b>ITALIE</b>                 | Non communiqué au CAD |             |               |                                 |              |               |
| <b>JAPON</b>                  | 832                   | 0.00        | 0,00          | 3,095                           | 0.16         | 0.005         |
| <b>PAYS-BAS</b>               | 1,215                 | 0.00        | 0,00          | 1,324                           | 0.05         | 0.004         |
| <b>ESPAGNE</b>                | 641                   | 0.00        | 0,00          | 1,251                           | 1.19         | 0.095         |
| <b>SUISSE</b>                 | 426                   | 1.87        | 0,44          | 396                             | 1.72         | 0.433         |
| <b>USA</b>                    | 4,505                 | 0.00        | 0,00          | 13,336                          | 11.93        | 0.089         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>10,528</b>         | <b>3.47</b> | <b>0,03%</b>  | <b>23,314</b>                   | <b>17.23</b> | <b>0.074%</b> |

<sup>25</sup> OECD, 2002. DAC Aid activity database and CRS/Aid Activities targeting the Rio Conventions (1998-2000). DAC Working Party on Statistics.



Tableau 9. Aide liée à la Biodiversité dans les pays méditerranéens (1998-2003). Source CAD-OCDE (2002)

| (Milliers de \$ US)                 | FRANCE     | GRÈCE      | ITALIE | JAPON      | PAYS-BAS  | ESPAGNE     | SUISSE     | USA          | AOD Totale      | AOD pour BD  | % BD / Total |
|-------------------------------------|------------|------------|--------|------------|-----------|-------------|------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| <b>ALBANIE</b>                      |            | 334        |        |            |           |             |            |              | 1728000         | 334          | 0.019        |
| <b>FYROM</b>                        |            | 119        |        |            |           |             |            |              | 1286000         | 119          | 0.009        |
| ALGÉRIE                             |            |            |        |            |           | 8           |            |              | 1124000         | 8            | 0.001        |
| ÉGYPTE                              |            |            |        | 94         |           |             |            | 11928        | 6300000         | 12022        | 0.191        |
| LIBAN                               |            |            |        |            |           |             | 145        |              | 1318000         | 145          | 0.011        |
| MAROC                               | 932        |            |        |            |           | 950         |            |              | 2626000         | 1882         | 0.072        |
| TERRITOIRES SOUS ADM. PALESTINIENNE |            |            |        | 22         | 50        |             | 816        |              | 4611000         | 888          | 0.019        |
| TUNISIE                             |            |            |        |            |           | 234         |            |              | 1423000         | 234          | 0.016        |
| TURQUIE                             |            | 293        |        | 44         |           |             |            |              | 1084000         | 337          | 0.031        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>932</b> | <b>746</b> |        | <b>160</b> | <b>50</b> | <b>1192</b> | <b>961</b> | <b>11928</b> | <b>21500000</b> | <b>15969</b> | <b>0.074</b> |

(OCDE, 2002) indiquent une tendance légèrement décroissante, les montants en question allant s'amenuisant : 1090, 1027 et 887 millions de dollars, respectivement (Figure 3). Ainsi, l'AOD destinée aux objectifs de la CDB par les dix-neuf pays de l'OCDE a représenté 2,7 % de l'AOD totale au cours de la période (Tableau Une étude plus détaillée (Lapham et Livermore, 2003) suggère que le financement visant la conservation de la biodiversité a chuté au cours des dernières années, passant de quelque 700 millions de dollars au début des années 90 à quelque 400 millions de dollars au début de la présente décennie. Les mêmes auteurs commentent que durant les dernières années, la plus grande part de l'AOD consacrée à la biodiversité était liée à la réduction de la pauvreté et que, par conséquent, il semblerait que « le soutien soit décroissant en ce qui concerne les investissements de conservation à court terme et les rares actions de conservation, malgré la demande existante dans ce domaine ».

« En termes de superficie, cela implique une AOD moyenne de seulement 1,5 \$ US/ha/an, un montant qui atteint jusqu'à 6 \$ US/ha/an pour les hot-spots » (Arvind, 2003). Toutefois, l'OCDE (DAC News, Déc. 2005) a récemment informé d'une augmentation de 5,9 % de l'AOD mondiale depuis 2003, mais nous ne disposons pas d'information actualisée concernant les tendances concrètes en matière d'aide à la biodiversité.

En Méditerranée, l'absence de rapports empêche la réalisation d'une évaluation exacte. D'après les données de l'OCDE-CAD, les pays du Nord de l'Afrique et du Moyen-Orient ont reçu, dans leur ensemble, 17,2 millions de dollars au titre de l'aide à la biodiversité, c'est-à-dire seulement 0,074 % du total. Seules la Grèce et la Suisse lui ont consacré un pourcentage supérieur (Tableau 8).

Le Tableau 9 permet de voir la ventilation de cette AOD liée à la biodiversité par pays, d'après les données du CAD-OCDE. On soulignera le cas de l'Égypte, dont les montants sont relativement importants en comparaison de, par exemple, l'Algérie, la République ex-yougoslave de Macédoine (FYROM), le Liban, les Territoires palestiniens ou la Tunisie.

Tout en tenant compte du caractère général de ces données, nous avons passé en revue les longues listes de projets d'AOD à partir des données du CAD afin de déterminer les projets spécifiquement liés aux APM. Il n'a été possible de trouver les rapports que pour deux projets (de la Coopération grecque et espagnole) entre 1998 et 2003, alors qu'il n'existait pas de rapports d'autres pays ayant une activité dans ce domaine, comme l'Italie. Ce résultat nous a poussés à passer directement en revue les agences de coopération bilatérale.

### 4.3 Information concernant l'AOD bilatérale des Agences

En recherchant des informations sur les apports des Agences d'AOD à la biodiversité ou aux APM, nous avons pu trouver quelques autres données, dont, par exemple :

- L'Agence française de développement a destiné 9 millions d'euros à la gestion des forêts de cèdres au Maroc<sup>26</sup>. Soulignons par ailleurs que la France canalise le plus gros de son aide à la biodiversité à travers le FFEM (Encadré 6), avec un total de 4,6 millions d'euros pour les AP méditerranéennes entre 1998 et 2005, c'est-à-dire environ 600 000 € annuels, en moyenne.

<sup>26</sup> [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

**ENCADRE 6****FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)**

Le Gouvernement français a établi, en 1994, le FFEM en tant qu'instrument de coopération et de développement, et l'a doté de 201 millions d'euros provenant des budgets généraux de l'État pour la période 1994-2006. La gestion du secrétariat du FFEM est confiée à l'Agence française de développement. Fin décembre 2004, les pays méditerranéens avaient reçu 16,2 millions d'euros, c'est-à-dire environ 11 % du total. Presque 32 % des fonds reçus étaient destinés à des projets de biodiversité, alors que 24,7 % l'était à des projets menés au sein des AP<sup>28</sup>.

| PAYS                                 | Total environnement (milliers d'€) | Biodiversité (milliers d'€) | % BD/total   | AP (milliers d'€) | % AP / total |
|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Algérie                              | 1,200.0                            | 1,200.0                     | 100.00       | -                 | 0.00         |
| Liban                                | 2,640.3                            | 1,400.0                     | 53.0         | 1,400.0           | 53.0         |
| Tunisie                              | 3,989.6                            | 1,475.0                     | 37.0         | 1,475.0           | 37.0         |
| Projets régionaux                    | 2,296.1                            | 1,770.4                     | 77.1         | 1,770.4           | 77.1         |
| <b>TOTAL (toute la Méditerranée)</b> | <b>18,800.8</b>                    | <b>5,845.4</b>              | <b>31.09</b> | <b>4,645.4</b>    | <b>24.7</b>  |

Projets liés à la biodiversité et aux AP financés par le FFEM en Méditerranée (1998-2005) (base de données FFEM sur [www.ffem.net](http://www.ffem.net))

**ENCADRE 7****COOPÉRATION BILATÉRALE ITALIENNE POUR LES AIRES PROTÉGÉES D'ÉGYPTE**

Le Programme de coopération environnementale égypto-italien (EIECP) a été mis en place en 1998. Son principal objectif est de fournir de l'aide au pays afin de mettre en œuvre le Plan national d'action environnementale (NEAP). L'EIECP comprend une composante intégrée d'Aires Protégées, laquelle inclut trois projets visant le soutien à la gestion des AP de Ouadi el-Rayan, Sioua et Elba .

L'un des principaux objectifs du Projet Elba est la préparation d'un plan d'investissements visant à capter des fonds de développement et à souscrire des accords de collaboration avec les agences les importantes opérant dans la région. Les gouvernements de l'Italie et de l'Égypte ont décidé, en février 2003, de financer la Phase II du Programme, avec un apport italien d'environ 9 millions d'euros<sup>29</sup>.

- La Coopération Grecque a consacré 114 800 € au Parc Transfrontalier de Prespa, pour partie en Grèce, en FYROM et en Albanie, et 210 000 € à la coopération gréco-turque pour la conservation des ressources des zones humides (2003-2006)<sup>27</sup> en Turquie.

- La Coopération italienne a récemment apporté 9 millions d'euros à l'Égypte (Encadré 7).
- L'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) contribue à la conservation de la biodiversité en Méditerranée à travers le Programme Azahar. Il s'agit d'une initiative coordonnée qui réunit presque toutes les institutions publiques espagnoles, et quelques autres privées, impliquées en matière de coopération dans le domaine du développement durable, de l'environnement et de conservation de la nature en Méditerranée. Son budget annuel n'a pas été communiqué, mais notre recherche à travers un certain nombre de projets concrets d'AP indique un budget de formation d'environ 200 000 € par an pour les activités de formation, et le budget de deux projets liés à des AP atteignait un total de 3,2 millions d'euros pour les quatre dernières années, c'est-à-dire environ un million d'euros par an.
- L'Agence suisse pour le développement et la coopération, bien qu'elle ait favorisé l'industrie para-environnementale, a contribué, avec 1,17 M€ pour trois ans, aux activités de l'UICN en Afrique du Nord, aux fins d'études et de mesures de conservation de la biodiversité.

**4.4 Conclusions Préliminaires concernant l'AOD Bilatérale**

L'étude sur les Agences d'AOD indique une aide moyenne de 6 millions d'euros par an pour les AP méditerranéennes. Au

<sup>27</sup> [www.medwet.org](http://www.medwet.org)

<sup>28</sup> [www.ffem.net](http://www.ffem.net)

<sup>29</sup> <http://www.eiecop.org/ambiente2/program.htm>

**Tableau 10. Dette Extérieure des pays méditerranéens (2002). En millions de \$ US. Source: OCDE<sup>30</sup>**

| DÉBITEUR           | DETTE TOTALE | PIB     | % DETTE / PIB |
|--------------------|--------------|---------|---------------|
| Albanie            | 985          | 4,495   | 21 %          |
| Algérie            | 22,963       | 4,028   | 42 %          |
| Bosnie Herzégovine | 2,526        | 5,709   | 44 %          |
| Croatie            | 14,437       | 22,296  | 65 %          |
| Chypre             | 9,807        | 9,983   | 98 %          |
| Égypte             | 31,202       | 81,052  | 38 %          |
| Israël             | 48,255       | 104,887 | 46 %          |
| Jordanie           | 12,379       | 9,560   | 129 %         |
| Liban              | 18,561       | 18,670  | 99 %          |
| FYR Macédoine      | 1,203        | 3,760   | 32 %          |
| Maroc              | 16,675       | 36,115  | 46 %          |
| Aires Adm. Palest. | 159          | 3,405   | 5 %           |
| Serbie Monténégro  | 6,147        | 16,015  | 38 %          |
| Slovénie           | 7,392        | 21,957  | 34 %          |
| Syrie              | 5,129        | 19,763  | 26 %          |
| Tunisie            | 14,964       | 20,063  | 75 %          |
| Turquie            | 112,771      | 182,476 | 62 %          |

vu des données fournies par CAD-OCDE, les projets destinés à la biodiversité ont reçu environ 20 millions de dollars durant la période 1998-2003 (environ 3,5 millions d'euros par an). L'absence de « doublons » avec les montants de l'OCDE ci-devant mentionnés ne pouvant être exclue, l'AOD bilatérale totale destinée à la biodiversité en Méditerranée peut être estimée dans une fourchette allant de 6 à 9 millions d'euros par an, pour l'essentiel destinée aux AP.

En comparaison avec d'autres régions, ces montants sont faibles. Par exemple, l'Amérique Latine, peut-être en réponse aux propositions innovatrices des années quatre-vingt-dix, et à l'intérêt suscité par ses écosystèmes tropicaux parmi les ONG internationales, a reçu en moyenne 130 millions de dollars par an pour des projets de conservation entre 1990 et 1997 (Castro et Locker, 2000), dont une part significative a été allouée aux AP. Cela suppose environ 10 fois plus que pour la Méditerranée. On peut établir une autre comparaison avec la proportion d'AOD à la biodiversité par rapport à l'AOD totale : la biodiversité suppose 2,7 % de toute l'AOD mondiale (Tableau 7) ; cette proportion n'atteint qu'un vingtième ou un trentième de ce montant (Tableau 8) en Afrique du Nord/Moyen-Orient.

Dans l'ensemble, il est clair que la Méditerranée n'a pas été identifiée comme une priorité en termes de biodiversité et d'AP, et ce malgré le fait que la région figure parmi les hot-spots de biodiversité mondiaux.

Un autre indicateur nous est fourni par le fait qu'aucun pays

méditerranéen n'a été retenu par le nouveau consortium d'ONG internationales (Birdlife, Conservation International-CI, The Nature Conservancy-TNC, Wildlife Conservation Society-WCS, World Resources Institute-WRI, le WWF) créé lors de la CDS VII-CDB pour soutenir le développement du Programme de Travail pour les AP (CDB, 2004), qui concerne dix pays prioritaires du monde entier.

Malgré la disponibilité relativement limitée de l'AOD pour la biodiversité dans la région, ces apports ont un effet multiplicateur important vis-à-vis d'autres sources de financement nationales ou multilatérales (voir GEF, chapitre suivant) car les fonds d'AOD sont, dans tous les cas, liés aux apports provenant de ressources nationales, lesquelles représentent de 20 % à 60 % du coût total.

## 4.5 Soulagement de la dette

En général, les pays méditerranéens supportent une charge de la dette importante (Tableau 10).

Les échanges de créances ont été créés pour servir de « mécanismes alternatifs à l'annulation de la dette, basés sur des échanges volontaires réalisés par les créanciers et les débiteurs soit en espèces, soit par d'autres actifs financiers, soit à travers de nouvelles obligations obéissant à des conditions de remboursement différentes » (Moye, 2000). Le mécanisme d'échange de créances a pris pour la première fois la forme d'échange dette-nature en Bolivie, en 1987 : il fut décidé de convertir une fraction du montant de la dette en monnaie locale et de la destiner à des activités de conservation.

Depuis lors, une trentaine de pays ont adopté ce mécanisme et les programmes bilatéraux de réduction de la dette, ce qui a permis de générer plus d'un milliard de dollars et de destiner ce montant au financement de thèmes environnementaux. Les ONG internationales pour la conservation (CI, TNC, WWF) ont été pionnières en matière de négociation des échanges dette-nature entre les créanciers commerciaux et les gouvernements débiteurs. L'UICN a elle aussi soutenu

**Tableau 11. La contribution du SMAP aux projets en Méditerranée (2000-2002). Source: [www.smaprms.net](http://www.smaprms.net)**

| Objectif du projet     | Contribution SMAP (x€ 1000) | % du total   |
|------------------------|-----------------------------|--------------|
| Urbain                 | 11,029.4                    | 37.6         |
| Eau                    | 6,960.2                     | 23.7         |
| Usage des sols         | 4,252.3                     | 14.5         |
| Développement durable. | 4,223.5                     | 14.4         |
| Aires protégées        | 2,866.2                     | 9.8          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>29,343.3</b>             | <b>100.0</b> |

<sup>30</sup> <http://cs4hq.oecd.org/oecd/eng/TableView/Wdsview/disviewp.asp?ReportId=2186&bReportOnly=True>

**ENCADRE 8****ÉCHANGES DE CRÉANCES EN MÉDITERRANÉE**

**Égypte** : Avec une dette extérieure de 31,202 milliards de dollars (38 % du PIB), l'Égypte est l'un des pays les plus actifs en matière d'échange de créances. Un total de 900 millions de dollars a ainsi été négocié avec l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Italie. Près de 50 % des fonds provenant de l'échange de créance avec l'Allemagne ont été destinés à des programmes de développement ou environnementaux. (Radwan, 2005). Un nouveau programme d'échange de créances avec l'Italie a été établi, pour un montant de 150 millions de dollars pour la période 2001-2006 ; sur ce montant, 10 millions de dollars seront destinés à des investissements pour la nature, dont 2,7 millions aux AP. Parmi les actions envisagées figurent la réforme des institutions nationales pour la conservation, divers plans d'activité, ainsi que des stratégies de financement et de marketing pour les AP (Korany, 2006). L'Égypte est également le principal partenaire, à l'échelle mondiale, du Programme suisse de soulagement de la dette, avec 400 millions de dollars<sup>31</sup>, bien que les fonds aient été alloués au secteur social et au développement, ce qui a également été le cas vis-à-vis de la France.

**Jordanie** : la Jordanie supporte une importante charge de la dette (129,5 % de son PIB), ce qui lui pose des problèmes pour obtenir des crédits supplémentaires. En 2000, le ministère de l'Économie a négocié avec la France, la Belgique et plusieurs autres pays une initiative d'échange dette-nature développée et soutenue par le PNUD et l'UICN, sous mandat gouvernemental. Un processus participatif de trois ans a été mis en place afin d'identifier les priorités environnementales du pays, avec des représentants d'une soixantaine d'institutions et d'organisations jordaniennes. Les questions liées aux déchets figurent parmi les premières de l'agenda, mais la désertification et la protection de la biodiversité, y compris la conservation des espaces naturels, ont également été incluses parmi les priorités (Saqr, 2000). Bien que cette initiative ait été très bien conçue, elle n'a finalement pas été mise en pratique, la politique générale de la Jordanie ayant été de consacrer davantage d'efforts à l'annulation de la dette qu'à l'échange de créances<sup>32</sup>.

**Maroc** : Les pays les mieux placés pour les réductions de la dette sont ceux qui disposent de politiques actives de gestion de la dette comme, notamment, le Maroc. Le gouvernement marocain a lancé, en 1996, une offre aux investisseurs potentiels pour un Programme de conversion de la dette en actifs, fondé sur un accord souscrit par le Maroc et la France dans le cadre de l'accord du Club de Paris, de 1992. Une initiative similaire a été mise en œuvre avec l'Espagne (Moye, 2000, op. cit).

l'initiative d'introduction des échanges de créances et des Fonds Environnementaux dans différents pays africains (Moye et Norris, 2000). Les AP ont bénéficié, dans une bonne mesure, de ce système, dans plusieurs pays. Par exemple,

depuis le début des années 90, le Pérou a généré quelque 35 millions de dollars de financement pour des programmes de conservation de la biodiversité et le développement durable, dans plus de 90 % de ses AP.

**Tableau 12. Coût des projets LIFE-Nature et budget reçu par les pays méditerranéens de l'UE<sup>33</sup> (en millier d'€)**

| PAYS         | valeur moyenne des projets | valeur moyenne annuelle | Budget 1992-2004 | Moyenne annuelle |
|--------------|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|
| France       | 1,617                      | 414.6                   | 44,900           | 3,741            |
| Grèce        | 1,347                      | 420.9                   | 26,800           | 2,233            |
| Italie       | 803                        | 243.4                   | 48,100           | 4,008            |
| Portugal     | 803                        | 243.4                   | 22,500           | 1,875            |
| Espagne      | 1,374                      | 361.5                   | 80,700           | 6,725            |
| <b>TOTAL</b> |                            |                         | <b>222,988</b>   | <b>18,582</b>    |

En Méditerranée, nous n'avons trouvé que trois pays ayant réalisé des échanges de créances (Encadré 8).

Si les conversions de dette sont surtout d'application dans les pays lourdement endettés, nombre de leurs gouvernements ne sont pas intéressés par les échanges de créances, car ils leur préfèrent souvent l'annulation de la dette ou le rééchelonnement des paiements. Il existe un programme multilatéral d'annulation de la dette mis en place par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, lequel pourrait déboucher sur l'annulation de jusqu'à 90 % de la dette « officielle » dans les PPTE (Pays pauvres très endettés), mais aucun d'eux ne se trouve dans la Région méditerranéenne.

<sup>31</sup> SDC. Development cooperation in Egypt ([www.sdc.admin.ch](http://www.sdc.admin.ch))

<sup>32</sup> UNDP-ARAB STATES Subregional Resource Facility. Debt for Environment swaps. Overview, country examples and online resources.

<sup>33</sup> LIFE Focus / LIFE for Natura 2000. 10 years implementing the regulation. European Commission.

| Tableau 13. Contribution LIFE-Pays Tiers aux AP et aux projets DD / DB en Méditerranée (2000-2004) <sup>34</sup> (en milliers d'€) |                 |                |                |
|--|-----------------|----------------|----------------|
| REGIONAL   | Proje. DD et BD | Projets AP     | Autres projets |
| Bird Life Int'l*   | 819.6           |                | 819.6          |
| Med Wet**  | 638.1           | 638.1          |                |
| <b>Tot. Regional</b>   | <b>1,457.7</b>  | <b>638.1</b>   | <b>819.6</b>   |
| NATIONAL   |                 |                |                |
| Albanie  | 286.4           |                | 286.4          |
| Croatie  | 1,290.4         | 551.2          | 739.2          |
| Chypre   | 376.7           |                | 376.7          |
| Jordanie   | 274.0           |                | 274.0          |
| Liban  | 299.7           | 299.7          |                |
| Malte  | 213.0           | 213.0          |                |
| Syrie  | 358.8           |                | 358.8          |
| Turquie  | 345.7           |                | 345.7          |
| <b>Tot. National</b>   | <b>3,444.7</b>  | <b>1,036.9</b> | <b>2,380.8</b> |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4,902.4</b>  | <b>1,675.0</b> | <b>3,200.4</b> |

#### 4.6 Bailleurs de fonds multilatéraux : l'Union européenne

L'Union européenne débourse annuellement près de 200 millions d'euros dans le monde entier aux fins de conservation de la biodiversité/développement durable dans les pays en développement (Lapham et Livermore, op. cit.). Les programmes consacrés à la Méditerranée, le Programme d'actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement (dit « SMAP ») et LIFE, consacrent à eux deux 25,8 millions d'euros par an à la biodiversité.

##### • SMAP-MEDA

Le SMAP (Programme d'actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement) a été sur la base de la Déclaration de Barcelone, dans le cadre du Programme MEDA, principal instrument financier de l'UE pour la coopération euroméditerranéenne. Les priorités du SMAP comprennent les questions para-environnementales, la gestion intégrée du littoral, la désertification et les hot-spots ; cette dernière catégorie regroupe les aires polluées et les

aires menacées de grande valeur pour la biodiversité.

On dispose d'information pour la période 2000-2002 (Tableau 11), pour laquelle tous les projets approuvés avaient été conçus en collaboration avec au moins deux ou trois pays. Les projets étaient consacrés à l'eau (38 %), aux questions urbaines (24 %), au développement durable (14 %), aux usages du sol (14 %) et aux AP (10 %). Les AP ont reçu 2,8 millions d'euros pour deux projets : la gestion des hot-spots de biodiversité, avec la participation du Liban, de l'Italie, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie, et le développement des AP littorales/marines, avec la participation de l'Algérie, de Chypre, de la France, d'Israël, de l'Italie, de Malte, du Maroc, de l'Espagne, de la Syrie et de la Tunisie. Dans tous les cas, l'apport du SMAP supposait près de 80 % du montant total du projet.

##### • Programme LIFE

Le Programme LIFE a été établi en 1992 par l'UE en tant qu'instrument financier pour l'environnement. Il comprend des projets dans trois aires différentes : mise en place de la politique et de la législation environnementale de l'UE (LIFE-Environnement, 47 % du budget) ; mise en place de la politique de conservation de l'UE et du Réseau Natura 2000 (LIFE-Nature, 47 % du budget), et assistance technique pour le développement durable (LIFE- Pays Tiers, 6 %).

##### a) LIFE-Nature

Les pays méditerranéens européens ont reçu, dans leur ensemble, une moyenne de 18,6 millions d'euros par an de LIFE Nature (Tableau 12), ce qui représente presque 25 % du budget total du programme (75 millions d'euros). L'essentiel de ces fonds doit être investi dans des espaces du Réseau Natura 2000 (environ 90 %), mais le programme ne concerne pas tous les espaces : 9 % des espaces en Italie, 30-50 % au Portugal, moins de 30 % en Grèce, 12-24 % en Espagne, et 18-37 % en France. En moyenne, trois espaces Natura 2000 sur quatre dans les pays méditerranéens n'ont jamais reçu d'aide de ce programme, malgré le fait que dans le reste de l'Europe près de 90 % des espaces se trouve dans la même situation.

| Tableau 14. Grands et moyens projets liés à la biodiversité financés par le GEF (1991-2005). <sup>35</sup> (en milliers de \$ US) |                   |                |              |               |                 |
|---|-------------------|----------------|--------------|---------------|-----------------|
|   | FINANC. TOTAL GEF | Proj.DB        | % DB / Total | Proj. AP      | % PA/ Total GEF |
| Europe Orientale  | 110,693           | 23,242         | 21.00        | 6,050         | 5.47            |
| Moyen-Orient / Afrique du Nord  | 336,631           | 93,943         | 27.91        | 61,916        | 18.39           |
| TOTAL PAYS MÉD.   | 447,324           | 117,190        | 26.20        | 67,966        | 15.19           |
| PROJETS RÉGIONAUX   |                   | 13,435         |              | 13,435        |                 |
| <b>TOTAL MÉDIT.</b>   |                   | <b>177,454</b> |              | <b>81,401</b> |                 |

<sup>34</sup> Source: <http://europa.eu.int>; \*Libano, Túnez; \*\*Argelia, Marruecos, Túnez

<sup>35</sup> Source: Base de datos GEF (<http://www.gefonline.org/home.cfm>)

*LIFE- Pays Tiers*

L'Union européenne a destiné plus de 38 millions d'euros à LIFE-Pays Tiers au cours de la période 2000-2004. Sur ce montant, les pays méditerranéens ont reçu 4,9 millions d'euros pour la biodiversité et le développement durable (Tableau 13) et 1,7 millions d'euros pour les AP (4,5 % du budget total pour les pays tiers), ce qui suppose une moyenne annuelle de 800 000 euros pour la biodiversité et 400 000 euros pour les AP.

*b) L'avenir du Programme LIFE : LIFE +*

Le programme « LIFE 3 » actuel conclura fin 2006. La Commission a proposé une nouvelle phase dénommée LIFE +, qui couvrirait de 2007 à 2013, dotée d'un budget de 2,190 milliards d'euros. Cette proposition sera soumise à l'approbation du Conseil des Ministres et du Parlement européen.

Si l'on tient compte de la tendance historique du Programme, on peut supposer que 47 % de ces fonds (environ 1 milliard d'euros) seront destinés à LIFE Nature pour la période 2007-2013 ; cela supposerait une augmentation du budget annuel de 75 à 143 millions d'euros. Si la proportion destinée aux pays méditerranéens restait constante, à hauteur de 25 %, cela se traduirait par un montant de 36 millions d'euros annuels.

Toujours dans le même sens, environ 6 % seraient destinés au Programme de Pays Tiers, c'est-à-dire 20 millions par an ; si l'on table sur une proportion de 4,5 % destinée aux APM, comme au cours de la période précédente, on peut estimer le montant de l'enveloppe annuelle, pour la période 2007-2013, de 900 000 euros.

• **INTERREG**

INTERREG est une initiative de l'UE dont l'objectif est de stimuler la coopération interrégionale au sein de l'Union européenne. Le Programme INTERREG III B Medocc soutient des projets de coopération transnationale, et inclut la possibilité de coopérer avec des pays tiers méditerranéens (PTM), comme dans le cas du projet régional MedWet, un programme d'action pour les zones humides méditerranéennes dotée d'un budget de 1 277 400 euros, en partenariat avec la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et le Maroc. Le Programme INTERREG a également relancé les activités MedPan en 2005, sous la coordination de WWF France ; les objectifs et activités de ce programme sont similaires à ceux de MedWet, mais son domaine d'application concerne les aires marines. On peut aussi évoquer l'emploi de fonds INTERREG par l'Andalousie aux fins d'études, d'ac-

cords internationaux et de planification de la nouvelle Réserve Intercontinentale Méditerranéenne de la Biosphère, qui couvre plus d'un million d'hectares en Andalousie et au Nord du Maroc.

## 4.7 Bailleurs de fonds multilatéraux : le Fonds pour l'environnement mondial

Dans la décennie 1991-2001, le Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility, GEF) a fourni environ 1,1 milliards de dollars sous forme de prêts pour quelque 200 projets de biodiversité incluant une composante AP, ce qui concerne plus d'un millier d'AP ; l'effet multiplicateur a en outre permis le versement de 2,5 milliards de dollars supplémentaires au titre du cofinancement de projets de biodiversité dans un total de 86 pays. Lors du troisième apport de fonds (2002-2006) le GEF a reçu 3,1 milliards de dollars, dont 800 millions étaient destinés à la biodiversité, et environ 400 millions à des projets liés aux AP (CDB, 2005).

En Méditerranée, le GEF a apporté des fonds pour une valeur de 447 millions de dollars entre 1991 et 2005 ; sur ce montant, 26 % environ étaient destinés à la biodiversité. Les projets AP ont totalisé 81,4 millions de dollars en 15 ans (Tableau 14), une moyenne de 5,4 millions de dollars par an, dont 75 % étaient destinés aux pays du Nord de l'Afrique et au Moyen-Orient. Par ailleurs, en 1997, 13,4 millions de dollars ont été alloués au projet Conservation des Aires Humides et des Écosystèmes Littoraux dans la Région Méditerranéenne, en collaboration avec l'Albanie, l'Égypte, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie.

**Tableau 15. Investissements GEF prévus par le Programme PAS/BIO<sup>36</sup> (En milliers de \$ US).**

|  | Investissement total | Investissement AP | % AP /Total |
|--|----------------------|-------------------|-------------|
| <b>Actions Régionales Prioritaires</b> | <b>40,055</b>        | <b>22,850</b>     | <b>57 %</b> |
| <b>Plans d'Action Nationaux</b>        |                      |                   |             |
| Albanie                                | 4,184                | 1,383             | 33 %        |
| Algérie                                | 1,553                | 1,435             | 92 %        |
| Bosnie-Herzégovine                     | 435                  | 275               | 63 %        |
| Croatie                                | 1,845                | 400               | 28 %        |
| Egypte                                 | 7,309                | 1,701             | 62 %        |
| Liban                                  | 5,332                | 412               | 8 %         |
| Lybie                                  | 873                  | 320               | 37 %        |
| Syrie                                  | 7,000                | 2,575             | 37 %        |
| Turquie                                | 3,653                | 375               | 10 %        |
| <b>Total Plans d'Action Nationaux</b>  | <b>38,981</b>        | <b>8,876</b>      | <b>23 %</b> |

<sup>36</sup> Source: UNEP-MAP RAC-SPA. Strategic Action Programme for the conservation of biological diversity (SAP BIO) in the Mediterranean region. Tunis, 2003.

|  |                         | Biodiv.     | AP.          |
|--|-------------------------|-------------|--------------|
| Gouvernements nationaux                    |                         | ?           | ?            |
| <b>Total Sources Nationales</b>            |                         | ?           | <b>10-40</b> |
| Union européenne                           | SMAP                    | 11.6        | 1.2          |
|  | LIFE 3 <sup>es</sup> P. | 1.4         | 1.1          |
|  | Interreg                | (n.d.)      | 0.7          |
| AOD Bilatérale                             |                         | 3.5         | 7.5          |
| GEF  |                         | 11.8        | 6.4          |
| <b>Sources totales dons internationaux</b> |                         | <b>28.3</b> | <b>16</b>    |

#### Le GEF - Programme PAS/BIO de la Convention de Barcelone

L'objectif du Plan d'action stratégique pour la conservation de la Biodiversité en Méditerranée (PAS/BIO) est de contribuer à l'application du Protocole sur la biodiversité (ASP) souscrit en 1995 à l'occasion de la Convention de Barcelone. Deux de ses cinq objectifs spécifiques concernent plus particulièrement les ASP littorales et marines (il existe déjà 152 ASP en pleine mer et sur les côtes méditerranéennes).

Le PAS/BIO, qui avait été adopté par les pays signataires de la Convention de Barcelone, prévoyait un investissement de 28,8 millions de dollars (24 millions d'euros) dans les AP. La proposition identifie et quantifie les besoins en matière de planification et la mise en place, à court et à moyen termes, des capacités de gestion minimales pour les AP littorales/maritimes dans les pays en développement du bassin méditerranéen. Le détail du budget est indiqué dans le Tableau 15. À l'échelle régionale, le PAS/BIO a établi les Actions Prioritaires suivantes : Pilotage et suivi des AP : 50 000 euros ; Aide à la protection des aires prioritaires : 1 million d'euros ; Déclaration/Développement de nouvelles AP littorales/maritimes : 16,3 millions d'euros ; Aide à la gestion

des AP Marines : 5,5 millions d'euros. Le programme est en attente d'un financement (pour 2006) provenant du dernier apport de fonds du GEF ; toutefois, conformément aux mécanismes habituels du GEF, tous les fonds PAS/BIO devront être assortis d'apports nationaux équivalents.

Au total, le GEF a versé aux AP méditerranéennes une moyenne de 6,4 millions d'euros par an au cours des 15 dernières années, y compris au titre des projets régionaux.

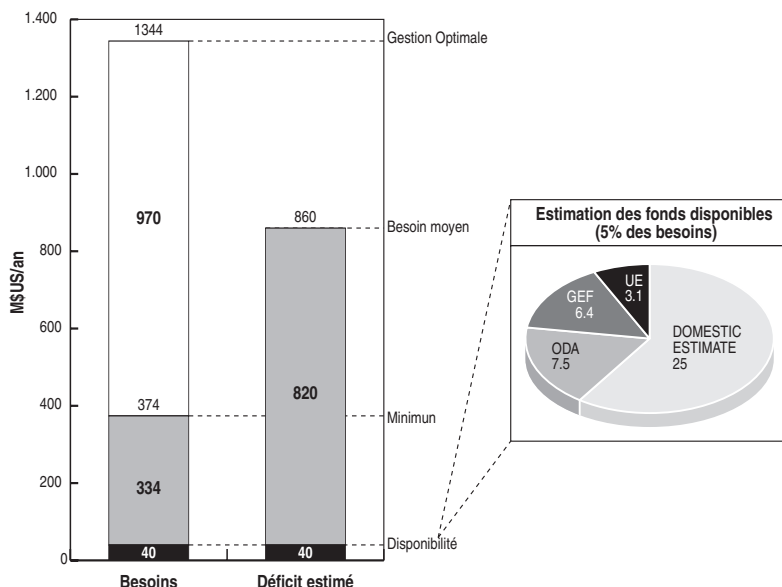
#### 4.8 Considérations sur l'aide internationale aux AP méditerranéennes

Le Tableau 16 contient un résumé des résultats obtenus du secteur public dans les PTM. Tous les montants ont été convertis en dollars US, cette devise étant la monnaie standard pour les statistiques de l'AOD (taux de change : 1 € = 1,2 \$ US).

Les apports des dons aux PTM peuvent s'obtenir à partir des tableaux 7, 8, 11, 13 et 14, les données se référant à des périodes de plus de six ans pour la plupart des lignes budgétaires.

Comme cela avait été estimé précédemment (Tableau 3), les besoins de financement des AP dans les PTM oscillent entre 374 et 1344 millions de dollars, alors que l'apport international annuel aux AP, de 16 millions de dollars, ne représente que de 1,2 % à 4,2 % du total nécessaire. Toutefois, d'après les gérants des AP de la région, cette contribution reste très importante, les budgets nationaux étant normalement très faibles et variables et, dans la plupart des pays, la principale source de financement des AP reste internationale. Par exemple, en Égypte 4,5 % seulement du budget des AP est national (Korany, op. cit.), et au Liban la situation est similaire : les 400 000 dollars du budget national ne représentent que

Figure 4. Déficit financier pour une gestion efficace, et soutien financier existant pour les AP des PTM (en M\$US/an)



10 % des différents apports internationaux (GEF, UE, PNUD, PNUE, MedWet, chacun d'eux apportant un montant supérieur ou égal aux apports nationaux).

Bien que l'on ne dispose pas d'information exacte et comparable de tous les budgets nationaux, ni dans les États membres de l'UE, ni dans les PTM, on peut considérer que les données du Tableau 4 sont représentatives : les budgets nationaux des AP déclarés par les PTM supposent 17 millions de dollars par an (pour les 3,75 millions d'hectares, cela se traduit par un montant moyen de 4 dollars US/ha/an, quantité proche de celle déclarée pour l'Afrique (2,5 - 3 dollars US/ha/an) (Howard, 1995) et l'Amérique Latine (2,5 - 3 dollars US/ha/an<sup>37</sup>). On peut donc supposer que les apports nationaux aux AP dans les PTM oscillent entre un montant minimum (établi) de 15 millions de dollars par an et un montant, plus optimiste, de 30 millions de dollars, et ce pour les 10 millions d'hectares existant au total dans ces pays. Si l'on ajoute à ce montant les apports internationaux connus (15 millions de dollars), les fonds actuellement disponibles pour les AP dans les PTM se situeraient entre 30 et 45 millions de dollars annuels, c'est-à-dire un apport annuel par hectare de 2,8 à 4,5 dollars.

La Figure 4 illustre le déficit de financement dans les PTM, établie à partir des montants moyens supposés (860 millions de dollars nécessaires, 40 millions disponibles), et l'origine du financement disponible :

## 4.9 Conclusions sur l'aide publique dans les AP méditerranéennes

### Au niveau régional

- L'un des objectifs du Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CDS VII-CDB et du PNUE (2004)<sup>38</sup> est de « garantir que, d'ici l'an 2008, elles auront été dotées de ressources suffisantes pour faire face aux coûts nécessaires au déploiement et à la gestion efficace des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées »
- Notre échantillon comprend une quinzaine de pays (manquent la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la France, Malte, la Libye et la Serbie), dont le caractère incomplet et hétérogène empêche que l'on puisse en tirer des conclusions sur les budgets nationaux au niveau régional. Il fournit toutefois un certain nombre d'éléments significatifs : sous une moyenne régionale qui cache d'énormes disparités, les AP de l'UE reçoivent presque dix fois plus par hectare (43 dollars/ha) que celles des PTM (4,5 dollars/ha).

### Dans l'Union européenne

- Dans l'ensemble, l'UE a destiné peu de fonds à la conservation et aux AP. L'élargissement du Réseau Natura 2000 va étendre la couverture jusqu'à 25 % de la superficie totale dans certains pays méditerranéens, mais cela ne va supposer que de 3 à 5 % des subventions pour les ressources naturelles, et la plupart seront destinées au développement rural dans les aires limitrophes. Pour avoir accès à ces fonds, d'ailleurs normalement gérés par des ministères autres que celui de l'Environnement, il faut au préalable démontrer qu'ils sont également susceptibles de contribuer à d'autres priorités de l'UE : emploi, réhabilitation, éducation et formation, voire contrôle d'espèces exotiques. D'autre part, les fonds de l'UE étant administrés au niveau national, les programmes nationaux des ministères tels que ceux de l'Agriculture, de la Pêche ou du Développement régional doivent inclure des priorités pour les AP.
- Le financement des espaces marins Natura 2000 n'a pas encore été mentionné dans le cadre du Fonds européen pour la Pêche, et il est donc possible que les APM aient été exclues des nouvelles perspectives financières. Le soutien et le financement des APM devront par conséquent faire appel à la politique de pêche, et devra également être considéré comme partie intégrante des accords de pêche souscrits par l'UE avec les pays de notre région.

### Dans les PTM

- Avec environ 10 millions d'hectares protégés dans cette sous-région, l'ensemble des postes budgétaires nationaux oscille entre 15 et 30 millions de dollars par an. Une quantité qui, ajoutée au financement international (16 millions supplémentaires), suppose une moyenne de 3 - 4,5 dollars/ha/an dans les PTM, avec l'apport le plus réduit pour l'Afrique du Nord (1 dollar/ha/an).
- Le déficit de financement des AP dans les PTM est de 319 à 1318 millions de dollars par an. En d'autres termes, ne sont couverts que de 3 % à 15 % de l'investissement nécessaire (probablement 5 %). Cette situation est pire que celle qui, d'une façon plus générale, avait été présentée lors de la CDS VII de la CDB pour les pays en développement du monde entier (17-29 %).
- La plupart des fonds liés à l'environnement dans ces pays ont été destinés à l'industrie para-environnementale qui, à l'heure actuelle, constitue la priorité environnementale dans les PTM. Alors que la biodiversité suppose 2,75 % de l'AOD totale dans le monde, la proportion est réduite

<sup>37</sup> Seminar on "A finance strategy for PAs in Iberoamerica". Working Papers in preparation of the Working Group 3 "Financing and Training" for the WPC in Durban. Seville, 25-25 June 2003.

<sup>38</sup> Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2004. Programme of Work on Protected Areas (CDB Programmes of Work). Montreal, CDB Secretariat. 31 pp.



au vingtième en Afrique du Nord/Moyen-Orient. Dans son ensemble, la Méditerranée et ses AP ne semblent pas avoir été identifiées en tant que priorité pour la biodiversité ni par les autorités nationales, ni par les bailleurs de fonds internationaux, bien que la région constitue l'un des hot-spots de biodiversité au niveau mondial.

### Politiques des bailleurs de fonds pour les Aires Protégées

- Les bailleurs de fonds tendent à considérer l'environnement plutôt comme une question transversale que comme un secteur à part entière (par ex., pour la Banque mondiale, l'UE, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni). Par ailleurs, les limites entre des termes tels que « Développement Durable », « Environnement » ou « Biodiversité » sont bien souvent trop flous dans les budgets d'AOD.
- Les apports des bailleurs de fonds aux AP des PTM (16 millions de dollars annuels), bien qu'ils ne représentent que de 1,2 % à 4,2 % des besoins des AP de la région, ont un effet de levier important vis-à-vis des fonds nationaux, ces dons devant être assortis de fonds d'origine nationale dans des proportions diverses (20-60 %). Dans de nombreux pays, l'aide internationale reste la principale source de financement des AP.
- Les fonds GEF se sont révélés particulièrement importants pour aider à couvrir les dépenses courantes de gestion des AP, une ligne budgétaire habituellement ignorée par les AOD. Toutefois, le GEF ayant été, de fait, créé pour contribuer aux dépenses supplémentaires résultant de la réglementation environnementale dans les pays en développement, il est possible qu'à l'avenir il n'apporte plus de fonds pour subvenir aux dépenses courantes de gestion des AP, laquelle représente un des déficits de financement les plus significatifs dans ces pays. La dernière CDS de la CDB (CDS VII, 2005) a tenu compte de ce risque, et déclare que « D'autres agences de financement, et plus particulièrement les bailleurs de fonds bilatéraux, vont devoir déboursier des fonds supplémentaires significatifs pour les AP, y compris le cofinancement de projets GEF ». En ce sens, il conviendrait de continuer à développer l'échange dette-nature dans les pays en développement lourdement endettés de Méditerranée.
- Les fonds d'AOD pour les AP sont rares, liés à des projets concrets, et leur durée ne dépasse normalement pas trois ans, tandis que les priorités de financement, elles, peuvent varier. Les AP nécessitent des programmes à long terme. Les apports les plus significatifs des Agences d'AOD sont destinés aux activités de développement durable au sein des AP et dans leurs environs, conformément aux Objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté. À l'avenir, les pays en développement, pour pouvoir bénéficier des dons d'AOD pour leurs projets

d'AP, devront les associer aux objectifs de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur les services d'écosystème fournis aux ruraux pauvres ; cela comprend l'alimentation en eau et en énergie, la pêche et les produits forestiers, ainsi que les opportunités qui peuvent être générées dans le domaine de la parité ou de l'emploi local, et par l'innovation pour le développement de nouvelles alternatives économiques durables.

- Cependant, les AP peuvent également attirer l'attention des Agences d'AOD en soulignant leur soutien direct aux Objectifs du Millénaire pour le développement à travers leur score vis-à-vis des indicateurs de l'Objectif 7 sur les aires protégées et les forêts. Les objectifs de décentralisation font également partie des agendas des agences bailleurs de fonds.

### Toutes les AP méditerranéennes requièrent un Plan de financement « Bis »

- Quelle que soit leur origine, nationale ou internationale, toutes les ressources publiques pour le financement des APM resteront très insuffisantes à court terme, ce qui va obliger les autorités et les gérants d'AP à recourir à un spectre de mécanismes de financement beaucoup plus large :
  - Révision des politiques de subventions, de compensation des impacts environnementaux et des impôts ciblés (mentionnés au Chapitre 3). Dans les budgets de l'UE, les AP reçoivent de 3 % à 6 % des fonds dénommés « ressources naturelles » (actuellement, l'agriculture et la pêche).
  - Il est possible, pour ne pas dire nécessaire, de développer des mécanismes de marché, comme par exemple des droits d'entrée dans les AP, des concessions, des taxes sur l'extraction des ressources et, surtout, le paiement des services d'écosystème (voir Chapitre 5).
  - Les partenariats avec les acteurs économiques et sociaux, ainsi que la possibilité d'obtenir des fonds de la part des entreprises privées, devront également pris en considération et développés (voir Chapitre 5).
- Il semblerait que le concept traditionnel d'Aires Protégées, en tant qu'initiatives gouvernementales établies sur sol public et jouissant d'un financement d'État, perde du terrain. Le manque de financement n'en est d'ailleurs pas la seule raison ; la plupart des AP méditerranéennes (Catégorie V, en tant que réserves marines et de pêche, en tant que terrains privés soumis à une réglementation environnementale, en tant que prestataires de services d'écosystème d'une valeur économique significative) deviennent de plus en plus intéressantes pour un nombre croissant d'autres acteurs économiques et sociaux de notre société.

# 5.0 Mécanismes de marché

**T**el que cela a été conclu dans les sections précédentes, les ressources actuelles provenant des budgets nationaux et de l'aide au développement internationale sont largement insuffisantes pour la mise en œuvre efficace du Programme de Travail pour les Aires Protégées de la CBD. La mobilisation des ressources adéquates impliquera un éventail beaucoup plus large de mécanismes de financement, en particulier de mécanismes basés sur le marché.

## 5.1 Perception de droits d'entrée

Le tourisme et les activités de loisirs dans les AP produisent des bénéfices très appréciés. Ainsi, le tourisme basé sur la nature représente une part essentielle du revenu national en Australie, au Botswana, au Costa Rica, au Kenya, au Népal, en Nouvelle-Zélande et en Tanzanie (Eagles, 2001). Par exemple, les recettes du tourisme au Wildlife Service du Kenya se sont élevées en 1989 à 18 millions de dollars (McNeely, 1997). En Afrique du Sud, 60 % de l'ensemble des touristes visitent un parc naturel et le système des parcs nationaux couvre jusqu'à 80 % de ses dépenses annuelles au moyen de cette source. En Argentine, ce chiffre s'établit à 35 %.

Les AP peuvent générer des recettes substantielles par le biais de la tarification directe. Parmi les exemples de ces sources de financement, citons les droits d'entrée, les autorisations ou permis d'activités de loisirs (randonnée, pêche,

camping...) ainsi que les taxes indirectes sur les souvenirs, l'hôtellerie, les départs d'aéroport et autres.

Cependant, seuls quelques pays dans le monde (une vingtaine) tirent parti de façon significative des droits d'usage liés au tourisme en tant que source de revenus à long terme pour les AP, la plupart d'entre eux étant des pays développés (CBD, 2005, op. cit.). Les limitations légales à l'autonomie financière des AP (telles que la fixation des droits ou la conservation des recettes) sont courantes, et bien que de nombreuses AP puissent disposer de l'infrastructure et du personnel nécessaires pour percevoir des droits de visite, la loi de certains pays ne permet pas de faire payer l'entrée aux AP. Le tableau 17 illustre la situation dans la Méditerranée, où trois pays seulement (la Jordanie, le Monténégro et la Slovaquie) ont établi des mécanismes de droits d'entrée jusqu'à présent, tandis que sept autres permettent de percevoir des droits d'entrée dans certaines AP ou sont en train de tester cette politique sur des sites pilotes.

Le plus souvent, les recettes générées par les AP (droits d'entrée, ventes et concessions de service) sont transférées sur des comptes du gouvernement central et ne sont pas reversées dans le réseau de AP. Cela décourage fréquemment les AP de mettre en place de nouvelles sources de revenus. Dans la Méditerranée, seuls cinq pays reversent les droits d'entrée aux parcs dans leur réseau, quoique de façon partielle (hormis le Monténégro et la Slovaquie) :

|            | Droits d'entrée ?         | RECETTES ANNUELLES |                |                         | Concessions accordées | Taxes vertes            | Compensations de l'impact environn. |
|------------|---------------------------|--------------------|----------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------|
|            |                           | Total en \$ US     | % du budget AP | Reservé aux AP?         |                       |                         |                                     |
| Albanie    | Peu de PA                 | 25,000             | 3%             | En partie               | Inhabituel            |                         |                                     |
| Algérie    | NON                       | -                  | -              | -                       |                       | Aéroport                |                                     |
| Croatie    | Dans les parcs nat.       | 13.8 millions      | 230%           | La plupart à l'Environ. |                       | En préparation          |                                     |
| Egypte     | Dans les parcs nat marins | 3-5 millions       | 136%           | En partie (<5%)         | OUI                   | Aéroport<br>Sur essence |                                     |
| Grèce      | Dans 1 AP                 | 890,000            | 35%            | ?                       | OUI                   | NON                     | Pas toujours                        |
| Italie     | Peu de PA                 | minime             | ?              | OUI                     | OUI                   | NON                     | De certaines façons                 |
| Israël     | Peu de PA                 | ?                  | ?              | quelques AP             | OUI                   |                         |                                     |
| Jordanie   | OUI                       | ?                  | ?              | des hôtels              | OUI                   |                         |                                     |
| Liban      | Dans 1 AP                 | ?                  | 30%            | OUI                     | OUI                   |                         |                                     |
| Monaco     | NON                       | -                  | -              | -                       | OUI                   |                         |                                     |
| Monténégro | OUI                       | 32,500             | 7.5%           |                         | OUI                   | NON                     |                                     |
| Maroc      | NON                       | -                  | -              | -                       | OUI                   | OUI                     |                                     |
| Slovaquie  | OUI                       | 900,000            | 26%            |                         | OUI                   | localement              | Accords de collab.                  |
| Espagne    | NON                       | -                  | -              | -                       |                       |                         |                                     |
| Syrie      | NON                       | -                  | -              | -                       | -                     | NON                     | NON                                 |
| Tunisie    | NON                       | -                  | -              | -                       | OUI                   | NON                     |                                     |

**Tableau 18. Dépenses journalières par plongeur dans 3 APM<sup>39</sup> méditerranéennes (et en Australie) Sources : Jiménez, J. (2000) et Dixon (1993)**

| Site/Pays                  | Plongeurs / an | Recettes totales \$ US | Dépenses journalières \$ US |
|----------------------------|----------------|------------------------|-----------------------------|
| Corse (France)             | 76.000         | 6.5 M                  | 85,5                        |
| Medas (Espagne)            | 53.000         | 5.2 M                  | 98,1                        |
| Iles Columbretes (Espagne) | 2.500          | 300.000                | 120                         |
| Australie (moyenne)        | 1,3 millions   | 103 M                  | 79,2                        |

- En Croatie, les recettes provenant des AP (13,8 millions de dollars par an) couvriraient 230 % des budgets des AP nationales. Toutefois, elles sont essentiellement affectées au fonctionnement des institutions publiques pour l'environnement, et seulement de façon partielle aux AP.
- En Italie, les parcs nationaux sont des « organismes juridiques » autorisés à obtenir leurs propres fonds, tandis que les AP marines peuvent uniquement demander aux visiteurs des contributions destinées au financement de services spécifiques.
- En Égypte, les droits et autres recettes provenant des parcs (voir détails dans le tableau 19) sont affectées au Fonds national pour l'environnement, qui est essentiellement employé pour le secteur para-environnemental (Encadré 2). Ces fonds couvriraient 136 % des budgets actuels des AP, mais moins de 5 % sont reversés dans le réseau d'AP.
- En Jordanie, les recettes des installations et des services touristiques d'État (ex. hôtel et camping, itinéraires guidés, etc.) sont reversées aux AP. La Jordanie est un cas inhabituel où la gestion de la plupart des sites a été déléguée à une ONG nationale (voir Encadré 9)
- Au Monténégro, un montant annuel de 32 500 dollars perçu par les AP est réinvesti dans le réseau, couvrant 7,5 % du budget annuel.
- En Slovénie, les recettes des AP, soit 900 000 dollars, sont entièrement réinvesties dans le réseau et couvrent 26 % de son budget total.

## 5.2 Le potentiel élevé de la plongée sous-marine

### ENCADRE 9

#### L'ÉCONOMIE DES AIRES PROTÉGÉES : LE CAS DE LA JORDANIE (RSCN 2006)

Le cas de la Jordanie est inhabituel, puisque la responsabilité nationale des AP, soit six AP couvrant 70 000 ha, est déléguée à une ONG, la Société royale pour la conservation de la nature (RSCN). En 2005, la contribution gouvernementale s'est élevée à 75 000 dollars, tandis que la RSCN a obtenu 641 000 dollars aux mêmes fins. Cette ONG a adopté une approche entrepreneuriale pour le financement des AP ; elle a calculé les coûts de fonctionnement et les besoins de génération de recettes. Des plans économiques assortis d'objectifs précis ont été élaborés sur trois sites. Les recettes proviennent des droits d'entrée, des campings, de l'alimentation et des boissons, des sentiers et autres activités. Différents produits artisanaux ou naturels sont également fabriqués et commercialisés avec le logo du site naturel. Des partenariats ont été mis en place avec les voyagistes nationaux, qui sont devenus un acteur principal de la stratégie touristique du gouvernement. Un Fonds d'investissement de 1,5 million de dollars, obtenu avec des soutiens internationaux, est réinvesti dans les places boursières. L'ONG a créé l'organisme « Wild Jordan » pour la gestion et la commercialisation de ses entreprises commerciales.

Il s'agit là d'une stratégie financière innovante et soigneusement planifiée, qui a produit de nombreux enseignements, favorisant la gestion des risques, la participation du secteur privé et l'investissement en marketing. Toutefois, des contraintes de taille doivent être surmontées, telles que le financement des coûts de fonctionnement sous le seuil de rentabilité, le développement des produits, le maintien des normes et les conflits de principes au sein de l'ONG. L'aspect économique est important, mais la conservation est l'objectif essentiel : les limites au tourisme sont déterminées par les plans de gestion de la conservation dans chacune des zones.

<sup>39</sup> Source: Jiménez, J. (2000) y Dixon (1993).

## ENCADRE 10

## PARC MARIN RAS MOHAMMED - ÉGYPTÉ

Des droits d'entrée sont perçus dans quatre des parcs appartenant aux Protectorats de la Mer Rouge (golfe d'Aqaba, Égypte). Le secteur de la plongée est généralement opposé à ces prix, accusés de nuire aux revenus potentiels d'autres services, mais une partie des opérateurs a accepté ces droits si les recettes sont affectées à la protection de la Mer Rouge.

En 1996, le Parc national Ras Mohammed a été entièrement autofinancé par les droits d'entrée<sup>40</sup>, qui s'élevaient en 2000 à 5 dollars par personne pour les étrangers et à 1,25 dollars pour les Égyptiens. Les droits sont communiqués au moyen de réunions et d'avis et tous les centres de plongée expliquent aux visiteurs à quoi sont destinées les recettes.

Les droits et les autres recettes du parc sont affectés au Fonds national pour l'environnement et consacrés à des projets de protection de l'environnement, qui peuvent porter sur les secteurs para-environnementaux et sur les secteurs verts. Les Protectorats de la Mer Rouge ont largement bénéficié de ces fonds, qui sont destinés à l'achat d'équipements et de fournitures (bateaux, huile, etc.). La perception de droits n'a pas entraîné de diminution du nombre de visiteurs, probablement en raison de l'accroissement de la valeur de la zone, des attentes plus élevées des visiteurs et d'une réaction positive.



L'établissement de permis de plongée payants peut donner lieu à des recettes considérables pour les AP marines. Des exemples significatifs existent dans le monde entier. Par exemple, les îles de Bonaire et de Saba, dans les Caraïbes (Antilles néerlandaises), financent 100 % des coûts d'exploitation de leurs zones marines protégées au moyen de droits de plongée (entre 3 et 10 dollars par immersion)(De Meyer, 1997).

La demande croissante d'activités de plongée peut représenter un potentiel significatif pour les AP méditerranéennes. La Méditerranée est la région la plus fréquentée par les touristes. On en trouve un exemple sur les côtes de la Mer Rouge en Égypte (Encadré 10).

En Italie, chaque réserve marine est libre de fixer ses propres réglementations en matière de plongée et certaines autorités imposent aux centres de plongée le paiement de droits ou

limitent les permis de plongée aux centres qui existaient déjà au moment de la déclaration de la réserve. A Portofino, 60 000 plongeurs paient chaque année un droit d'entrée de 3 € (Tunisi, 2006), tandis que la Réserve Marine Miramare dépend du ministère de l'environnement italien mais est gérée par le WWF Italie. Elle est financée à 75 % par le ministère, le reste étant autofinancé au moyen de droits d'entrée et d'activités payantes telles qu'un programme éducatif (8 dollars par personne), la plongée avec bouteille (22 dollars) et la plongée en apnée (11 dollars). Il n'y a pas d'opposition à ces prix, du fait que toutes les activités à l'intérieur de la réserve sont réalisées par le personnel du parc (biologistes et moniteurs de plongée) et que les prix perçus n'ont pas diminué le nombre de visiteurs, qui n'est limité que par des critères de gestion.

En Méditerranée, les plongeurs paient jusqu'à 120 € par jour dans les AP marines (Jimenez, 2000) (Tableau 18). Dans la

<sup>40</sup> [http://www.ecotourism.org/onlineLib/Uploaded/Protected%20Area%20Visitor%20Fee%20\(Country\).pdf](http://www.ecotourism.org/onlineLib/Uploaded/Protected%20Area%20Visitor%20Fee%20(Country).pdf). (Van't Hof, 1996; cit. Pearson and Shehata 1998)

**ENCADRE 11****AUGMENTATION DES DROITS D'ENTRÉE DANS LES PARCS DU BOTSWANA**

En 1989, le Botswana a augmenté de 900 % les droits d'entrée dans ses parcs nationaux pour les étrangers. Cela a donné lieu à une hausse considérable des recettes totales, de sorte que le gouvernement central a pu supprimer les subventions allouées aux réserves de faune et aux parcs nationaux. Le nombre de visiteurs étrangers a augmenté de 49 % dans les deux années suivant l'entrée en vigueur de cette révision des droits. La hausse des droits d'entrée dans les parcs faisait partie d'une politique délibérée du gouvernement visant à encourager un tourisme d'élite à prix élevés. Les études ont montré qu'une large majorité des visiteurs internationaux venant des États-Unis et d'Europe approuvaient les nouveaux droits plus élevés et que la plupart de ces visiteurs étaient même disposés à donner des sommes supplémentaires pour contribuer à la protection de la vie sauvage au Botswana. Malheureusement, une partie seulement des recettes a été réinvestie dans l'entretien des parcs du Botswana.

Source : Barnes (1998)

**ENCADRE 12****DROITS D'EXTRACTION DE RESSOURCES DANS LA RÉSERVE NATURELLE DE SULTAN SAZLIGI, TURQUIE**

(In Emerton, Bishop, et Thomas, UICN non publié, 2005)

Dans les zones humides de la Réserve naturelle de Sultan Sazligi (Turquie), l'agence de gestion gouvernementale permet aux communautés locales de couper des roseaux pour leur propre usage ou pour les vendre à des transformateurs. Les roseaux sont destinés à plusieurs usages, comme la fabrication de stores, les toits en chaume, l'isolation de logements et de l'artisanat. Les résidus sont parfois utilisés pour nourrir le bétail ou pour le matelassage.

La récolte de roseaux a été pratiquée depuis longtemps par les communautés locales, mais la pression croissante exercée sur cette ressource a conduit la Direction générale des parcs nationaux à imposer des limites à la quantité de roseaux coupés et à la période autorisée pour cette activité. Le gouvernement perçoit également un droit annuel pour l'autorisation de couper des roseaux dans la Réserve. Un permis coûte environ 5 dollars et est normalement délivré uniquement à des membres des communautés locales. Les recettes provenant des permis, soit environ 2 000 dollars par an, sont versées au gouvernement central.

Les entreprises de transformation paient environ 1 dollar par faisceau récolté, sachant qu'un travailleur peut récolter jusqu'à 70 faisceaux par jour. La récolte et la vente des roseaux occupent entre 250 et 400 personnes, produisant un revenu allant jusqu'à 470 dollars par personne. Les habitants de la zone participent également à la transformation des roseaux, ce qui constitue une source de revenus supplémentaire. Les produits transformés issus des roseaux sont vendus sur place ou exportés aux Pays-Bas, au Danemark et sur d'autres marchés.

réserve marine des îles Medes (Catalogne, Espagne), qui accueille 50 000 visiteurs par an, les activités de plongée sont gérées par des centres de plongée agréés qui bénéficient d'une concession. Un droit de plongée de 2,30 € a produit des recettes de 130 000 € en 1996, soit 68 % du budget de la réserve (EEA, 2005). En 2004, les droits ont été portés à 2,45 €, produisant des recettes de 155 800 €.

**5.3 Prédilection à payer**

Même lorsque des droits d'entrée sont perçus et reversés dans le réseau de parcs, les AP ne peuvent recueillir qu'une faible part des bénéfices potentiels, dans la mesure où les droits fixés par les AP sont très bas, voire inexistant. Une étude au niveau mondial sur les réserves de biosphère a conclu que seulement 40 % d'entre elles ont établi des droits d'entrée (Tye et Gordon, 1995) et pourtant, de nombreuses

études montrent que les visiteurs sont souvent disposés à payer bien plus que les droits fixés. Pearce (1997) indique que dans de nombreux parcs de pays en voie de développement, que ce soit en Afrique ou dans le Pacifique, les droits d'entrée ne représentent que 10 % de ce que les visiteurs seraient prêts à payer. Une expérience illustrative de l'approche adoptée par le Botswana dans ce domaine est présentée dans l'Encadré 11.

Les gestionnaires des AP devraient être plus conscients du niveau de dépenses des visiteurs. Par exemple, au Népal, les visiteurs dépensent environ 23 millions de dollars par an dans le pays, mais le service des parcs ne perçoit que 1 million de dollars sous forme de droits d'entrée (Mc.Neely op. cit.). Dixon (1993 op. cit.) indique également que même si les bénéfices directs des droits de plongée sont considérables - environ 70-100 dollars de dépenses par jour et par visiteur

(voir Tableau 18)- les retombées indirectes estimées peuvent être de 7 à 50 fois plus élevées si l'on y inclut le transport et l'hébergement.

Une étude récente (Becker et al., 2004) réalisée durant l'établissement de la première zone marine protégée sur les côtes méditerranéennes d'Israël (Réserve naturelle marine de Rosh Hanikra-Ackziv, environ 250 ha sur terre et 1 500 ha en mer) a permis d'estimer la valeur d'usage et de non-usage de la zone au moyen de la méthode d'estimation des coûts de voyage (TCM), qui sert à calculer les dépenses réelles des touristes visitant la zone, y compris le voyage. Au moyen de la méthode d'estimation contingente (CVM), sur la base de la prédisposition à payer des consommateurs, on a ainsi estimé leurs dépenses réelles pour parvenir au site (valeur d'usage) et leur prédisposition déclarée à contribuer à la conservation du site (non-usage). Les résultats ont montré que la valeur commerciale du site lui-même est d'environ 4,5 M€, mais que la valeur totale est de 12,2 M€, dont une valeur d'usage d'environ 6,6 M€. Les auteurs en concluent que la valeur de préservation de la zone est assez élevée pour qu'elle soit considérée comme une solution alternative économique majeure à d'autres plans de développement pour la région.

## 5.4 Concessions conditionnelles

Les baux commerciaux, concessions ou franchises sont pratiqués dans la plupart des pays afin de déléguer une large part de la responsabilité de gestion des AP à des ONG ou à des sociétés privées. Le gouvernement met en place l'infrastructure et l'équipement et ceux-ci sont cédés au secteur privé, qui s'engage à les entretenir et à créer des emplois. Les AP peuvent tirer des recettes substantielles de la perception de droits de concession pour le droit d'exploiter les hébergements, boutiques, restaurants, visites guidées et autres installations commerciales à l'intérieur des limites du parc.

Ces concessions sont établies par un contrat à long terme,

subordonné au respect rigoureux de toutes les réglementations du parc. Dans la plupart des cas, le parc ne fait que normaliser dans un contrat écrit une situation de facto, les concessionnaires privés étant habituellement des petites entreprises traditionnelles qui opéraient déjà dans la zone avant la déclaration de la zone protégée.

Certains pays dans le monde ont adopté un système d'octroi de concessions dans les parcs au meilleur offrant dans des enchères publiques afin de maximiser les recettes. Par exemple, dans le Delaware (États-Unis), un partenariat fructueux a été établi en 1993 entre les sociétés touristiques et le service des parcs nationaux pour la gestion des services aux visiteurs. En vertu de l'accord, la société a investi volontairement 40 millions de dollars dans des mesures de rénovation et d'amélioration majeures des installations du parc (voir [www.nps.gov](http://www.nps.gov)).

On trouve des exemples de concessions dans de nombreux parcs italiens tels que les parcs nationaux d'Abruzzo, Gran Sasso et Cilento Vallo di Diano, le parc régional de Maremma et bien d'autres encore. Citons également en Catalogne (Espagne) : Aiguamolls de l'Empordà, Cap de Creus, Delta de l'Ebre, entre autres. Un cas différent consiste à percevoir des redevances pour les opérations d'extraction, que ce soit à grande échelle pour des sociétés ou à un échelon plus réduit pour de simples permis de chasse, de pêche ou de collecte de plantes sauvages (voir Encadré 12 pour un exemple en Turquie).

En Égypte, les recettes provenant des droits d'entrée, des sanctions, des concessions et de l'extraction de ressources réglementée s'élèvent environ à 3,5 millions de dollars/an - près des 2/3 de ses droits d'entrée - ce qui représente environ le double du budget annuel national des AP<sup>41</sup> (Tableau 19). Cependant, seulement 3-5 % de ce montant est reversé dans le réseau de AP, le Fonds pour l'environnement accordant la priorité à d'autres besoins environnementaux.

|                           | 2000/01     | 2001/02     | 2002/03     | 2003/04     | 2004/05     | % of Total     |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Droits d'entrée           | 1,898       | 1,649       | 1,576       | 2,745       | 3,773       | 57,82%         |
| Sanctions                 | 1,897       | 6,186       | 0           | 0           | 0           | 40,15%         |
| Concessions               | 46          | 74          | 5           | 0,074       | 0,108       | 1,76%          |
| Chasse                    | 5           | 0,8         | 0           | 0,0004      | 0,0003      | 0,03%          |
| Autres                    | 7           | 13          | 3           | 0,012       | 0,009       | 0,24%          |
| <b>TOTAL des revenus</b>  | <b>3854</b> | <b>7925</b> | <b>1630</b> | <b>2832</b> | <b>3891</b> | <b>100,00%</b> |
| <b>BUDGET National AP</b> | <b>4030</b> | <b>2120</b> | <b>2000</b> | <b>1850</b> | <b>1710</b> | <b>(58%)</b>   |

Source: synthèse de données de l'Agence des affaires environnementales d'Égypte, 2005

<sup>41</sup> Source: Egyptian Environmental Affairs Agency 2005 (pers.comm.).

**ENCADRE 13****EXPÉRIENCES DE PAIEMENT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU HORS DE MÉDITERRANÉE**

Dans la ville de New York, 90 % de l'approvisionnement en eau provient de bassins boisés situés à 300 km de la ville. Cela provoquait des conflits permanents avec les communautés forestières, qui ne recueillaient aucun bénéfice de ce service important (le coût annuel de la consommation d'eau d'une famille est estimé à 160 dollars). En outre, en raison de la pollution de l'eau, les autorités environnementales fédérales ont exigé la construction de centrales de filtration, d'un coût d'environ 4 milliards de dollars, plus 300 millions de dollars par an pour la maintenance. Ces problèmes découlent de l'Accord sur les bassins de New York en 2002, conclu entre la ville et l'état de New York, l'Agence pour l'environnement et d'autres organismes locaux. Cet accord prévoyait un engagement d'investissement pour la conservation de l'eau de 1,4 milliards de dollars sur 10 ans, avec une contribution de la ville de 660 millions de dollars durant les 5 premières années, puis une augmentation progressive du prix de l'approvisionnement en eau pour les citoyens.

Au Costa Rica, une compagnie hydroélectrique nationale verse 10 de dollars par an et par ha à la réserve forestière privée de Monteverde, en vertu d'un contrat prévoyant des services tels que « *la stabilisation des terres, la protection du sol, la rétention d'humidité et de nutriments, la protection de l'eau et la biodiversité...* ». A Heredia (également au Costa Rica), en raison de l'absence de réaction institutionnelle aux graves problèmes de pollution, de la rareté de l'eau et d'une forte pression de déforestation du bétail en amont, l'entreprise publique de mise en bouteille ESPH S.A. a pris l'initiative (Cordero, 2003) d'incorporer une taxe pour service d'écosystème dans le coût de distribution de l'eau, qui représente environ 1 %-1,5 % de la facture d'eau. Les recettes produites sont affectées à la protection et à la restauration de la couverture forestière et 800 ha de terres en ont déjà bénéficié au moyen de contrats volontaires avec les propriétaires forestiers.

Dans le Parc national La Tigra (Honduras), le débit d'eau annuel provenant du parc, exploité en aval par la compagnie des eaux de ville SAANA, a été estimé à 12 millions m<sup>3</sup> ; après évaluation du coût de gestion du parc, une taxe de 0,15 dollar / m<sup>3</sup> a été fixée pour couvrir ce service (Strand, 1998).

## 5.5 Services rendus par l'écosystème

La sous-évaluation des AP est essentielle dans le manque de financements. Les AP produisent de nombreux produits et services d'une grande valeur économique, mais ils ne sont pas bien connus, identifiés et appréciés, de sorte qu'ils sont sous-estimés actuellement sur le marché, d'où un manque d'incitation pour leur préservation.

Les AP ne produisent pas seulement des revenus touristiques : elles fournissent également de précieux services rendus par les écosystèmes, notamment la propreté des cours d'eau des AP parvenant en aval aux agriculteurs et dans les villes, la protection et la prévention des inondations et des catastrophes naturelles, une réserve de biodiversité, des stocks de poissons ayant une certaine valeur commerciale exportés des réserves marines ainsi que la séquestration de carbone dans la biomasse. Ces services contribuent de façon décisive à la diminution de la pauvreté et à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, un milliard de foyers dans les pays en voie de développement subsistent grâce aux produits et aux services rendus par les écosystèmes tirés des environnements naturels (OCDE, 2002b). La Commission européenne a reconnu que le Réseau Natura 2000 peut produire des retombées considérables, aussi bien sur le plan économique (développement des services rendus par l'écosystème, approvisionnement en produits alimentaires et en bois, activités liées aux sites telles que le tourisme, etc.) que social

(diversification des opportunités d'emploi, accroissement de la stabilité sociale, amélioration des conditions de vie, sauvegarde du patrimoine, etc.).

Bien que le paiement des services rendus par l'écosystème soit encore essentiellement une expérience ponctuelle dans des pays pionniers, ce mécanisme commence à être prévu dans la loi de certains pays (ex. en Albanie et en Colombie) et par des institutions financières multilatérales (telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement). En Colombie par exemple, la loi sur l'environnement de 1993 exige aux centrales hydroélectriques de verser 3 % de leur chiffre d'affaires aux autorités régionales ainsi que 3 % aux autorités municipales, afin de mettre en œuvre des projets de conservation des bassins versants et d'assainissement. Le paiement pour des services hydrologiques a été appliqué dans un large éventail de situations dans le monde entier, par exemple au moyen de transferts entre les entreprises publiques d'eau et d'hydroélectricité et les agences des AP et les ONG environnementales, ou par le biais de versements directs des autorités aux petits exploitants (Bagri et Vorhies, 1998). Certains exemples, hors de la Méditerranée mais très intéressants, sont résumés dans l'Encadré 13.

Dans le contexte méditerranéen, cette approche importante est rarement adoptée. La loi autorise le Service des forêts d'Albanie à réinvestir les recettes de la vente de produits ou de services forestiers et 70 % de ce montant est reversé au Service des forêts pour qu'il le réinvestisse. Les AP bénéfi-

**ENCADRE 14****CALCUL DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE TOTALE DES ÉCOSYSTÈMES**

Cette nouvelle branche de l'économie environnementale se développe rapidement, de même que la bibliographie associée. L'adoption de la méthode de la valeur économique totale (VET) dans les forêts vise à englober à la fois les valeurs d'usage directes et indirectes, ainsi que différentes valeurs de non-usage. Tandis que les valeurs d'usage directes (ex. usages de consommation tels que la foresterie et les produits forestiers autres que le bois et les usages de non-consommation comme le pacage, les loisirs ou la chasse) sont plus faciles à estimer, les valeurs d'usage indirect (tels que la protection des bassins versants, le contrôle des inondations, la rétention de nutriments ou l'approvisionnement en eau potable) sont généralement plus difficiles à évaluer en termes monétaires. Les valeurs de non-usage, en particulier celles liées aux usages culturels ou historiques, au paysage ou simplement au fait de savoir que la zone existe, sont les plus compliquées à estimer en termes économiques. Des méthodes d'évaluation des valeurs des ressources non commerciales, des coûts et du voyage et d'autres ont été largement étudiées dans la bibliographie récente (voir synthèse dans<sup>42</sup>).

cient également de cette source de financement et la plupart des travaux d'entretien des AP sont couverts par ces fonds : en 2004, les fonds réinvestis dans les zones protégées se sont élevés environ à 170 000 dollars.

En ce qui concerne les puits de carbone, conformément au protocole de Kyoto de la Convention sur le changement climatique, le mécanisme de développement propre permet aux pays industrialisés de déduire une fraction (jusqu'à 7 %) de leurs émissions nationales en soutenant le développement de technologies énergétiques propres dans les pays en voie de développement. Les sociétés privées peuvent également déduire une partie de leur quota d'émissions national en achetant des crédits de carbone de puits forestiers dans des pays en voie de développement. Ces mécanismes de financement, déjà très répandus dans de nombreuses régions forestières tropicales, en particulier en Amérique centrale, n'ont pas encore été observés en Méditerranée : il convient ici d'être conscient de l'importante production de biomasse conditionnée par le climat sec, notamment dans les pays en voie de développement d'Afrique du Nord et du Moyen-orient. En Méditerranée, les meilleures opportunités peuvent résider dans la production d'eau et d'hydroélectricité et dans les secteurs liés aux loisirs et au tourisme.

Une série d'études intéressante (Merlo et Croitoru, 2005) a récemment essayé d'évaluer les services rendus par l'écosystème des forêts méditerranéennes. Les résultats sont quelque peu surprenants : bien que l'importance relative de la valeur d'usage par rapport à la valeur de non-usage varie considérablement d'un pays à l'autre, les valeurs liées aux bassins versants, telles que la réduction des risques d'érosion, d'inondations et de glissements de terrain, sont des avantages importants dans la plupart des pays et peuvent produire 50 % ou plus de la VET (valeur économique totale)

(voir Encadré 14). Les produits forestiers proprement dits (ex. le bois) ne représentent généralement qu'une assez faible part de la VET. D'autres variations entre les pays ne sont pas surprenantes : les bénéfices en termes de loisirs sont très importants dans les pays d'Europe occidentale, tandis que les activités extractives comme le ramassage de bois de chauffage ou le pacage sont plus importantes dans les pays du Sud et d'Orient.

Considérés dans leur ensemble, les chiffres économiques sont conséquents : la VET moyenne dans les dix-huit pays étudiés est d'environ 133 €/ha par an. Elle est plus élevée dans le Nord (près de 176 €/ha) et plus faible en Orient (environ 48 €/ha) et dans le Sud (près de 67 €/ha). Les valeurs par habitant vont d'environ 70 € par habitant et par an dans les pays du Nord à moins de 11 € dans les pays du Sud et d'Orient. Ces chiffres indiquent que les services forestiers à eux seuls fournissent dans notre région un bénéfice économique plus élevé par hectare que l'investissement moyen engagé pour les protéger.

L'insuffisance ou l'absence de marchés pour les services rendus par l'écosystème n'est pas simplement une conséquence du manque d'information sur leur valeur monétaire, de l'inexistence de retombées financières pour la conservation de la biodiversité ou de sanctions en cas d'endommagement de celle-ci, mais aussi d'autres facteurs structurels tels que les droits de propriétés mal définis et les mécanismes institutionnels non favorables.

## 5.6 Contributions volontaires du secteur privé

Depuis de nombreuses années, de grandes entreprises privées effectuent des dons, qui bénéficient généralement

<sup>42</sup> E.g. Randall Kramer, Duke University, USA: "Ecosystem benefits and Protected Areas: an Economic Perspective" – in WPC 2003; or see other in the Conservation Finance Alliance web (assessing the economic value of ecosystem conservation).



**ENCADRE 15****UNE COMPAGNIE TÉLÉPHONIQUE SOUTIENT UN PARC EN SLOVÉNIE**

La compagnie de téléphonie mobile Mobitel parraine différentes activités dans le domaine de la culture, des sports, de la protection de la nature et de la science en Slovénie. Elle est notamment un partenaire et un parraineur majeur de Birdlife-Slovénie. La société indique que le public est plus sensible à une entreprise « respectueuse de l'environnement », ce qui se traduit par une hausse des abonnements à ses services de téléphonie mobile. En 2002, la société a décidé d'investir dans la restauration et la protection du Parc naturel de Secovlje Salina (650 ha). Ce Parc naturel produit et vend traditionnellement du sel et la société apporte une aide supplémentaire dans ce sens au Parc en lui fournissant des outils de marketing. De fait, le Parc tire des bénéfices économiques directs des ventes de sel et du nombre croissant de visiteurs. La responsabilité totale de la gestion du Parc a été confiée par la République de Slovénie à cette société en vertu d'un contrat de concession. La société peut partager les recettes du Parc (9 %) et utiliser son image, mais doit en échange financer ses frais généraux (62 %) et surtout gérer la zone conformément au Plan de gestion approuvé, les terres du Parc restant la propriété de l'État. Il n'y a pas de fonds environnemental spécial dans la société. Le budget élaboré par l'autorité du Parc est directement approuvé par le conseil d'administration de la société. Cela fonctionne parfaitement pour le Parc, bien qu'il existe toujours un risque de discontinuité dans la mesure où la responsabilité environnementale est issue de la position et de l'engagement du conseil d'administration et du PDG actuels.

SOURCE : Sovinc, A. (2006)

d'abattements fiscaux, essentiellement à travers des fondations d'entreprise. Celles-ci participent à un large éventail d'activités, surtout sociales et culturelles, mais les projets environnementaux sont aujourd'hui fréquemment inclus dans les propositions. D'une façon plus structurée que ces contributions ponctuelles altruistes, on trouve des accords à long terme pour le parrainage de services dans des AP. Par exemple, Coca Cola a payé 2 millions de dollars pour être nommé vendeur « officiel » et exclusif de rafraîchissements dans les parcs naturels de l'état de New York (Spergel, 2003, op.cit).

Les sociétés privées peuvent également donner des terres ou payer des redevances pour l'utilisation de ressources naturelles dans les AP, y compris des services environnementaux. Par exemple, la construction d'un gazoduc dans les années 1990 en Bolivie a donné lieu à un Plan de conservation et de développement durable à long terme, avec la participation des parties intéressées, financé à hauteur de 30 millions de dollars sur 15 ans par Enron, Shell et quatre ONG ([www.fcinfo.org](http://www.fcinfo.org)). Un autre cas existe au Salvador, où une alliance sans précédent entre une société immobilière et une ONG environnementale de premier rang rapportera au moins 100 000 de dollars par an pendant cinq ans pour la gestion du Parc national des Volcans. Les grandes entreprises peuvent également apporter leur savoir-faire technique, des SIG, des équipements et aider à obtenir des fonds supplémentaires.

Depuis la fin des années 1990, les aspects environnementaux sont devenus une composante essentielle de la responsabilité sociale des entreprises. Les sociétés réputées pour leur responsabilité sociale obtiennent des retombées en termes d'image, de prestige social, d'avantages sur les sociétés concurrentes et d'intérêt accru de la part des investisseurs soucieux de l'environnement. Certaines grandes places boursières ont dressé des listes de sociétés « environnementalement responsables ». Nous avons recherché les

**ENCADRE 16****LA PROMOTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ASSOCIÉE AU SOUTIEN DES AIRES PROTÉGÉES EN ITALIE**

En Italie, les parcs mènent une politique de marketing active, aussi bien pour les parcs eux-mêmes que pour les produits qui y sont liés. Le tourisme rural local, le tourisme de pêche, l'agriculture biologique peuvent employer le logo du parc, à qui ils reversent une part de 7 % (Cosentino, 2006).

Dans le nord-est de l'Italie, le Parc national de Cinque Terre a mis en place une initiative de tourisme durable comprenant un Label de qualité environnementale pour les installations d'hébergement, des lignes directrices pour les touristes, l'information au public sur la protection de l'environnement et une carte. *La Carte Cinque Terre* a été conçue pour contrôler l'affluence de touristes et son prix comprend l'accès à tous les sentiers, aux centres d'observations de la nature, à des expositions botaniques, à des aires de pique-nique et à des observatoires d'oiseaux, ainsi qu'un accès illimité aux trains et aux bus circulant entre les villages. Les touristes peuvent acheter une carte pour 1, 3 ou 7 jours. Les fonds recueillis servent à conserver les chemins et le Parc national et marin.

investissements éventuels dans les AP méditerranéennes dans les rapports environnementaux publiés par les nombreuses sociétés multinationales figurant dans la liste de l'indice de durabilité « Footsie4Good » à la bourse de Londres, mais seules quelques informations éparses ont été trouvées sur ce thème. Par exemple, des contributions modestes de deux fondations de banques espagnoles (BBVA

et SCH) à des activités de protection de l'environnement, notamment un projet de tourbières sur un site Natura 2000 (SCH) ou la remise d'un prix de 230 000 € à des projets de conservation de la biodiversité innovants (par BBVA à SEO/Birdlife en 2004).

Ces approches, encore rares en Méditerranée, peuvent être observées dans certains pays de l'UE tels que l'Italie, où l'on trouve de nombreux exemples à petite échelle de collaboration avec des sociétés locales ou nationales pour le parrainage d'AP particulières. Le conseil provincial de Barcelone (Espagne) reçoit 5 millions € par an du groupe bancaire La Caixa pour les AP proches de la ville, ainsi qu'un montant plus élevé pour la prévention des incendies de forêt. D'une certaine manière, cette allocation généreuse est la réponse à l'intendance de terres effectuée par une banque concurrente dans la même région (voir Encadré 18). Un autre exemple vient de Slovénie, où le Parc naturel de Secovlje Salina (650 ha) reçoit un soutien substantiel d'une compagnie de téléphonie mobile (Encadré 15).

## 5.7 Tourisme

La Méditerranée reçoit 228 millions de touristes par an (UNEP/MAP, 2005), essentiellement dans la zone côtière, et les AP sont des produits touristiques de plus en plus intéressants. Le tourisme réglementé devrait apporter une contribution décisive à la protection de l'environnement dans la région et des entreprises touristiques pourraient parrainer des AP.

Les AP devraient être disposées à prendre les mesures nécessaires pour éviter l'augmentation des impacts du tourisme, mais le secteur touristique implique également un certain niveau de qualité et de fiabilité des services fournis. Le degré de contribution du tourisme à la protection des AP dépendra de la capacité des gestionnaires des AP à mettre en place des relations fructueuses avec ce secteur. Il peut s'agir par exemple de les encourager à inclure les AP dans leurs itinéraires, de sensibiliser les touristes avant qu'ils n'arrivent dans la zone ou d'apporter une contribution financière directe. Certains exemples de ces relations en Méditerranée

existent avec la TOI (Initiative des tour-opérateurs, réseau des opérateurs touristiques pour la durabilité) et avec TUI (le principal voyageur dans la région).

TUI a contribué à des projets de conservation sur le pourtour méditerranéen, tels que la zone protégée de « La Trapa » à Majorque. Cette société a soutenu la déclaration du Parc national marin de Zakynthos (Grèce), retirant cette zone de son programme touristique, financé un échange d'expériences avec le Parc national marin de Cabrera (Espagne) et parrainé d'autres projets de conservation consacrés aux cétacés ou aux tortues marines.

L'Initiative des tour-opérateurs (TOI), parrainée par l'OMC, l'UNESCO et le PNUE, « soutient pleinement l'établissement d'aires protégées, qui accroissent la valeur touristique de la destination, en tant qu'attrait touristique favorisant la durabilité à long terme de l'environnement ». Les opérateurs membres soutiennent les AP en les incluant dans leurs itinéraires, en limitant la taille des groupes, en fournissant à leurs clients des informations et des lignes directrices pour éviter les impacts environnementaux et en contribuant à des projets de conservation locaux. Les recommandations de la TOI comprennent la nécessité de créer des réseaux locaux pour relier les nombreux petits services connexes au tourisme sur un site déterminé, les opérateurs ayant besoin d'un nombre minimum de clients (une estimation de 1 500 clients a été proposée). D'autres initiatives liées au tourisme durable dans les APM sont parvenues à la même conclusion. Pour impliquer les grands opérateurs touristiques, un organisme local doit rassembler tous les services locaux (appartements, hôtels, restaurants, location de voitures et de vélos, centres de plongée, fournisseurs de produits agricoles et de la pêche) en un forfait touristique, aider à standardiser leur qualité et les vendre ensuite aux tour-opérateurs. Des exemples de l'Italie sont résumés dans l'Encadré 16.

Certains indicateurs montrent que des entreprises pionnières du secteur du tourisme soutiennent de plus en plus la conservation de la Méditerranée. Six des 21 membres de l'Initiative des tour-opérateurs ont établi ou sont en train d'établir des

Tableau 20. Exemples d'approches de gestion conjointe

|          | Gestion entièrement gouvernementale | Gestion gouvernementale avec organes consultatifs | Gestion gouvernementale conjointe | Gestion déléguée                | Gestion par les parties intéressées    |
|----------|-------------------------------------|---|-----------------------------------|---------------------------------|--|
| Chypre   |                                     |   |                                   | Lara                            |  |
| France   | Réserves naturelles                 | Parcs nationaux                                   | Parcs régionaux                   | Conservatoire du Littoral       | Réserves volontaires                   |
| Égypte   | Zaranik                             | Omayadh   |                                   |                                 |  |
| Jordanie |                                     |   |                                   | 6 parcs à une ONG nationale     |  |
| Liban    |                                     |   |                                   | supervisée                      | Initiative Amiq pour les aires humides |
| Slovenia | Réserves marines/côtières           | Parc national                                     |                                   | Parc naturel de Secovlje Salina |  |
| Espain   |                                     | Parcs nationaux                                   | Parcs naturels                    | Réserve marine Ses Negres       | Microréserves de flore                 |
| Tunisia  | Parc National Marin de Zembra       | Parc Forestier d'El Feija                         |                                   |                                 |  |

**ENCADRE 17****LES « FONDATIONS MARINES » (ou « gérances marines ») EN CATALOGNE**

De même que la gérance de terres sur des terrains privés est en cours de développement dans certains pays méditerranéens (voir Encadré 17), une approche similaire est mise en place pour la première fois dans un environnement marin. La Réserve marine de Ses Negres (42 ha soumis à une protection rigoureuse et réservés à la recherche scientifique) a été créée en 1993 par le gouvernement autonome de Catalogne, sur un site clé en termes de biodiversité, et sa gestion a été déléguée à l'ONG locale Nereo. Le gouvernement n'alloue aucun budget à la réserve, mais aide cette organisation locale à obtenir des subventions pour la protection de l'environnement lorsqu'elles sont disponibles. Les coûts moyens de gestion de la réserve sont d'environ 78 000 € par an. Au fil des ans, cette ONG a développé des compétences de recherche de fonds auprès d'un large éventail de sources privées, essentiellement dans le secteur nautique, les ports de plaisance et les fondations bancaires ([www.nereo.org](http://www.nereo.org)). La collectivité locale de Begur collabore également à la gestion de la réserve.

A noter tout particulièrement les dispositions conjointes prises pour une fondation marine avec le ministère de la Pêche d'Espagne, des collectivités locales, des clubs de plongée et des centres de recherche marine, dans l'optique de la création d'un réseau de prairies marines de *Posidonia oceanica* protégées des chalutiers.

**ENCADRE 18****PROGRAMMES DE GÉRANCE DE TERRES**

La gérance de terres ou Land Stewardship est un mécanisme permettant la signature d'accords volontaires pour la conservation des ressources naturelles entre les propriétaires fonciers et des organismes privés ou publics (institutions, ONG, fondations, etc.). Cela peut inclure des accords de gestion, des dons et l'acquisition de terre. Dans le contexte méditerranéen, le Conservatoire du Littoral est un exemple d'organisme public dont l'activité de conservation est basée sur l'acquisition de terres. WWF-Italie a mis en œuvre une initiative similaire en 1968. Actuellement, les Oasis sont des espaces de taille petite et moyenne achetés par le WWF (46 aires pour un total de 5100 ha) ou des espaces gérés en fermage ou au moyen d'accords avec les propriétaires (57 aires, 22 000 ha).

En Catalogne (Espagne), la Fundació Territori i Paisatge a été créée en 1997 en tant qu'institution sociale de la caisse d'épargne locale Caixa Catalunya ; l'une de ses stratégies de travail est l'achat de terres pour la conservation et l'acquisition de droits d'exploitation du bois dans des forêts matures. Elle a également conclu plus de 70 accords avec de petits propriétaires fonciers, ajoutant ainsi 9 000 ha à son réseau. Cette fondation fait partie d'EUROSITE, groupement d'organismes privés européens gestion des espaces à protéger et une des institutions ayant lancé le Registre vert des propriétés naturelles, initiative internationale mise en œuvre par les îles Baléares et la Catalogne, la France et l'Italie, visant à garantir la conservation d'une partie importante des côtes de la Méditerranée occidentale (Arquimbau et al., 2001). Cette initiative a incité une banque locale concurrente à lancer un autre programme de conservation (déjà cité dans la Section 5.6.) impliquant des contributions substantielles à la protection de parcs dans la province de Barcelone.

Sources : Miquel Rafa et Vicenç Sureda. Conférence sur le financement durable des aires protégées en région méditerranéenne. Séville, janvier 2006. Centre méditerranéen de l'UICN, Malaga

programmes sociaux et environnementaux sur des sites du pourtour méditerranéen ou soutiennent des initiatives de conservation. Par exemple, le groupe Hotelplan en Suisse a

institué en 2001 un ECOFUND, alimenté par une contribution de 5 CHF (environ 3 €) de leurs clients visitant la Méditerranée, pour soutenir des projets locaux<sup>43</sup> tels que la

<sup>43</sup> <http://www.hotelplan.ch/Hp/Fr/Environment/Projekt/Default.aspx?link=5>

protection de cétacés (Tarifa, Espagne) et de tortues marines (Crète, Grèce). De même, depuis 2001, le groupe italien Viaggi del Ventaglio met en œuvre un programme de formation à l'interprétation environnementale sur les côtes d'Italie et en Sardaigne. En France, le groupe Accor intègre des engagements et les activités sociales et environnementales dans toutes ses branches d'activité. À noter que Dynamic Tours, au Maroc, a mis en place des lignes directrices et des instructions pour ses clients itinéraires organisés dans la montagne et dans le désert. Au Royaume-Uni et en Irlande, First Choice Holidays et The Travel Foundation apportent des fonds à des projets de développement durable dans des communautés locales de Chypre.

Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres exacts sur la contribution financière du secteur du tourisme aux APM, mais compte tenu du nombre de déclarations et le degré de soutien à un large éventail de petits projets de protection de l'environnement et de la biodiversité, nous pouvons en conclure qu'une sérieuse volonté de collaboration est en train

de se développer dans le secteur touristique en Méditerranée. Une fois de plus, comme pour d'autres grandes entreprises et secteurs au niveau international, le niveau de contribution du tourisme à la conservation des AP dépendra de la capacité des gestionnaires des AP à établir des relations fructueuses avec le secteur, les encourageant à développer des accords à long terme avantageux pour les deux parties, plus structurés, pour le parrainage de services dans les AP.

Cependant, les experts et les professionnels soulignent<sup>44</sup> qu'à long terme, les AP ne devraient pas miser excessivement sur le tourisme comme source de financement principale, car ce secteur croissant et exigeant peut influencer les objectifs de conservation lorsque les règles de gestion ne sont pas clairement définies et appliquées. Il incombe aux AP de déterminer les limites et de savoir où s'arrêter. Il existe toutefois d'autres initiatives visant à empêcher une surexploitation éventuelle des ressources naturelles des AP. La Charte européenne pour le tourisme durable est un accord volontaire entre les parcs et

## ENCADRE 19

### LES LABELS DE QUALITÉ LIÉS AUX AP EN ESPAGNE

#### Le label des parcs naturels en Andalousie

Plus de 1,7 millions ha<sup>45</sup> sont occupés par des parcs naturels en Andalousie, une modalité de la Catégorie V établissant des zones centrales de conservation entourées de zones tampon où le développement rural durable est le principal objectif. Pour soutenir les usages traditionnels et innovants durables des ressources naturelles dans les zones tampon, le gouvernement régional a lancé le label « *Parques Naturales de Andalucía* » en subventionnant la certification de la qualité sociale et environnementale de produits agricoles et de services de tourisme rural. Cette initiative est liée à une ONG, **Andanatura**, qui recherche activement les entrepreneurs et les chefs de file du développement durable en milieu rural, assurant la formation des habitants locaux, créant des réseaux et appuyant les activités de commercialisation. Ce mécanisme s'est avéré efficace pour sensibiliser la population locale et l'encourager à participer au développement durable et à accepter en général les réglementations des parcs. Le nombre de petites entreprises locales certifiées ne cesse de croître. Jusqu'à présent, 108 entreprises rurales et 462 produits ont obtenu le label de qualité.

#### Riet Vell, entreprise de l'ONG SEO/Birdlife

Pour soutenir la conservation d'habitats d'oiseaux protégés en danger, SEO (Birdlife-Espagne) a créé l'entreprise Riet Vell, qui produit du riz biologique dans les zones humides protégées du Delta de l'Ebre ainsi que du blé et du raisin biologique dans la zone semi-désertique de Monegros (Aragon), abritant une zone d'importance communautaire pour les oiseaux. Ces produits agricoles de haute qualité sont vendus sur les marchés européens spécialisés. L'expérience du riz biologique a montré qu'une production de riz économiquement rentable peut être compatible avec la qualité optimale de l'eau, l'accroissement des populations de poissons, d'amphibiens et d'oiseaux et avec des activités éducatives. D'autres producteurs proches du parc naturel suivent l'exemple. Dans la région aride de Monegros, il est très intéressant de voir comment les producteurs de blé locaux aident à protéger ces habitats uniques en maintenant leurs techniques de production traditionnelles, sans irrigation ni pesticides, à la lumière de nouvelles opportunités de commercialisation certifiées.

<sup>44</sup> Discussion at the Conference on Sustainable Financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. IUCN Mediterranean Office, Malaga

<sup>45</sup> Junta de Andalucía. RENPA. CD La RENPA en Cifras. Edición 2004, Seville.

**ENCADRE 20****LE PARC COMME OPPORTUNITÉ : ÉTUDE DE CAS EN ALBANIE**

Le Parc national de Butrint, en Albanie, a été créé dans une zone économiquement déprimée. Un projet a été lancé pour établir des liens entre les autorités du parc et différents acteurs dans les zones tampon. Il a commencé par un processus participatif compatible avec le contexte local, avec le lancement d'initiatives pilotes à petite échelle basées sur des résultats réalistes et visibles, tout en assurant la formation de la population et du personnel local. Un service de visite en bateau a été organisé avec les pêcheurs locaux ; les plus beaux villages ont été sélectionnés et des familles ont été identifiées pour offrir des logements ruraux. Une formation éminemment pratique leur a été fournie, en collaboration avec des associations de randonnée. Les habitants ont acquis des compétences de base en écotourisme et l'ensemble du réseau a finalement été établi pour réaliser une série de visites avec des voyageurs italiens spécialisés en écotourisme. Le logo du parc est également utilisé pour commercialiser le tourisme et d'autres produits locaux. Le projet a permis de renforcer les liens et la compréhension entre le parc et les habitants, de développer de nouvelles activités et de faire du parc un objet de fierté pour la société locale. Le slogan du projet, « *Vivre près du parc est une opportunité* », est aujourd'hui devenu réalité.

Source : S. Petrosillo (2006).

les services touristiques ; ils analysent les logements et les services actuels, contribuent à accroître leur qualité et les normes environnementales et assurent la formation des gestionnaires locaux. Seules les entreprises légalement créées sont soutenues, et ce toujours au moyen d'une collaboration volontaire. En Europe, 30 parcs ont signé cet accord.

## 5.8 Approches de gestion conjointe

La gestion des AP peut être moins coûteuse si l'on met en place une gestion conjointe : en général, tous les types de participation préviennent également les conflits futurs et donc les pertes imprévues de temps et d'argent. Toute approche permettant de réduire les coûts ou de déléguer des activités de gestion peut être un élément important des stratégies de financement durable. Il n'y a pas de raison pour que le secteur public soit le seul responsable du financement ou de la gestion des AP, de leurs installations et de leurs services. Parmi les exemples de partage de coûts, on trouve des cas où des organisations privées et des ONG ont volontairement assumé certaines responsabilités de gestion.

Les approches de gestion des AP et des zones environnantes faisant appel aux communautés locales ou au partage des responsabilités sont de plus en plus pratiquées dans les AP méditerranéennes. En effet, 69 % des AP dans les pays du Nord sont gérées de cette façon. En revanche, seulement 10 % des aires dans le Sud et en Orient appartiennent à la Catégorie V de l'UICN (CMAF, 2003, op. cit.). La gestion conjointe a été développée à différents degrés dans les pays méditerranéens, avec tout un éventail de cas allant de la gestion entièrement gouvernementale - généralement dans les parcs naturels - jusqu'à la prise en charge totale par les parties intéressées, normalement dans de petites réserves sur des terrains privés (voir Tableau 20).

En Albanie par exemple, la loi sur les AP permet au secteur privé ou aux ONG de prendre en charge la gestion des AP, sur la base d'un contrat avec le gouvernement. En Italie, un

nombre croissant de petits espaces protégés sont gérés par des ONG. Des mécanismes d'intendance de terres impliquant des accords volontaires avec les propriétaires fonciers et les usagers des ressources marines sont également développés actuellement, notamment dans les pays de l'UE. Le Tableau 20, l'Encadré 17, et l'Encadré 18 présentent plusieurs exemples tirés de différents pays méditerranéens.

De même que les initiatives italiennes de certification et de normalisation des services touristiques locaux autour des AP, décrites précédemment, d'autres secteurs économiques locaux tels que l'agriculture biologique à label de qualité peuvent aider à soutenir les AP, même s'ils ne contribuent pas directement à leur financement. L'Encadré 19 décrit deux cas en Espagne, tous deux étroitement liés à la conservation des AP, et l'Encadré 20 présente un cas en Albanie.

## 5.9 Plans d'activité

La Conservation Finance Alliance (CFA) a publié un Guide de formation aux mécanismes financiers de conservation (disponible sur <http://guide.conservationfinance.org>), conçu essentiellement pour les décideurs gouvernementaux, les gestionnaires des AP, les ONG, les consultants et les bailleurs de fonds. L'un des 13 mécanismes spécifiques développés sont les plans d'activité pour les AP, un outil important qui va plus loin que la budgétisation et la comptabilité. Les plans d'activité sont couramment utilisés par le secteur privé pour déterminer la viabilité d'une entreprise, ex. définir leur modèle, évaluer les marchés et les investisseurs potentiels, estimer les coûts et la rentabilité... Jusqu'à présent, des plans d'activité ont été réalisés pour 50 parcs nationaux aux États-Unis et d'autres AP au Brésil et à Madagascar (CMP, 2003).

Des plans d'activité ont déjà été élaborés pour trois parcs en Jordanie. Les recettes sont constituées par les droits d'entrée, les campings, l'alimentation et les boissons, les itinéraires et les activités. Différents produits artisanaux et naturels sont également produits et commercialisés avec des

logos d'espaces naturels. Des partenariats ont été mis en place avec des voyagistes nationaux. L'Égypte et le Liban sont également en train d'étudier cette modalité pour couvrir les besoins financiers de certaines AP.

Comme indiqué plus haut, les AP doivent être préparés à la croissance de la demande du secteur entrepreneurial et prévenir son influence potentielle sur les objectifs de conservation. Les règles de gestion doivent être clairement établies et appliquées. Il incombe aux AP de déterminer les limites et de savoir où s'arrêter

### 5.10 Capacité d'autofinancement et opportunités de formation

En réponse au large éventail de mécanismes de financement pour les AP, les experts recommandent de développer les compétences de financement du personnel des AP, en particulier des gestionnaires de celles-ci. Dans la mesure du possible, il est toujours préférable de ne pas sous-traiter mais de renforcer les capacités du personnel, car c'est lui qui est le plus passionné et le plus intéressé par la zone en question.

Les gestionnaires doivent avoir une vision d'ensemble, de même que les autorités nationales. A titre d'exemple, le paiement des services d'écosystème s'affirment de plus en plus comme une nouvelle source de financement décisive, toute progression à l'avenir impliquera une vision plus large des

biens et des services fournis par les AP. Il convient de renforcer la capacité des autorités des AP dans certains pays à mettre en œuvre des modèles de gestion des AP orientés sur le consommateur.

Les gestionnaires des AP devront développer leurs compétences en matière de plans d'activité, de gestion financière, de recherche de fonds (en particulier pour la rédaction et la présentation de propositions), de marketing et de promotion, ainsi que de gestion touristique dans les AP. Mais ce type de formation est encore loin d'être appliqué en Méditerranée.

Seule l'initiative Pan Parks a développé différents stages de formation financière depuis l'an 2000, abordant le marketing dans les parcs nationaux, les avantages économiques dérivés du tourisme, l'importance des partenariats dans l'obtention de ressources financières et des recommandations sur les stratégies marketing et les instruments financiers possibles pour les AP. Notre recherche sur les stages de troisième cycle des universités européennes axés sur la gestion et la conservation des AP (11 au total) montre que ce thème crucial n'est guère pris en compte. Seul l'un de ces stages spécialisés, comprenant un total de 350 h de cours en Espagne, prévoit à peine 6 h sur le financement des AP, tandis que deux autres stages en Italie consacrent 21 h (sur 60) et 100 h (sur 500) de cours à des aspects voisins (gestion économique) ; les huit autres stages spécialisés dans les AP en Europe ne comprennent aucun cours lié à ce sujet.

## Opportunités de formation sur la gestion et conservation des AP

|   |  | PAYS                       | HEURES TOTALES                          | HEURES CONSACRÉES AU FINANCEMENT  |
|---|--|----------------------------|---|---|
| MASTER EN ESPACIOS NATURALES PROTEGIDOS   | UNIVERSIDADES AUTÓNOMA et COMPLUTENSE DE MADRID, LA UNIVERSIDAD DE ALCALÁ DE HENARES, LA FUNDACIÓN FERNANDO GONZÁLEZ BERNÁLDEZ et EUROPARC-ESPAGNE | ESPAGNE                    | 350h                                    | 6h  |
| MASTER EN CONSERVACIÓN DE LA NATURALEZA Y GESTIÓN DE RECURSOS NATURALES BIÓTICOS      | IUSC ET UNIVERSIDAD DE BARCELONA   | ESPAGNE                    | 500H                                    | Ne traite pas du financement<br><br>Joaquim Gosálbez<br>Dept. Biología Animal<br>Fac. de Biología<br>Av. Diagonal, 645<br>08010 Barcelona<br>Espagne<br><br>Email: jgosalbez@ub.edu<br>http://www.ub.edu/bioani<br>Tél: +34 93 402 14 51<br>Fax: +34 93 403 57 40 |
| MASTER UNIVERSITARIO EN GESTIÓN Y CONSERVACIÓN DE LA NATURALEZA                       | IUSC FUECA ET UNIVERSIDAD DE CADIZ   | ESPAGNE                    | 550H                                    | Ne traite pas du financement  |
| EXPERTO UNIVERSITARIO EN PLANIFICACIÓN Y CONSERVACIÓN DE ESPACIOS NATURALES           | IUSC FUECA ET UNIVERSIDAD DE CADIZ   | ESPAGNE                    | 300 h                                   | Ne traite pas du financement  |
| EXPERTO UNIVERSITARIO EN GESTIÓN Y CONSERVACIÓN DE FLORA, FAUNA Y ESPACIOS PROTEGIDOS | UNIVERSIDAD DE SALAMANCA   | ESPAGNE                    | 260 H                                   | Ne traite pas du financement  |
| MASTER PROGETTAZIONE DEL PAESAGGIO E DELLE AREE VERDI                                 | UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TORINO IN COLLABORAZIONE CON LA CITTÀ DEGLI STUDI S.P.A DI BIELLA  | ITALIE                     |   | Seulement références  |
| MAESTRIA EN ADMINISTRACION DEL TURISMO Y DEL DESARROLLO LOCAL SOSTENIBLE              | UNIVERSIDAD DE SIENA   | ITALIE                     | 500h                                    | Environ 100hrs consacrées à la gestion économique d'aires protégées   |
| MASTER GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX ET COTIERS          | UNIVERSITÉ DE LILLE 1  | FRANCE                     | 250h                                    | Ne traite pas du financement  |
| TECNICHE PER LA PROGETTAZIONE E LA VALUTAZIONE AMBIENTALE                             | MASTER UNIVERSITARIO DI II LIVELLO DEL POLITECNICO DI TORINO - I FACOLTÀ DI INGEGNERIA, I E II FACOLTÀ DI ARCHITETTURA                             | ITALIE                     | 60 CFU (crédits européens de formation) | Opere pubbliche e strumenti di finanziamento 1CFU (21 hrs)  |
| MASTER OF INTERNATIONAL NATURE CONSERVATION (MINC)                                    | LINCOLN UNIVERSITY AVEC GEORG-AUGUST UNIVERSITY, GOETTINGEN, GERMANY   | ALLEMAGNE-NOUVELLE ZELANDE |   | Gestion d'Aires Protégées (15 ECTS)   |
| ENVIRONMENTAL POLICY & MANAGEMENT   | UNIVERSITY OF AEGEAN   | GRECE                      | 12 meses                                | 1 Mois de gestion d'aires protégées. Ne traite pas du financement   |

# 6.0 Bibliographie

- Awad, Nancy. 2006. Ministry of the Environment, Lebanon. *Conference on Sustainable Finance for PAs in the Mediterranean*. Seville, January 2006. UICN-Med. Office, Malaga.
- Arquimbau, R., J. Pietx and M.Rafa. 2001. *La custodia del territori: una guia per a la implantació en Catalunya*. Fundació Territori i Paisatge. La Caixa Catalunya. Barcelona.
- Balmford, A., Gaston, K. Blyth, S., James, A. and Kapos, V. 2003. (cit Emerton et al 2005): "Global variation in terrestrial conservation costs, conservation benefits, and unmet conservation needs". PNAS, 4 100(3):1046-50.
- Bagri, A. and F. Vorhies. 1998. *Options for biodiversity finance: insights for combating desertification*. UICN. Workshop on the 12th Biodiversity Forum, Senegal, Dec.1998.
- Barnes, J. I. 1998. *Wildlife economics: A study of direct use values in Botswana's wildlife sector*. Ph.D. thesis. London: University College.
- Becker, N. et al. 2004. *Socioeconomic study on the recreation activities of Rosh Haniqra - Akhziv area*. In: Lopez Ornat et al 2004. Management Plan for the RH Marine reserve. Rac/Spa with MedMPA project, EU.
- Bishop, J. 2006. *Stimulating private investment in PAs*. Conference on Sustainable Financing for PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. UICN-Med, Malaga.
- Bisseck, P. 2003. *FEDEC: An Environmental Compensatory mechanism set up within the framework of a pipeline construction project, Cameroon*. Vth World Parks Congress: Sustainable Finance Stream. September 2003 · Durban, South Africa
- Bruner, A., Gullison R.E. and Balmford, A. 2004. op cit
- Castro, G. and Locker, I. 2000. *Mapping Conservation Investments: An Assessment of Biodiversity Funding in Latin America and the Caribbean*. Biodiversity Support Programme, Washington DC.
- CBD. 2005. *Options for mobilizing financial resources for the implementation of the Programme of Work by Developing Countries and Countries with Economies in Transition*. Secretariat of the CBD and UNEP. Montecatini, Italy 13-17 June 2005. UNEP/CBD/WG-PA/1/3.
- Cosentino, Aldo. 2006. *Financing the Protected Area system in Italy*. Conference on Sustainable Financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. UICN-Med, Malaga
- Cordero, C. 2003. In: *Building a secure financial future: finance and resources*. Proceedings of the Workshop Stream. Vth UICN World Parks Congress, Durban, South Africa, Sept.8-17 2003. UICN, WCPA, WCS.
- Chape, S., Blyth, S., Fish, L., Fox, P. and Spalding M. (compilers). 2003. *2003 United Nations List of Protected Areas*. IUCN: Gland, Switzerland and Cambridge, UK and UNDP-WCMC. (cit.Emerton et al 2005).
- Curtis, 1996. *As First Arab State to Create Ministry of Environment, Tunisia Retains Its Lead*. Washington Report on Middle East Affairs <http://www.washington-report.org/backissues/1196/9611075.htm>
- De Meyer, K. 1997. *How tourism can help protect the environment: A case study of the Bonaire Marine Park*. Tourism Focus, no. 9, UNEP Tourism Program.
- Dixon, J.A. 1993. *Economic benefits of marine protected areas*. Oceanus: 36(3): 35-40.
- Eagles, P. 2001. "International trends in Park Tourism". EUROPARC 2001, Oct. 3-7, Hohe Tauern National Park, Australia. Cit Bishop et al 2005, p.55.
- EEA. 2005. *Priority Issues in the Mediterranean Environment*. European Environmental Agency and UNEP.
- Emerton, L., Bishop, J. and Thomas, L. 2005. *Sustainable financing of protected areas: A global review of challenges and options*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Unpublished draft Aug.2005.
- Howard, P. 1995. *The economics of Protected Areas in Uganda: Costs, benefits, and Policy issues*. Unpubl.MSc. Thesis submitted to the University of Edinburgh, UK. (cit. Emerton et al 2005)
- IUCN/WCPA. 1994. *Parks for Life: Action for Protected Areas in Europe*. Commission on national Parks and Protected Areas (1994). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- IUCN/WCPA. 1999. *The Cilento Declaration*. Regional Meeting on Protected Areas in the Mediterranean. Cilento, Italy.



- IUCN 2003a. *Management of Protected Areas in the Mediterranean: Assessment and Opportunities of Networks and Action Plans*. Lopez Ornat, A. and E. Correas. UICN. Gland, Switzerland, and Cambridge, UK.
- IUCN 2003b. *Building a secure financial future: finance and resources*. Proceedings of the Workshop Stream. Vth UICN World Parks Congress, Durban, South Africa, Sept.8-17 2003. UICN, WCPA, WCS, on behalf of the Conservation Alliance
- James, A.N., Green M.B.J. and Paine J.R. 1999 a. *Global Review of Protected Areas and Staff*. WCMC. UK.
- James, A.N., Gaston J. and A. Balmford. 1999b. *Balancing the Earth's Accounts*. Nature. Vol. 401:23. Sept.1999.
- Jiménez, Juan. 2000. *El uso turístico de las reservas marinas del litoral Mediterráneo*. I Congreso Nacional de Reservas Marinas. Murcia, Spain.
- Khare, A. 2003. cit. Molnar, Augusta, Scherr, Sara J. and Khare, A. 2004. *Who conserves the World Forests? Community driven strategies to protect forests and respect rights*. Forest Trends. Washington D.C. (cit.Emerton et al 2005).
- Korany Taha, Ahmed. 2006. *Debt swaps as a tool for financing PAs: Egypt case study*. Conference on sustainable financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. IUCN Mediterranean Office, Malaga.
- Lapham, P. and R.J. Livermore. 2003. *Striking a Balance: ensuring conservation's place on the international biodiversity assistance agenda*. Conservation International.
- Lindberg & Halpenny, 2001. *Protected Area visitor fees. Country Review*. PNUD Conference. La Habana.
- López Ornat, A. 1997. *Assessment on the management of marine and coastal Specially Protected Areas in the Mediterranean*. Mediterranean Action Plan, UNEP, Rac/Spa. Tunis.
- López Ornat, A. and E. Correas. 2003. *Management of Protected Areas in the Mediterranean: Assessment and Opportunities of Networks and Action Plans*. UICN Gland, Switzerland, and Cambridge, UK.
- McNeely, J. 1997. *Sustainable finance for protected areas. PAs in the 21st century: from islands to networks*. Albany, W.Australia Nov.1997.
- Merlo, M. and L. Croitoru, Eds. 2005. *Valuing Mediterranean Forest: towards total economic value*. 397 pp. Cabi Publishing, CAB International, Cambridge, MA, USA.
- Moye, Melissa. 2000. *Overview of Debt Conversion*. Debt Relief International.
- Moye, M. and Norris, R. 2000. *Preliminary assessment of the current situation and capacity building needs of environmental funds in Africa*. IPG by Pact Publications. World Conservation Congress, IUCN 2003.
- OECD-DAC. 1998. *Protecting our planet, securing our future: Linkages among global environmental issues and human needs*. Adapted from R.T.Watson, J.A. Dixon, S.P.Hamburt, A.Janetos y R.H.Moss. OECD. Working Party of Development Co-operation and Environment. Paris.
- OECD. 2002. *Aid targeting the Objectives of the Rio Conventions 1998-2000*. DAC-Development Assistance Committee, Working Party on Statistics. Organisation for Economic Co-operation and Development. Paris.
- OECD-DAC. 2002b *"Integrating the Rio Conventions into Development Co-operation"*. The DAC Guidelines. OECD. Paris
- Öztürk, B. 2002. *Report on international programmes on conservation of marine and coastal biological diversity of the Mediterranean and Black Seas*. Council of Europe, Bern Convention. T-PVS/Inf (2002)3
- Pearce, D. 1997. *Can Non-Market Values save the world's forests?* Working Paper GEC 97-13, Centre for Socio Economic Research on the Global Environment, University College of London, London.
- Petrosillo, Stephania. 2006. *Living near the Park is an opportunity*. Conference on Sustainable Financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. UICN Mediterranean Office, Malaga
- Rac/Spa. 1997. *Assessment on the management of marine and coastal Specially Protected Areas in the Mediterranean*. A. López Ornat (Consultant). Regional Activity Centre for Specially Protected Areas. Tunis.
- Radwan, S. 2005 (based on Kamel & Tooma). *The Egyptian debt swap experience. An overview*. Pan-Arab Regional Dialogue, Cairo. [http://www.wsis-egypt.gov.eg/Overview of the Egyptian Debt Swaps Experience%2 Over%2003 files/frame.htm#slide0001.htm](http://www.wsis-egypt.gov.eg/Overview%20of%20the%20Egyptian%20Debt%20Swaps%20Experience%20Over%202003%20files/frame.htm#slide0001.htm)
- Robin, Sarah, Ed. 2003. *Perverse Subsidies and the Implications on Biodiversity: a review of recent findings and the status of policy reforms*. Overview Session, Panel B. Vth World Parks Congress: *Sustainable Finance Stream*. UICN, September 2003 · Durban, South Africa.
- RSPN 2006. *PAs in business, the Jordanian Experience*. Conference on Sustainable financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. UICN-Med, Malaga.
- Saqr, R. 2000. *Government, IUCN, UNDP to launch "Debt for Nature Swap"*. Jordan Times Oct 10.

- Shine, C. 2004. *"Using Tax Incentives to conserve and enhance biological and landscape biodiversity in Europe"*. 8th Meeting of the Experts Committee for the development of the Pan-European Ecological Network (STRA-REP 2004) 10. Council of Europe and UNEP. Strassbourg, Sept 2004.
- Sovinc, Andrej. 2006. *Secovjle Salina Natural Park*. Conference on Sustainable Financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. UICN-Med, Malaga
- Spergel, B. 2003. *Raising revenues for protected areas: a menu of options*. WWF.
- Steenblick, R. 1998. *Previous multilateral efforts to discipline subsidies to natural resource based industries*. OECD: Paris. <http://economics.iucn.org> and WPC (2003).
- Strand, John 1998. In Echavarría, M. 1999. *"Agua: Valoración del servicio ambiental que prestan las áreas protegidas"*. Publicaciones América Verde. The Nature Conservancy, USA.
- Tunesi, L. 2006. *Scuba diving tourism in PAs: the experience of Portofino national MPA*. Conference on Sustainable financing of PAs in the Mediterranean. Seville, January 2006. UICN-Med, Malaga
- Tye H. and D. Gordon 1995. *Financial and human investments in Biosphere Reserves*. WCMC, Cambr. UK.
- UNEP/MAP. Plan Bleu. 2005. *Dossier on tourism and sustainable development in the Mediterranean*. MAP Technical Report series, n°159. Athens 2005.

### **Programme Azahar**

Le Programme Azahar est une initiative de coopération internationale visant à avoir, à travers de la coordination de tous les acteurs impliqués, publics et privés, un impact réel sur le développement humain des pays méditerranéens. Ce développement durable doit être compatible avec la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Concrètement, le Programme Azahar se concentre sur sept domaines d'action et s'adresse à trois grandes sous-régions: le Maghreb, le Moyen-Orient et le Sud-Est de l'Europe.  
[www.programa-azahar.org](http://www.programa-azahar.org)

### **Fondation pour la Biodiversité**

La Fondation pour la Biodiversité est un organisme sans but lucratif qui oeuvre pour l'étude, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que pour la coopération internationale. La Fondation pour la Biodiversité a comme mission de constituer un point de référence en matière de conservation et de restauration de la biodiversité, en appui à la politique générale du Ministère de l'environnement. A travers son activité elle cherche à contribuer au développement durable et à la société de manière générale.  
[www.fundacion-biodiversidad.es](http://www.fundacion-biodiversidad.es)

### **UICN – Centre de Coopération pour la Méditerranée**

Le centre est ouvert depuis octobre 2001 et est situé dans les bureaux du Parc Technologique d'Andalucía près du centre de Málaga. L'UICN compte 157 membres dans la région méditerranéenne, dont 5 agences gouvernementales. Sa mission est d'influer sur les sociétés de la Méditerranée, les encourager et les aider pour qu'elles assurent la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles de cette région et travailler avec les membres de l'UICN en renforçant la collaboration avec des organisations qui partagent les mêmes objectifs que l'Union.  
[www.iucn.org/places/medoffice](http://www.iucn.org/places/medoffice)

Parque Tecnológico de Andalucía  
Marie Curie, 35 (Sede Social)  
29590 - Campanillas (Málaga) - Espagne  
Tél.: +34 95 202 84 30  
Fax: +34 95 202 81 45  
E-Mail: [uicnmed@iucn.org](mailto:uicnmed@iucn.org)

Les activités du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN sont financées principalement par le Ministère espagnol d'Environnement et la Junta de Andalucía.

